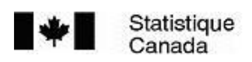
Guide de l'utilisateur des microdonnées

Enquête sur les voyages des résidents du Canada

2011 (final)





Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes les questions concernant l'ensemble de données ou son utilisation devraient être adressées à :

Statistique Canada
150 Promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : 613-951-8116 ou appelez sans frais : 1-800-263-1136
Télécopieur : (613) 951-0581 ou 1-877-287-4369
Courriel :*infostats@statcan.gc.ca*

Comment accéder aux produits ou les commander

L'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC) produit deux types de fichiers de microdonnées : les fichiers maîtres et les fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD).

Fichiers maîtres

Les fichiers maîtres contiennent toutes les variables et tous les enregistrements de l'enquête recueillis au cours d'une période de collecte. Ces fichiers sont accessibles à Statistique Canada pour usage interne, dans les Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada et peuvent aussi faire l'objet de demandes de totalisations personnalisées.

Centre de données de recherche

Le Programme des CDR permet aux chercheurs d'utiliser les données d'enquête contenues dans les fichiers maîtres dans un environnement sécuritaire situé dans plusieurs universités de tout le Canada. Les chercheurs doivent soumettre des propositions de recherche qui, une fois acceptées, leur donneront accès aux CDR. Pour plus de renseignements, consultez la page Web suivante : http://www.statcan.gc.ca/rdc-cdr/index-fra.htm

Totalisations personnalisées

Une autre méthode d'accès aux fichiers maîtres consiste à offrir à tous les utilisateurs de faire appel au personnel du Service à la clientèle de la section de l'EVRC pour produire des totalisations personnalisées. Ce service est offert en recouvrement des coûts. Il permet aux utilisateurs qui ne savent pas se servir de logiciels de totalisation d'obtenir des résultats personnalisés. Le service filtre les résultats avant de les diffuser pour les rendre conformes aux normes de confidentialité et de fiabilité. Pour plus de renseignements, communiquez avec Statistique Canada.

Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Les fichiers de microdonnées à grande diffusion sont élaborés à partir des fichiers maîtres suivant une technique qui vise à concilier l'impératif de confidentialité des répondants et la nécessité de produire des données d'utilité maximale. Les FMGD doivent répondre à des normes sévères de sécurité et de confidentialité, conformément à la *Loi sur la statistique*, avant d'être diffusés. Pour s'assurer du respect de ces normes, un comité formé de hauts gestionnaires de Statistique Canada soumet chaque FMGC à un processus officiel d'examen et d'approbation. Les variables les plus susceptibles de permettre l'identification d'une personne sont supprimées du fichier ou agrégées en catégories moins détaillées.

Pour commander un exemplaire de FMGD, communiquez avec Statistique Canada.

L'Initiative de démocratisation des données

Le Programme de l'Initiative de démocratisation des données (IDD) permet aux étudiants et chercheurs d'utiliser les fichiers de microdonnées à grande diffusion dans plusieurs universités de tout le Canada. Pour plus de renseignements, consultez la page web suivante : http://www.statcan.gc.ca/dli-idd/dli-idd-fra.htm

Table des matières

1.0 Description de l'enquête

L'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC) constitue une importante source de données permettant de mesurer l'importance et l'état de l'industrie touristique canadienne. Elle a été mise sur pied afin de quantifier le volume, les caractéristiques et les répercussions économiques des voyages intérieurs. Pour le Système de la comptabilité nationale, l'enquête mesure l'ampleur des voyages intérieurs au Canada, du point de vue de la demande.

L'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC), depuis le début de 2005, remplace l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC). Vu les changements apportés aux définitions et au questionnaire, les estimations de voyages intérieurs se rapprocheront des directives internationales recommandées par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et la Commission statistique des Nations Unies. Veuillez consulter l'annexe D pour une explication des différences entre l'EVC et l'EVRC. En 2011, l'EVRC a subi un remaniement. Veuillez consulter l'annexe C pour une explication des différences entre l'EVRC de 2006-2010 et l'EVRC de 2011.

L'EVRC est parrainée par Statistique Canada, la Commission canadienne du tourisme (CCT), les gouvernements provinciauxm, deux organismes fédéraux et un consortium de 10 villes canadiennes. Les objectifs de l'enquête sont :

- de recueillir de l'information sur le volume de voyages, des visites et des dépenses des résidents du Canada selon l'origine du voyage, la destination, la durée, le type d'hébergement, le but du voyage, le moyen de transport, etc.;
- de recueillir de l'information sur la fréquence des voyages;
- de fournir le profil sociodémographique des voyageurs et des non-voyageurs.

Les estimations permettent d'effectuer des analyses sur une base trimestrielle à l'échelle nationale, provinciale et régionale (à divers degrés de précision) concernant les informations suivantes :

- nombre total de voyages de même jour et d'une nuit ou plus effectués par les Canadiens au Canada ou dont la destination était internationale avec au moins une nuit du voyage passée au Canada
- visites de même jour et d'une nuit ou plus au Canada
- raison principale du voyage et activités principales pendant le voyage
- dépenses des résidents du Canada pour les voyages de même jour et d'une nuit ou plus au Canada, au total et selon la catégorie de dépenses; moyens de transport utilisés pendant le voyage (principal/autre)
- visites, dépenses totales et par catégorie de dépenses pour chaque endroit visité au Canada (un endroit visité est défini comme étant la destination principale ou un endroit où 1 nuitées ou plus y est passé).
- nuitées passées à chaque endroit visité au Canada, au total et selon le type d'hébergement utilisé
- utilisation de forfaits de voyage et dépenses qui y sont associées et personne ou organisme ayant payé le voyage (ménage, gouvernement, employeur privé)

- caractéristiques démographiques des adultes qui ont voyagé et ceux qui n'ont pas voyagé
- composition du groupe des voyageurs

Les principaux utilisateurs des données de l'EVRC sont Statistique Canada, la Commission canadienne du tourisme, les provinces et les bureaux de tourisme. Les médias, les entreprises, les consultants de même que les chercheurs comptent parmi les autres utilisateurs.

Ce guide a été rédigé pour faciliter l'utilisation du FMDG de l'enquête.

Toute question au sujet de l'ensemble de données ou de son utilisation devrait être adressée à :

Statistique Canada
150 Promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Téléphone : 613-951-8116 ou appelez sans frais : 1-800-263-1136
Télécopieur : (613) 951-0581 ou 1-877-287-4369
Courriel :*infostats@statcan.gc.ca*

2.0 Concepts et définitions

2.1 Concepts et définitions de l'EPA

L'EVRC est un supplément de l'Enquête sur la population active (EPA) du Canada. L'EPA est une enquête-ménage mensuelle qui fournit les estimations officielles de l'emploi et du chômage au Canada. À titre de supplément, l'EVRC débute après la réalisation de l'interview de l'EPA. Par conséquent, l'EVRC hérite du plan d'enquête de l'EPA.

La population cible de l'EVRC est un sous-ensemble de la population cible de l'EPA, l'échantillon de l'EVRC est un sous-ensemble de celui de l'EPA, et l'information sur le plan d'enquête (strates, grappes d'UPE, etc.) est la même dans les deux cas.

Pour des renseignements plus détaillés sur la méthodologie de l'EPA, veuillez vous reporter à la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526-X au catalogue) que vous trouverez dans la présente trousse ou à l'adresse Internet suivante : http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-526-X&lang=fra

2.2 Concepts et définitions de l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada

Ce chapitre explique les concepts et définitions reliés au sujet d'intérêt. Les utilisateurs peuvent également se référer au questionnaire de l'EVRC et aux livres de codes (et/ou dictionnaires des variables) inclus dans la trousse de diffusion de l'enquête. Les livres de codes (et/ou dictionnaires des variables) présentent l'information complète sur chacune des variables sur le fichier de microdonnées à grande diffusion. L'information fournie pour chaque variable est : nom de la variable, la description ou la définition, la liste des codes avec leur description ou l'étendue de la valeur que la variable peut avoir ainsi que leurs fréquences.

2.2.1 Types de voyages couverts par l'enquête

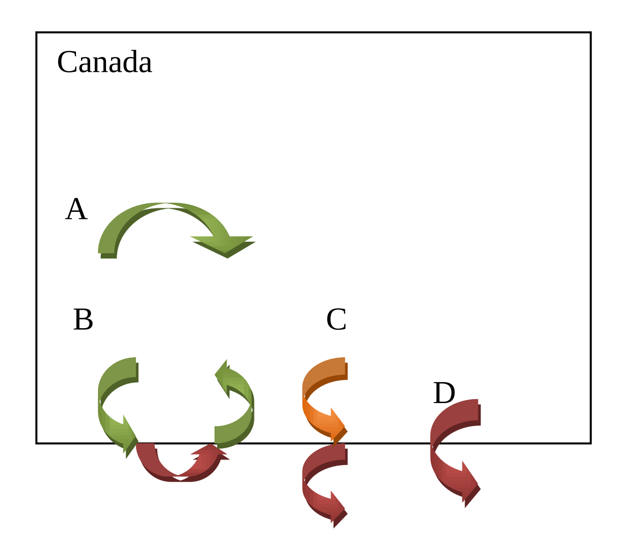
Types de voyages

Le schéma 1 présente les différents types de voyages qui peuvent être identifiés durant l'enquête sur les voyages des résidents canadiens (EVRC). Certains types de voyages ne font pas partie du champ de l'enquête alors que pour d'autres types de voyages, une des composantes du voyage n'est pas couverte par l'enquête. Les couleurs sont utilisées pour identifier les types de voyage. Les portions en rouge ne sont pas couvertes par l'EVRC.
Les voyages couverts par l'EVRC sont :

- les voyages domestiques (origine et destination au Canada) sans composante internationale (**Type A**)[1],
- les voyages domestiques (origine et destination au Canada) avec une composante internationale (**Type B**),
- les voyages internationaux (origine au Canada et destination à l'extérieur du Canada) avec une composante domestique (au moins une nuit est passée au Canada) (**Type C**).

Les voyages internationaux (destination à l'extérieur du Canada) sans nuitée au Canada (**Type D**) ne sont pas couverts par l'EVRC. Aux fins de l'analyse des *voyages* dans l'EVRC, seuls les voyages domestiques (**Type A**) et la portion domestique des voyages domestiques avec une composante internationale (**Type B**) sont utilisés.
Les voyages internationaux (destination à l'extérieur du Canada) sans nuitée au Canada (**Type D**) et les composantes internationales des voyages de types **B** et **C** sont couverts par l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI).

Schéma 1. Types de voyages identifiés lors de l'EVRC

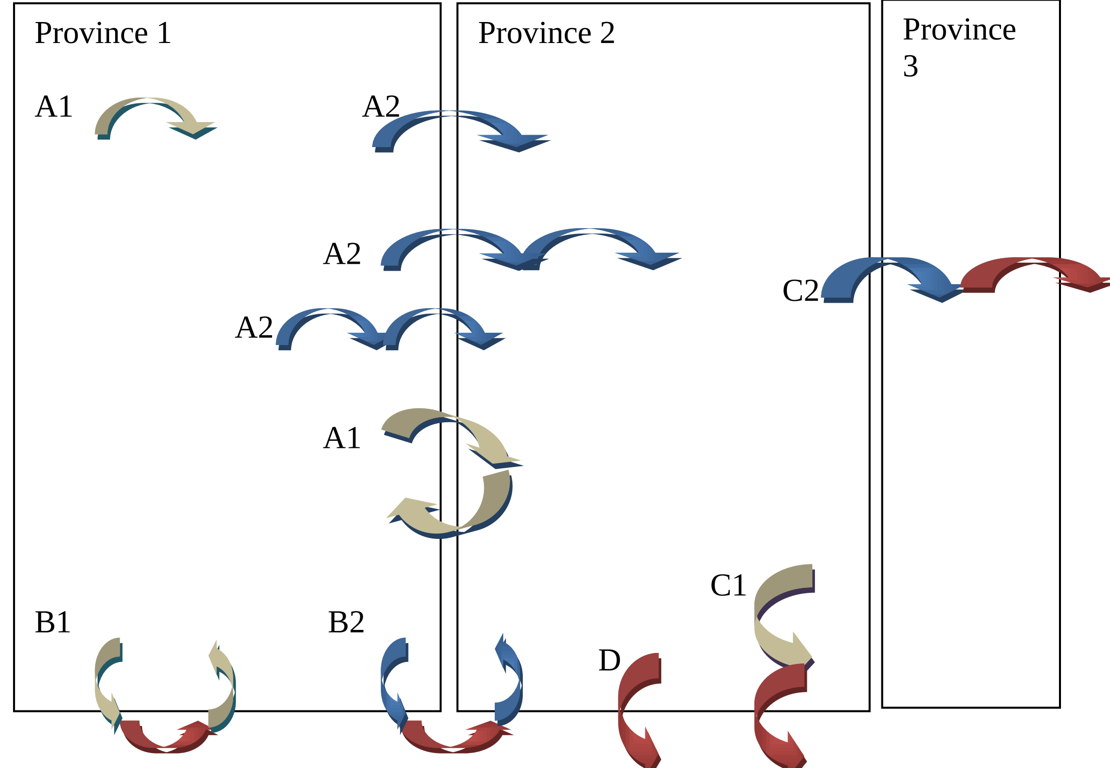


[1] Pour certains voyages domestiques, il n'y a pas de nuitées au Canada. Toutes les nuitées pour le voyage sont en dehors du Canada mais la destination principale est au Canada.

Les voyages au Canada peuvent être considérés comme des entités avec des composantes provinciales. Un voyage peut couvrir une ou plusieurs provinces. Le schéma 2 présente les différents types de voyages en tenant compte des composantes provinciales. Les voyages peuvent donc être classifiés comme suit:

- voyages domestiques (origine et destination au Canada) (Type A) :
  - intraprovinciaux (**Type A1**)
  - interprovinciaux (**Type A2**)
- voyages domestiques (origine et destination au Canada) avec une composante internationale (Type B) :
  - intraprovinciaux (**Type B1**)
  - interprovinciaux (**Type B2**)
- voyages internationaux (origine au Canada et destination à l'extérieur du Canada) avec une composante domestique (au moins une nuit est passée au Canada) (Type C) :
  - intraprovinciaux (**Type C1**)
  - interprovinciaux (**Type C2**)

Schéma 2. Types de voyages au Canada avec les composantes provinciales



Les diagrammes suivant présentent la classification des voyages au Canada en voyages intra-provinciaux et interprovinciaux. Les voyages intra-provinciaux sont définis par rapport à la province d'origine et à la province de destination, les deux devant être identiques. Les voyages interprovinciaux quant à eux peuvent être définis selon la province d'origine ou la province de destination. Lorsqu'ils sont définis selon la province d'origine, on parle de voyages interprovinciaux, alors que lorsqu'ils sont définis selon la province de destination, on parle de voyages non-résidents. De plus, les voyages peuvent être classés selon la durée du voyage : avec nuitée(s) ou de même jour. La durée du voyage est déterminée selon qu'il y a des nuitées au cours du voyage ou non, peu importe si les nuitées sont au Canada ou à l'extérieur du Canada. *Le diagramme s'applique tant aux voyages qu'aux dépenses de ces voyages.*

Diagramme 1. Classification des voyages au Canada, intra- et interprovinciaux (définis par rapport à la *province d'origine*).

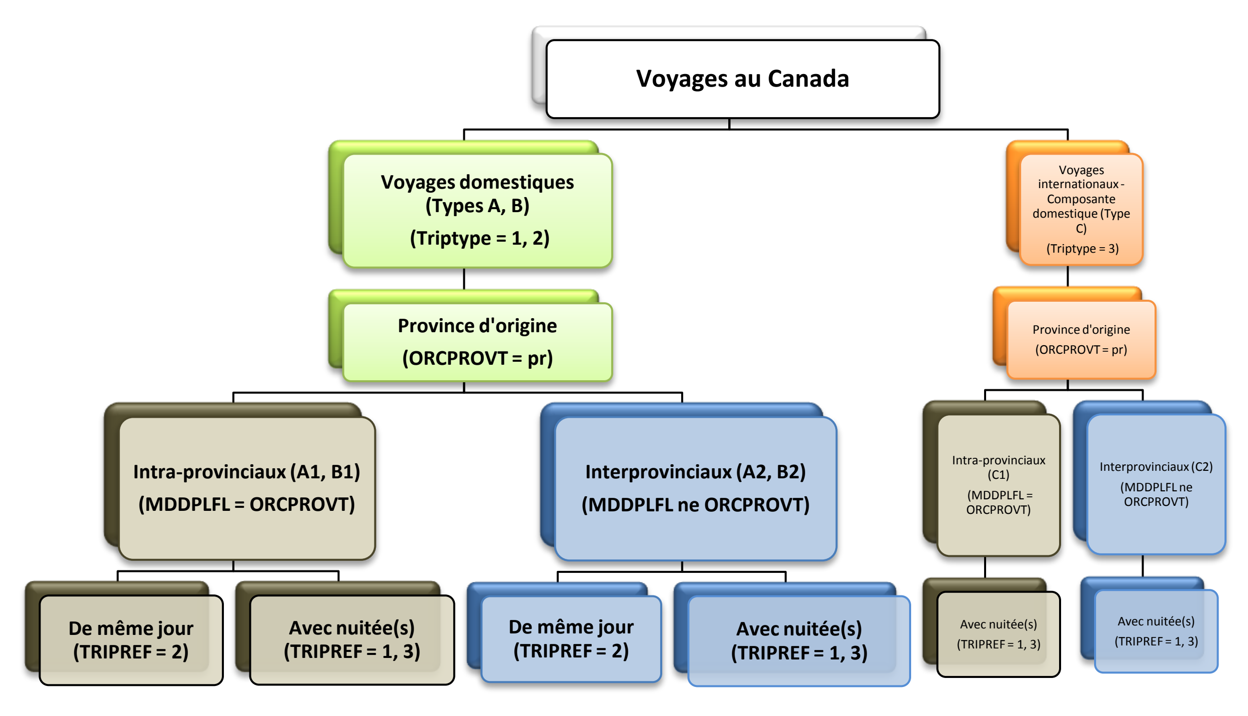
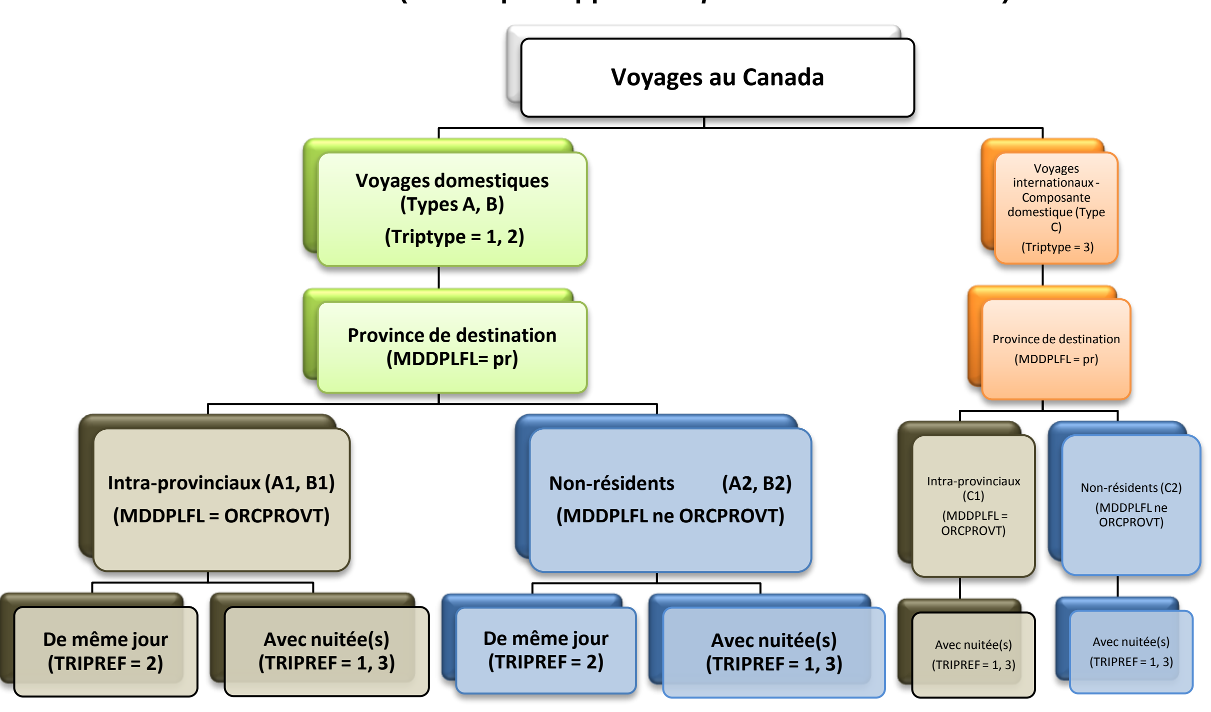


Diagramme 2. Classification des voyages au Canada, intra-provinciaux et non-résidents (définis par rapport à la *province de destination*).



Durées du voyage : de même jour ou avec nuitée(s)

La durée d'un voyage, définie comme « de même jour » ou « avec nuitée(s) », est déterminée en considérant le nombre total de nuitées au cours du voyage, que les nuitées aient été au Canada ou à l'extérieur du Canada. Jusqu'en 2010, le nombre de nuitées totales (TOTALNIT) au cours d'un voyage était utilisé pour déterminer le statut « de même jour » ou « avec nuitée(s) » d'un voyage. En 2011, la variable TOTALNIT n'est plus disponible sur le fichier. Une variable dérivée indique cependant si le voyage comporte des nuitées – au Canada ou à l'extérieur du Canada - ou non (TRIPREF). Bien que la variable utilisée ait changé, le concept utilisé reste le même.

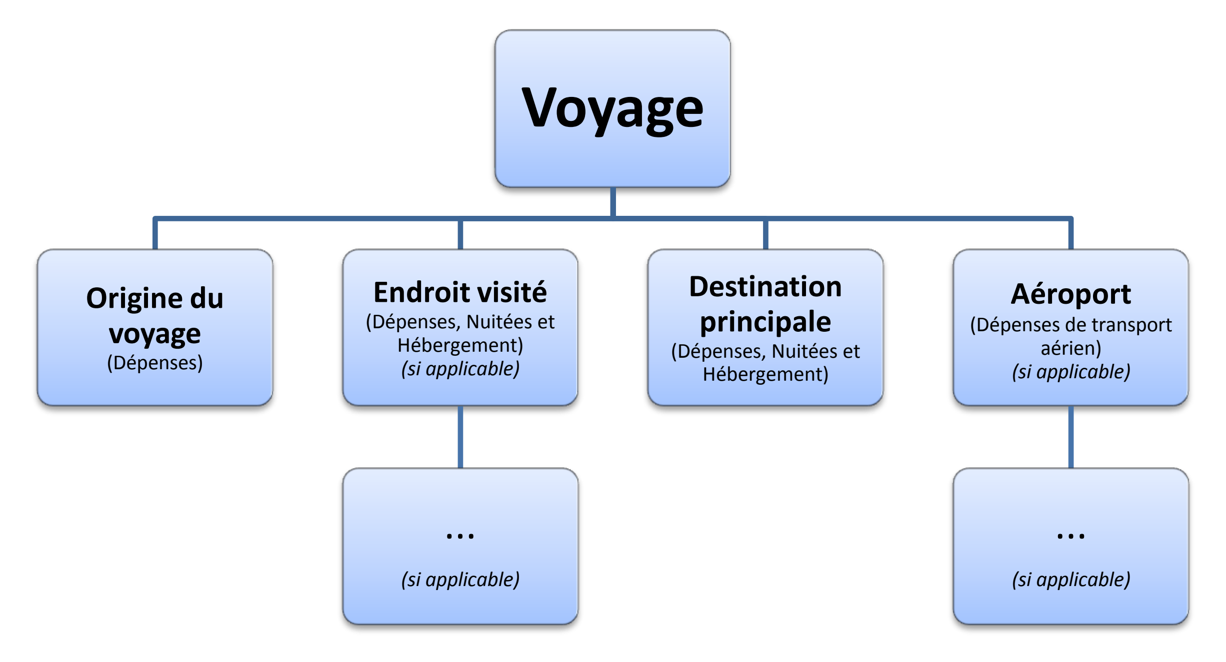
Composantes d'un voyage

Lors de l'analyse des visites, les voyages domestiques (**Type A**), la composante domestique des voyages domestiques avec une composante internationale (**Type B**), et la composante domestique des voyages internationaux (**Type C**) sont inclus (voir le Diagramme 1 plus haut).

Les voyages sont divisés en trois types de composantes : l'origine du voyage, les endroits visités au cours du voyage et la destination principale du voyage (ou point de

sortie du Canada pour les voyages internationaux (**Type C**)). L'origine et la destination principale du voyage sont toujours incluses comme composantes et sont uniques. Les endroits visités au cours du voyage sont inclus si au moins une nuit est passée dans ces endroits. Il y aura autant de composantes « endroits visités » qu'il y a d'endroits visités avec nuitées (les endroits visités excluent la destination principale). Des dépenses peuvent être assignées à tous les types de composantes. Par contre, les nuitées et les types d'hébergements ne peuvent être assignés qu'aux endroits visités et à la destination principale du voyage s'il y a lieu.
Des composantes aéroports sont ajoutées si le répondant rapporte avoir utilisé un avion commercial pour une destination canadienne et que les frais de transport commerciaux sont alloués à un transporteur canadien. Il y aura autant de composantes aéroports qu'il y a d'aéroports canadiens utilisés. Des dépenses en transport sont assignées aux composantes aéroports mais aucune nuitée et type d'hébergement ne le sont (Diagramme 3).

Diagramme 3. Composantes d'un voyage.



Le lieu de chaque composante d'un voyage est codé géographiquement au niveau province, région touristique (RT), région métropolitaine de recensement (RMR), division du recensement (DR) et sous-division du recensement (SDR). Au cours d'un voyage, on compte une visite à un certain niveau géographique si au moins un endroit visité ou la destination principale sont rapportés dans cette géographie. L'origine et les aéroports ne comptent pas comme des visites. Par exemple, un voyage constituera une – et une seule - visite-province au Québec si au moins un endroit visité au Québec est rapporté ou la destination principale est au Québec. Par défaut, tous les voyages inclus dans l'analyse des visites comptent comme une visite-Canada puisqu'ils ont tous au moins un endroit visité au Canada ou la destination principale rapportée est au Canada. Ce concept de visite-*géographie* s'applique à tous les niveaux géographiques de l'enquête : Canada, province, regroupement de provinces (provinces maritimes, territoires), région touristique, région métropolitaine de recensement (RMR), et division du recensement (DR).

Selon ce concept de visite, une visite à un certain niveau géographique peut compter pour plus d'une visite à un niveau géographique plus petit. Par exemple, une visite-province pourrait représenter deux visites-région touristique si des endroits ont été visités dans deux des régions touristiques de cette province. L'exemple suivant illustre quelques cas au niveau province et région touristique.

Les mêmes concepts s'appliquent aux RMR et DR également.

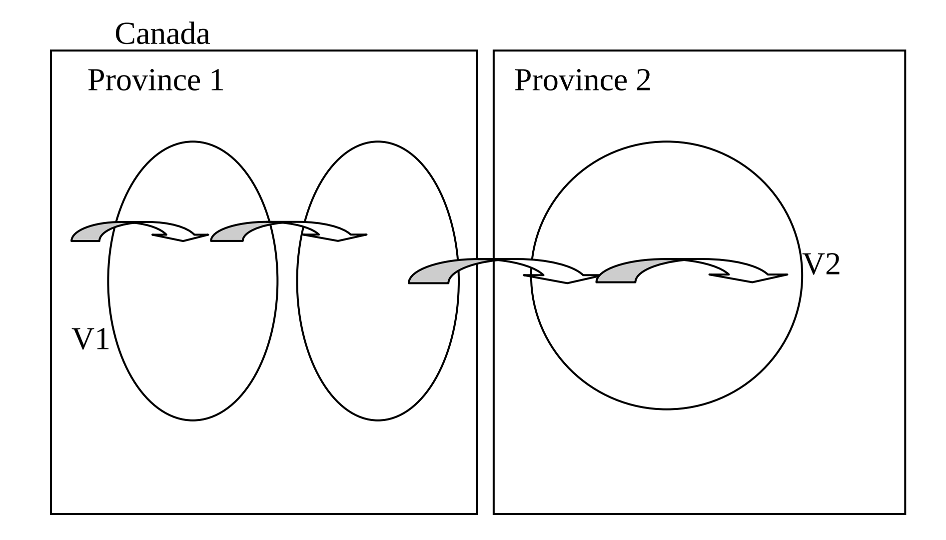
Exemple :

Dans le schéma ci-dessous, les rectangles représentent des provinces et les cercles des régions touristiques. Le voyage V1 se compose de plusieurs types de visites. Il représente :

- 1 visite-Canada,
- 1 visite-province, et
- 2 visites-régions touristiques.

Le voyage V2 quant à lui représente :

- 1 visite-Canada,
- 1 visite-province, et
- 1 visite-région touristique.



Durée de la visite : de même jour ou avec nuitée(s)

Suite au remaniement de l'enquête, un concept de durée de la visite généralisé est défini. Pour déterminer la durée de la visite, le nombre de nuits passées au cours de la visite est utilisé, peu importe le niveau géographique de la visite analysé (Canada, province, région touristique, etc.). S'il y a des nuits passées au cours d'une visite, alors la durée de la visite est avec nuitées, sinon la durée est de même jour[2]. Que fait-on

[2] Avant le remaniement, la définition de la durée de la visite utilisée varie selon les niveaux géographiques analysés. Au niveau des visites-Canada, le nombre total de nuitées au Canada (CANNITE) est utilisé pour déterminer le statut « de même jour » ou « avec nuitée(s) ». Au niveau des visites-province, visites-région touristique, visites-RMR et visites-DR, le nombre total de nuitées dans la province, la région touristique, la RMR ou la DR est utilisé (dérivé de la variable TVN), à l'exception de deux tableaux au niveau des visites-province ou le nombre total de nuitées au cours du voyage (TOTALNIT) est utilisé.

lorsqu'on a l'origine et/ou l'aéroport dans une province sans visite ? ➔ ce n'est pas une visite !

Dépenses associées aux voyages

Pour chaque voyage rapporté, les dépenses encourues au cours du voyage sont collectées, et ce, pour différents postes de dépenses (par exemple, les frais d'hébergement commercial, de location d'un véhicule, de transport local, etc.). Au niveau des voyages, les dépenses rapportées sont comptabilisées à la destination principale du voyage. Les dépenses rapportées pour un voyage sont également réallouées aux différentes composantes du voyage (origine, visite, destination ou aéroport) par poste de dépense. Certains types de dépenses ne peuvent être alloués à certaines composantes. Le diagramme suivant indique quels types de dépenses peuvent être allouées à chaque composante.

Diagramme 4. Réallocation possible des dépenses des voyages selon les composantes d'un voyage.

Origine

- Location d'un véhicule
- Dépenses au titre du fonctionnement d'une voiture, d'un camion,...
- Transport local
- Tarifs du transport commercial *(sauf le transport aérien)*

Visites

- Hébergement commercial
- Dépenses au titre du fonctionnement d'une voiture, d'un camion,...
- Transport local
- Tarifs du transport commercial *(sauf le transport aérien)*
- Achats d'aliments et de boissons dans des bars, restaurants et hôtels
- Achats d'aliments et de boissons dans des magasins
- Activités sportives ou récréatives
- Activités culturelles
- Vêtements
- Autres articles

Destination

- Hébergement commercial
- Location d'un véhicule
- Dépenses au titre du fonctionnement d'une voiture, d'un camion,...
- Transport local
- Tarifs du transport commercial *(sauf le transport aérien)*
- Achats d'aliments et de boissons dans des bars, restaurants et hôtels
- Achats d'aliments et de boissons dans des magasins
- Activités sportives ou récréatives
- Activités culturelles
- Vêtements
- Autres articles

Aéroports

- Tarifs du transport commercial *(transport aérien seulement)*

2.2.2 Principales définitions

Dépenses (déclarées) : Les dépenses déclarées sont les dépenses engagées par le voyageur et tous les membres du ménage ayant effectué le voyage. Les dépenses sont déclarées en dollars canadiens et incluent toutes les taxes et tous les pourboires. Elles sont associées à l'ensemble du voyage.

Les dépenses déclarées ne comprennent pas les articles suivants : les aliments achetés avant le voyage et devant être consommés pendant le voyage, les articles achetés en vue de leur revente ou de leur utilisation à des fins commerciales (y compris les articles utilisés sur des fermes), les véhicules, notamment les voitures, roulottes, embarcations, les dépenses en immobilisations, notamment les biens immobiliers, œuvres d’art, articles rares et actions, l’argent comptant donné à des parents ou à des amis au cours d’un voyage ne servant pas à payer des biens ou des services touristiques, ainsi que les dons faits à des institutions.

Catégories des dépenses déclarées :

- *Dépenses de divertissements* : Somme d’argent dépensée pour les activités culturelles ou de divertissement et pour les attractions au cours du voyage. Cette catégorie comprend les dépenses pour les droits d’entrée au théâtre, à des galeries d’art, à des boîtes de nuit ou événements sportifs (p. ex. une partie de hockey). Elle comprend également les dépenses liées au jeu de hasard, le prix d’entrée pour des activités culturelles ou de loisirs (p. ex. cinémas, musées, parcs thématiques, pistes de karting), les excursions en bateau et les vols en montgolfière. Il faut exclure les coûts liés à l’achat d’abonnements à des activités de loisirs ou des spectacles (p. ex. un abonnement au théâtre). Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses liées aux aliments et boissons achetés dans les restaurants ou les bars* : Montant des dépenses au titre des repas et des boissons achetés dans des restaurants, des bars, des cafétérias, des comptoirs de restauration rapide et de mets à emporter, et des minibars que l’on trouve dans certaines chambres d’hôtel ou de motel, peu importe le lieu où ils ont été consommés au cours du voyage. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses liées aux aliments et boissons achetés dans des magasins pendant le voyage* : Montant dépensé pour des aliments et boissons achetés dans des magasins locaux au cours du voyage, peu importe le lieu où ils sont consommés. Par exemple, les produits alimentaires achetés en vue d’être ramenés chez soi ou consommés pendant le voyage sont inclus dans cette catégorie. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses de transport interurbain* : Montant des dépenses de transport entre différentes villes ou régions métropolitaines à partir de la destination ou jusqu’à celle-ci pendant le voyage. Ces dépenses de transport couvrent le prix des billets pour des déplacements interurbains par avion, par bateau, par aéroglisseur, par train, par autocar et par traversier. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses de transport local* : Montant des dépenses de transport au sein d’une ville ou d’une région métropolitaine, c’est-à-dire de transport interurbain, pendant le voyage. Sont compris sous cette rubrique les frais de taxi, d’autobus, de métro et d’autres dépenses comme celles visant les excusions en autocar au cours du voyage, dans le lieu de visite et/ou de destination. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Autres dépenses* : Montant des dépenses au titre d’autres articles au cours du voyage. Sont compris sous cette rubrique les souvenirs, les articles ménagers, les droits d’inscription à des cours, des conventions ou des congrès, les droits

de douane, les cartes postales et les timbres, les frais d'assurance, les médicaments, les livres, le matériel d'artiste et les pellicules pour appareils-photo, les frais de garde d'enfants, de garde de domicile et de garde d'animaux, les frais de téléphone, les frais de location d'hébergement (p. ex. une salle de séminaire, une salle de formation, etc.), l'achat d'abonnement à des activités de loisirs ou des spectacles (p. ex. les billets de remonte-pente pour la saison, les abonnements au théâtre). Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses de loisirs* : Montant dépensé au titre des activités de loisirs ou sportives et de la location d'équipement pour de telles activités au cours du voyage. Sont compris dans cette catégorie les droits d'entrée sur les terrains de golf, les billets de remonte-pente, la location de chaussures de quilles et la location d'équipement sportif tel que des skis, des bâtons de golf et des canoës. Sont exclus les achats d'abonnements visant des activités de loisirs (p. ex. les billets de remonte-pente pour la saison). Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses de fonctionnement de véhicule* : Montant des dépenses relatives au fonctionnement d'un véhicule privé ou loué, notamment l'essence, les réparations et les frais de stationnement au cours du voyage. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses de location de véhicule* : Montant des dépenses relatives aux frais d'utilisation, de location, de tarification versés pour l'utilisation de tout véhicule tel une automobile, un camion, une motocyclette, une bicyclette, une embarcation, une autocaravane, une motoneige, etc. (incluant les assurances) au cours du voyage. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses d'achat de vêtements* : Sont compris tous les achats de vêtements, de chaussures ou d'accessoires, qu'il s'agisse de cadeaux ou d'articles personnels. Le montant déclaré comprend toutes les taxes et tous les pourboires applicables.

- *Dépenses d'hébergement* : Dépenses totales pour les nuits passées dans un hôtel, un motel, un lieu de villégiature, une cabine, un chalet loué ou commercial, un terrain de camping, etc. au cours du voyage. Ces dépenses visent principalement les frais de location. Toutefois, dans le cas de voyages dans des chalets privés ou chez des parents ou des amis, elles peuvent également comprendre toute somme versée aux propriétaires pour l'utilisation des installations d'hébergement.

Dépenses redistribuées : Renvoie au procédé par lequel toutes les dépenses déclarées par les voyageurs sont réparties de nouveau aux régions géographiques particulières où les sommes ont été dépensées. L'EVRC fait appel à un modèle de redistribution des dépenses qui permet d'attribuer les sommes de chacune des catégories de dépenses aux régions géographiques conformément à des règles précises. Généralement, les sommes sont attribuées au lieu de destination dans le cas de voyages de même jour et elles sont réparties en fonction du nombre de nuits passées dans chacune des régions géographiques dans le cas des voyages d'une nuit ou plus. Toutefois, cette règle peut varier selon le poste de dépense. Une fois réparties, ces dépenses sont désignées par le terme dépenses redistribuées. Pour plus de

détails sur la redistribution des dépenses, veuillez consulter la section 5.6 du guide de l'utilisateur.

Les niveaux géographiques en fonction desquels les dépenses sont redistribuées dans le cadre de l'EVRC sont les suivants : province, région touristique, région métropolitaine de recensement (RMR) et division de recensement (DR).

Destination (principale) : Lieu déclaré par le voyageur à titre de destination d'un voyage. Si un voyageur visite plus d'un lieu au cours d'un voyage, la destination principale est le lieu donné par le voyageur lorsqu'il répond à cette question.

Forfaits : Les forfaits comprennent les montants dépensés pour deux éléments ou plus d'un voyage, mais dans la plupart des cas les coûts ne sont pas indiqués de manière distincte. Ces éléments peuvent être une association de transport et d'hébergement ou un hébergement et des aliments et boissons, etc. Les forfaits sont généralement achetés par l'entremise d'une agence de voyages ou d'une organisation sociale.

Mois de référence : Mois au cours duquel le voyage s'est terminé, entre le premier et le dernier jour du mois civil. Le voyage peut avoir commencé avant le mois de référence.

Moyen de transport principal : Moyen de transport utilisé pour parcourir la distance la plus longue au cours du voyage. Si le répondant indique qu'il a utilisé deux moyens de transport pour parcourir des distances équivalentes, c'est le moyen de transport utilisé pour atteindre la destination qui est enregistré.

Nuitée-personne : Nuit passée à l'extérieur du domicile par une personne en voyage. Lorsque deux personnes en voyage passent trois nuits à l'extérieur de chez elles, on compte six nuitées-personne.

Nuitée-visite-personne : Lorsque la personne qui entreprend un voyage passe une nuit au Canada à l'extérieur du foyer (par exemple, on compte trois nuitées-visites-personnes lorsqu'une personne entreprend un voyage de trois nuits à l'extérieur du foyer). Le nombre total de nuitées-visites-personnes correspond au nombre de nuits passées à l'extérieur du foyer au Canada par chaque personne ayant fait ces voyages. Les niveaux géographiques selon lesquels les nuitées-visites-personnes peuvent être estimées dans l'EVRC sont les suivants : pays, province, région touristique, région métropolitaine de recensement (RMR) et division de recensement (DR).

Nuitée-voyage-personne : Lorsque la personne qui entreprend un voyage passe une nuit à l'extérieur du foyer. Par exemple, on compte trois nuitées-voyages-personnes lorsqu'une personne entreprend un voyage de trois nuits à l'extérieur du foyer. Le nombre total de nuitées-voyages-personnes correspond au nombre de nuits passées à l'extérieur du foyer par chaque personne ayant fait ces voyages. Les niveaux géographiques selon lesquels les nuitées-voyages-personnes peuvent être estimées dans l'EVRC sont les suivants : pays et province.

Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMTNU) : L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) est un organisme spécialisé des Nations Unies et la principale institution internationale dans le domaine du tourisme. Elle sert de forum mondial pour les questions de politiques du tourisme et représente une source concrète de savoir-faire en matière de tourisme.

Elle regroupe 145 pays, 7 territoires et quelque 400 membres affiliés représentant le secteur privé, des établissements d'enseignement, des associations de professionnels du tourisme et des autorités touristiques locales.

Origine : Le point de départ d'un voyage correspond au lieu de résidence du voyageur. Veuillez noter qu'un voyageur doit habiter dans l'une des dix provinces.

Raison principale : Raison principale pour laquelle le voyageur a entrepris le voyage, sans tenir compte des raisons qu'ont les autres personnes du ménage pour participer au même voyage. Il s'agit de la raison sans laquelle le voyage n'aurait pas eu lieu.

Tourisme : La définition utilisée est celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs. »

Visite : Lieu de séjour pour la nuit des voyageurs ou, dans le cas d'un voyage de même jour, destination du voyage. Une visite d'une nuit ou plus ne peut être effectuée qu'au cours d'un voyage d'une nuit ou plus. Par conséquent, on définit le lieu visité au Canada comme le lieu où le voyageur a passé au moins une nuitée. Si le répondant s'est rendu dans le même lieu à deux reprises au cours d'un même voyage, on ne compte qu'une seule visite du lieu en question.

> ***Visite interprovinciale :*** Visite effectuée par un résident d'une province dans une autre province (p. ex. par des résidents ontariens visitant ailleurs au Canada).
>
> ***Visite intraprovincial :*** Visite effectuée au sein d'une province par les résidents de celle-ci (p. ex. des résidents ontariens visitant en Ontario).
>
> ***Visite intérieure :*** On considère comme visite intérieure toute visite étant au Canada.
>
> ***Visite de même jour :*** Sont déclarés visites de même jour les visites au cours desquels le voyageur a parcouru une distance de 40 kilomètres ou plus (pour l'aller) et est revenu dans la même journée.
>
> ***Voyage d'une nuit ou plus :*** Visite pendant laquelle le répondant s'est absenté de son domicile au moins une nuitée.

Visite-personne : Visite effectuée par une personne voyageant seule ou en groupe. Une visite effectuée par quatre personnes voyageant ensemble constitue quatre visites-personnes.

Voyage : Un voyage doit avoir débuté dans l'une des dix provinces; il doit s'être terminé au cours du mois de référence et durer moins de 365 jours/nuits. L'EVRC collecte tous les voyages d'une nuit ou plus dont la destination se situe au Canada, tous les voyages de même jour d'une distance de 40 km et plus et la partie canadienne des voyages internationaux. Ces voyages sont considérés comme « à l'extérieur de la ville » par le voyageur.

Cette nouvelle définition du voyage a été établie par Statistique Canada et d'autres commanditaires[3] de l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada, afin de mieux respecter les lignes directrices de l'Organisation mondiale du tourisme.

Voyage interprovincial : Voyage effectué par un résident d'une province dans une autre province (p. ex. par des résidents ontariens voyageant ailleurs au Canada).

Voyage intraprovincial : Voyage effectué au sein d'une province par les résidents de celle-ci (p. ex. des résidents ontariens voyageant en Ontario).

Voyage intérieur : On considère comme voyage intérieur tout voyage ayant débuté au Canada et s'y étant poursuivi.

Voyage international : Un voyage est considéré comme international lorsque la destination du voyage se situe à l'extérieur du Canada. Seulement les dépenses engendrés au Canada sont retenues pour les estimations.

Voyage de même jour : Sont déclarés voyages de même jour les voyages au cours desquels le voyageur a parcouru une distance de 40 kilomètres ou plus (pour l'aller) et est rentré à son domicile dans la journée. Nombre total de voyages de même jour déclarés par les voyageurs au cours du mois de référence, y compris les voyages identiques. Ces voyages sont également connus sous l'expression « excursion ».

Voyage d'une nuit ou plus : Voyage pendant lesquels le répondant s'est absenté de son domicile au moins une nuitée. Nombre total de voyages d'une nuit ou plus déclarés par le voyageur (y compris les voyages identiques) au cours du mois de référence, sans tenir compte de la distance ou de la destination.

Voyage-personne : Voyage effectué par une personne. Si cette personne fait plus d'un voyage et/ou voyage en compagnie d'autres membres du même ménage, le nombre de voyages-personnes correspondra au nombre de voyages et de personnes ayant fait ces voyages. Si quatre membres d'un même ménage voyagent ensemble, on estime qu'il s'agit de quatre voyages-personnes. Deux voyages effectués par une même personne correspondent à deux voyages-personnes.

Voyageur : Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui effectue un voyage. Toute personne qui n'effectue pas de voyage peut être désignée par le terme de non-voyageur.

2.2.3 Redistribution des dépenses

La redistribution des dépenses est le processus par lequel les dépenses déclarées[4] par les répondants sont réparties en fonction des régions géographiques particulières dans lesquelles les sommes ont été dépensées. L'EVRC fait appel à un modèle de

---

[3] La Commission canadienne du tourisme, dix organismes et ministères provinciaux et deux autres organismes fédéraux.

[4] Les dépenses déclarées sont les dépenses des répondants et d'autres membres du ménage ayant pris part au voyage ainsi que celles d'autres personnes qui n'y ont pas pris part. Les dépenses des membres d'autres ménages qui ont participé au voyage sont exclues. Les dépenses sont déclarées en dollars canadiens et comprennent toutes les taxes et tous les pourboires. Elles sont associées au voyage dans son ensemble.

redistribution des dépenses qui permet d'attribuer les sommes de chacune des catégories de dépenses aux régions géographiques conformément à des règles précises. Généralement, les sommes sont attribuées au lieu de destination dans le cas des *voyages de même jour* et elles sont réparties en fonction du nombre de nuits passées dans chacune des régions géographiques dans le cas des *voyages d'une nuit ou plus*. Toutefois, cette règle peut varier selon le poste de dépense. Une fois réparties, les dépenses sont désignées par le terme *dépenses redistribuées*.

Les niveaux géographiques en fonction desquels les dépenses sont redistribuées dans le cadre de l'EVRC sont les suivants : province, région touristique, région métropolitaine de recensement (RMR) et division de recensement (DR).

Un résumé des règles de redistribution des dépenses est présenté ci-dessous :

Hébergement commercial

Les dépenses déclarées au titre de l'hébergement sont réparties entre les enregistrements des visites en fonction du nombre de nuits passées dans l'établissement commercial d'hébergement. Lorsque plus d'un type d'hébergement est déclaré pour un voyage comportant deux lieux visités ou plus, les sommes visant l'hébergement sont réparties entre les enregistrements des visites selon les dépenses moyennes associées à chaque type d'hébergement. Ces moyennes sont calculées à partir de types semblables de voyages durant lesquels un seul type d'hébergement a été déclaré. Autrement dit, les enregistrements comportant plus d'un type d'hébergement sont appariés à des enregistrements comportant des types semblables d'hébergement et présentant des caractéristiques de voyage semblables (c'est-à-dire destination, moyen de transport, nombre de personnes dans le groupe, raison principale). Les nuitées-visites ne seront associées à un montant pour les dépenses d'hébergement que si la nuit est passée dans un type d'hébergement commercial.

Location d'un véhicule

On a demandé aux répondants ayant déclaré avoir utilisé une voiture ou un camion, une camionnette de camping ou un véhicule de plaisance, un bateau ou un canot si le véhicule était loué. Dans l'affirmative, on leur a demandé s'ils avaient fait des dépenses pour louer le véhicule.

Les dépenses sont alors réparties selon les règles suivantes :

	Origine	Destination
Tous les moyens de transport (principaux et secondaires) ont été loués	50 %	50 %
Le moyen de transport principal a été loué	100 %	-
Le moyen de transport secondaire a été loué (le moyen principal ne l'a pas été)	-	100 %

Dépenses au titre du fonctionnement d'une voiture, d'un camion, d'un véhicule de plaisance, d'un avion privé

On a demandé à tous les répondants s'ils avaient fait des dépenses au titre de l'essence ou des réparations pour l'utilisation d'un véhicule privé ou loué. Lorsque les répondants déclarent avoir fait de telles dépenses, celles-ci sont réparties selon les règles suivantes :

		Origine	Lieu	Destination
Si le principal moyen de transport est de type commercial (avion, bus, train, bateau, taxi, autre)	Une nuit ou plus		Répartition selon les origines, les lieux (le cas échéant) et les destinations par nuitée.	
	Même jour			100 %
Tous les autres moyens de transport (voiture ou camion, camionnette de camping ou véhicule de plaisance, bateau ou canot, motocyclette, bicyclette, avion privé)	Une nuit ou plus	Répartition selon les origines, les lieux (le cas échéant) et les destinations par nuitée.		
	Même jour	50 %		50 %

Transport local
On a demandé à tous les répondants s'ils avaient fait des dépenses au titre du transport local. Lorsque les répondants déclarent avoir fait de telles dépenses, celles-ci sont réparties selon les règles suivantes :

		Origine	Lieu	Destination
Principal moyen de transport est privé	Une nuit ou plus		Répartition selon les lieux visités et les destinations par nuitée.	
	Même jour			100 %
Principal moyen de transport est non privé (commercial ou loué)	Une nuit ou plus	Répartition selon les origines, les lieux visités et les destinations par nuitée.		
	Même jour	50 %		50 %

Tarifs du transport commercial
Si le répondant indique avoir utilisé un moyen de transport commercial, on lui demande s'il a payé des tarifs de transport commercial au Canada.

Les montants déclarés des tarifs du transport commercial sont répartis selon la règle suivante :

Destination principale	Transporteur	Origine	Lieu	Destination
Canada	Canadien seulement	Répartition égale selon les origines, les lieux (le cas échéant) et les destinations.		

Les tarifs du transport aérien commercial sont également rattachés aux principaux aéroports. Lorsqu'il s'agit d'un moyen de transport commercial aérien, les montants des portions canadiennes seront répartis de nouveau selon l'aéroport principal associé à la province et à la division de recensement pour l'origine, le lieu ou la destination du voyage.

Enfin, des enregistrements distincts des visites selon l'aéroport sont créés lorsque les répondants déclarent avoir utilisé un avion commercial et lorsque les dépenses au titre du transport commercial sont rattachées à un transporteur canadien et à une destination au Canada. Ces nouveaux enregistrements sont créés parce que la région géographique attribuée est celle du principal aéroport le plus près du lieu visité et que cette région géographique peut différer de celle du lieu visité.

Achat d'aliments et de boissons dans des bars, restaurants et hôtels et achat d'aliments et de boissons dans des magasins

On demande à tous les répondants d'indiquer combien d'argent ils ont dépensé pour l'achat d'aliments et de boissons dans des bars et des restaurants ou dans des magasins. Les dépenses déclarées sont généralement réparties comme suit :

		Origine	Lieu	Destination
Une nuit ou plus			Répartition selon les lieux visités (le cas échéant) et les destinations par nuitée et pondération selon le type d'hébergement.	
Même jour				100 %

Activités sportives ou récréatives, activités culturelles et divertissement, vêtements et autres articles

On a posé à tous les répondants des questions sur les dépenses au titre des quatre rubriques précitées. Les montants déclarés sont répartis de la même façon pour chacune de ces catégories :

	Origine	Lieux	Destination
Une nuit ou plus		Répartition selon les lieux visités et les destinations par nuitée.	
Même jour			100 %

2.2.4 Description des ensembles de données de l'EVRC

Chaque mois, trois fichiers (ou ensembles) de données sont créés : un fichier personne, un fichier voyage et un fichier visite. Lorsque le FMGD est crée, les fichiers-personnes restent au niveau du mois alors que les fichiers voyages et les fichiers visites sont agglomérés ensemble pour créer des fichiers annuels.

Fichier de données des personnes

L'ensemble de données (ou fichier) des personnes renferme les données sur les voyageurs et les non-voyageurs, les premiers étant les personnes de 18 ans et plus qui font au moins un voyage au cours du mois de référence, les seconds, celles qui ne voyagent pas. À chaque répondant à l'EVRC correspond un enregistrement dans le fichier des personnes, que le répondant ait effectué ou non un voyage au cours du mois de référence ou de l'année de référence. La somme des voyageurs et des non-voyageurs correspond à la population

canadienne de 18 ans et plus dans chaque fichier mensuel sauf pour les exclusions décrites dans la section 3.1. .

Le fichier de microdonnées des personnes contient des renseignements sociodémographiques touchant les voyageurs comme les non-voyageurs. Il permet d'établir des profils sociodémographiques et de calculer la fréquence des voyages. Il permet, par exemple, de comparer l'âge, le sexe ou le niveau de scolarité des voyageurs et des non-voyageurs, ou encore de déterminer le pourcentage de la population âgée de 55 ans et plus qui a voyagé.

Le fichier de microdonnées des personnes ne fournit pas de renseignements sur le nombre de voyages ou de voyages-personnes; il fournit plutôt des données sur le nombre de voyageurs et de non-voyageurs. Si une personne a fait plus d'un voyage au cours de la période de référence, elle ne sera considérée qu'une seule fois à titre de voyageur.

Fichier des données des voyages

L'ensemble de données des voyages renferme les caractéristiques des voyages, comme par exemple l'origine et la destination di voyage, la raison du voyage, les dépenses, etc.. Pour chaque répondant sur le fichier personne, il y a un enregistrement de voyage pour chaque voyage déclaré. Si un répondant n'a pas déclaré de voyage, il n'y a pas d'enregistrement de voyage pour ce répondant sur le fichier voyage.

Fichier de données des visites

L'ensemble de données des visites présente des renseignements sur les régions visitées par les voyageurs, que celles-ci aient constitué la destination principale ou un arrêt d'une nuit au cours du voyage. Ce fichier des visites renferme, outre les renseignements sur les visites, des données sur les dépenses redistribuées des ménages.

Le terme « visite » correspond à un voyage dans son ensemble ou à une partie de voyage. Il désigne le lieu de séjour pour la nuit des voyageurs ou, dans le cas d'un voyage du même jour, la destination du voyage. Si le répondant s'est rendu dans le même lieu à deux reprises au cours d'un même voyage, on ne compte qu'une seule visite du lieu en question. Par exemple, dans le cas d'une personne qui fait un voyage du même jour de Kingston à Toronto, le nombre de visites sera égal au nombre de voyages-personnes, un en l'occurrence. Toutefois, dans le cas d'une personne quittant Montréal à destination de Winnipeg, qui passe une nuit à Ottawa avant de se rendre à Winnipeg pour y passer la nuit, on établira un enregistrement de voyage-personne vers Winnipeg (destination), mais deux enregistrements de visites-personnes : l'un pour Ottawa-Hull et l'autre pour Winnipeg.

Le concept de visite sert à déterminer le nombre de visites-personnes pour un lieu donné. Les fichiers des visites contiennent au moins deux enregistrements de chaque visite effectuée dans le cadre de chacun des voyages-personnes apparaissant dans le fichier des voyages (origine et destination).

2.3 Développement du contenu

Débutant en 2009-2010, l'équipe de l'EVRC a collaboré avec ses quatorze partenaires canadiens, le Système de comptabilité nationale de Statistique Canada ainsi qu'avec d'autres divisions du Bureau participant à la collecte, au traitement, à la pondération et à la diffusion des données pour la révision du

questionnaire de l'EVRC. Veuillez consulter l'annexe C plus plus d'information sur le remaniement de l'EVRC.

Chacun a été consulté en vue de déterminer les questions ou les variables qui pourraient être retirées, modifiées ou améliorées ainsi qu'au sujet de la mise en œuvre de nouveaux moyens de réaliser des économies dans l'établissement du questionnaire et l'application de collecte elle-même. Ces consultations ont une incidence sur la façon dont certaines questions sont maintenant posées.

Ce qu'il y a de nouveau :

- Collecte de renseignements sur les voyages effectuée sous forme de liste
- Introduction d'une période de rappel de deux mois pour les voyages avec nuitées pour augmenter le nombre de voyages recueillis puisque l'échantillon a été diminué de moitié depuis 2009
- Sous-échantillonnage des voayges listés avec un maximum de trois voyages de sélectionné s pour la collecte de données plus détaillées
- Changement dans l'enchaînement des questions portant sur la raison principale du voyage
- Mise en œuvre d'une fonction de recherche de code à trois lettres pour les questions sur les destinations principales et les endroits visités
- Activités : certaines catégories sont lues aux répondants tandis que d'autres ne sont affichées que pour la saisie
- Certaines catégories du « Mode de transport » ont été changées
- Enlèvement des voyages internationaux sans nuits au Canada
- Une limite de 15 minutes par entrevue est imposée
- La raison « Autre – affaires » maintenant dans le champ de l'enquête (était hors champ avant 2011)

Des efforts ont également été consacrés à l'harmonisation de questions comme celles portant sur les activités, l'hébergement et les modes de transports de l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI). Les méthodologistes ont mis à l'essai la meilleure méthode de sous-échantillonnage de voyages qui permettrait de recueillir le plus grand nombre de voyages possibles à l'intérieur de la limite de temps de 15 minutes et autant de renseignements détaillés que possible.
Deux essais qualitatifs ont été menés. Les premiers groupes de discussion, tenus en mars 2010, visaient à obtenir les impressions générales et les réactions des répondants à l'égard du contenu et des questions proposés, pour évaluer leur compréhension des concepts, de la terminologie, des questions et des catégories de réponses, leur capacité de déclarer la raison principale de chaque voyage déclaré avec exactitude (deux scénarios ont été mis à l'essai pour ces questions), la disponibilité des renseignements demandés et la capacité et l'empressement des répondants à répondre aux questions. Les résultats des mises à l'essai a amené à changer l'enchaînement des questions portant sur la raison principale, et à changer certaines formulations pour rendre certains concepts plus clairs pour les répondants.

Pour finaliser l'application, nous avons procédé à une autre série d'essais au bureau régional de Sturgeon Fall en septembre 2010.
L'objet de ces essais était que des intervieweurs d'expérience suivent divers parcours prédéterminés de l'application pour évaluer les changements et suggérer des améliorations, au besoin. C'était l'occasion pour eux d'exprimer toute préoccupation au sujet du contenu révisé et de la collecte. Puisque les intervieweurs sont en première ligne (pour interagir avec les répondants), cette contribution unique était importante pendant le stade de la mise à l'essai et du développement du remaniement.

3.0 Technique d'enquête

3.1 Population cible et population de l'enquête

Comme expliqué dans la section 2.1, l'EVRC est un supplément de l'Enquête sur la population active.

Pour des renseignements plus détaillés sur la méthodologie de l'EPA, veuillez vous reporter à la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526-X au catalogue) que vous trouverez dans la présente trousse ou à l'adresse Internet suivante :
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-526-X&lang=fra

L'EVRC vise la population de 18 ans et plus qui habite l'une des dix provinces. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes vivant dans les réserves et autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces canadiennes et la population vivant en établissement.

Il importe de noter que les résultats de l'EVRC ne s'appliquent qu'à la population définie ci-dessus.

3.2 Plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EPA est formé de six groupes de renouvellement. Les ménages restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois, et des données sont recueillies aux fins de l'EPA pour tous les membres âgés de 15 ans et plus. En 2011, l'EVRC fait appel à un groupe de renouvellement de l'EPA dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador, où deux groupes de renouvellement sont utilisés, de sorte que les ménages répondants qui en sont à leur deuxième mois dans l'échantillon de l'EPA (et à leur quatrième mois dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador) sont admissibles à l'EVRC.

Une fois l'interview de l'EPA terminée, l'application informatique choisit aléatoirement un membre adulte du ménage pour l'échantillon de l'EVRC. Les ménages qui n'ont pas pris part à l'EPA ne peuvent franchir cette étape et ne peuvent être retenus dans l'échantillon de l'EVRC.

Le membre choisi doit déclarer les voyages de même jour et ceux d'une nuit ou plus qu'il a faits, qui se sont terminés au cours du mois précédent et ceux de même jour et d'une nuit ou plus qui se sont terminés au cours des deux mois précédents. Des renseignements de base sont recueillis sur tous les voyages déclarés pour créer une liste de voyages.

Si la liste de voyages compte trois voyages ou moins et qu'il n'y a aucun ou un seul voyage de même jour et trois ou moins de voyages avec nuitées, l'on demande au répondant de donner des renseignements détaillés au sujet de tous les voyages figurant sur la liste. Pour tout les autres cas, un ou deux voyages sont sous-échantillonnés pour que l'on puisse recueillir des renseignements de voyage détaillés auprès du répondant.

3.3 Taille de l'échantillon

Le tableau suivant est réparti selon le nombre de ménages choisis pour l'EVRC en fonction du mois de collecte (de février 2011 à février 2012) et de la province.

Année	Mois	TNL	ÎPE	NE	NB	QC	ON	MN	SK	AB	CB	Total
2011	Fév	519	189	395	394	1,254	1,869	597	531	646	732	7,126
2011	Mar	503	191	425	341	1,246	1,824	631	525	604	753	7,043
2011	Avr	535	172	384	381	1,347	1,792	604	523	622	717	7,077
2011	Mai	517	203	384	386	1,359	1,894	581	475	599	673	7,071
2011	Juin	520	196	397	385	1,263	1,803	641	501	627	714	7,047
2011	Juil	516	171	391	378	1,232	1,846	590	468	615	658	6,865
2011	Août	526	178	365	379	1,267	1,790	589	466	600	683	6,843
2011	Sep	523	155	387	389	1,241	1,822	626	495	613	724	6,975
2011	Oct	498	171	405	376	1,184	1,816	594	487	635	666	6,832
2011	Nov	519	186	392	410	1,297	1,772	612	503	694	705	7,090
2011	Déc	541	189	388	368	1,325	1,746	598	492	628	696	6,971
2012	Jan	542	196	371	385	1,304	1,803	596	494	633	749	7,073
2012	Fév	523	194	390	368	1,309	1,778	581	458	626	701	6,928
	Total	**6,782**	**2,391**	**5,074**	**4,940**	**16,628**	**23,555**	**7,840**	**6,418**	**8,142**	**9,171**	**90,941**

4.0 Collecte des données

Seuls les ménages qui répondent à l'Enquête sur la population active sont utilisés pour l'EVRC. Une fois qu'on a posé les questions sur la population active, on choisit au hasard, dans le ménage sélectionné, une personne âgée de 18 ans et plus pour répondre à l'EVRC. Si cette personne est disponible, l'intervieweur lui pose alors les questions de l'EVRC. Si celle-ci est absente ou n'est pas disponible lors de la collecte des données de l'EPA, un intervieweur la rappellera plus tard au cours des jours restant de la période de collecte.

Les interviews sont menées dans 90 % des cas par téléphone à partir des bureaux régionaux à l'aide de la méthode d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Pour ce qui est des autres entrevues, elles sont faites par des intervieweurs qui sont sur le terrain, à l'aide de la méthode d'interview personnelle assistée par ordinateur (IPAO).

Les interviews par personne interposée sont permises si le répondant ne parle aucune des deux langues officielles du Canada ou s'il est malade ou absent pendant toute la période de collecte.

Le système de surveillance systématique des intervieweurs est aussi utilisé pour l'EVRC. Il s'agit d'un système automatisé qui permet aux superviseurs de voir l'écran à distance et aussi d'entendre la conversation téléphonique qui se tient entre l'intervieweur et le répondant. La surveillance des intervieweurs sert à améliorer la collecte d'information auprès des répondants et, par ricochet, augmente la qualité des données publiées à partir de cette enquête.

Pour des renseignements sur la collecte des données de l'Enquête sur la population active, veuillez vous reporter à la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526-X au catalogue) que vous trouverez dans la présente trousse ou à l'adresse Internet suivante : http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-526-X&lang=fra

5.0 Traitement des données

Le traitement transforme les réponses du questionnaire obtenues pendant la collecte pour qu'elles conviennent à la totalisation et à l'analyse des données. Il comprend toutes les activités de traitement des données, automatisées et manuelles, après la collecte et avant l'estimation.

5.1 Saisie des données

Les intervieweurs saisissent directement les réponses aux questions de l'enquête au moment de l'interview à l'aide d'une version automatisée du questionnaire. L'emploi d'un questionnaire automatisé réduit les délais et coûts de traitement associés à la saisie des données, aux erreurs de transcription et à la transmission des données. On soumet les données des réponses à un cryptage pour en préserver le caractère confidentiel, puis on les transmet par modem au bureau régional concerné de Statistique Canada. Les données sont par la suite transmises à Ottawa, au moyen d'une ligne protégée, pour y être traitées davantage.

Une partie du contrôle se fait au moment de l'interview. Lorsque les renseignements introduits sont hors limites (trop faibles ou trop élevés) des valeurs attendues, ou qu'ils entrent en contradiction avec des renseignements introduits auparavant, l'intervieweur voit apparaître à l'écran de l'ordinateur des messages lui demandant de modifier les renseignements. Cependant, pour certaines questions, l'intervieweur a la possibilité de passer outre aux contrôles et de sauter des questions si l'enquêté ne connaît pas la réponse ou refuse de répondre. Pour cette raison, on soumet les données des réponses à d'autres processus de vérification et d'imputation après réception au bureau central.

5.2 Vérification

Des vérifications peuvent être faites à plusieurs étapes pendant le processus de l'enquête; cela va des simples vérifications préliminaires des intervieweurs sur place aux vérifications automatisées plus complexes exécutées par un programme informatique après la saisie des données. Les règles de la vérification sont généralement formulées d'après ce qui peut être logique ou valide, compte tenu :

- des connaissances de l'expert en la matière;
- d'autres enquêtes ou données connexes;
- de la structure du questionnaire et de ses questions;
- d'une théorie statistique.

Il y a trois principales catégories de vérification : les contrôles de la validité, de la cohérence et de la distribution. Les vérifications de validité ciblent la syntaxe des réponses et comprennent la vérification des caractères non numériques entrés dans les champs numériques et le repérage des valeurs manquantes. Celles-ci peuvent aussi déterminer si les données codées s'inscrivent dans l'étendue permise des valeurs. Une vérification de l'étendue peut être faite, par exemple, pour l'âge déclaré d'un répondant, afin de vérifier s'il se situe entre 0 et 125 ans.

Les vérifications de cohérence déterminent si les liens entre les questions sont respectés. Elles peuvent utiliser des liens logiques, juridiques, comptables ou structurels entre les questions ou entre les volets d'une question.

Les contrôles de la distribution se font par l'examen des données de l'ensemble des questionnaires. Ces contrôles tentent de détecter les enregistrements qui contiennent des valeurs aberrantes relativement à la distribution de données. Les contrôles de la distribution sont parfois nommés vérification statistique ou détection des valeurs aberrantes.

Voici deux exemples de vérification de cohérence:

- Le nombre total de nuits passées à tous les endroits déclarés doit être égal au total du nombre de nuités déclarés pour le voyage au complet. Une vérification est faite en utilisant les valeurs des

catégories dans la question AC_Q10 pour assurer que la variable TRIP_TOT (déclaré dans le questionnaire aux questions TR_Q02 ou TR_Q06) est égale à la somme de AC_Q10.

- Les enregistremenst dont le total des dépenses pondérées du voyage sont extrêmes sont identifiés et traités dans le système de traitement des valeurs aberrantes.

5.2.1 Vérification générée par ordinateur

Comme nous l'avons indiqué précédemment, tous les renseignements de chacun des ménages ont été recueillis lors d'une interview téléphonique au moyen d'une application d'interview assistée par ordinateur (IAO). Ainsi, il a été possible de créer des méthodes de vérification et de les intégrer à l'application pour veiller à la qualité des renseignements recueillis. Voici quelques exemples illustrant le genre de vérifications faites dans l'application d'IAO pour l'EVRC.

Vérifications d'intervalles
Les vérifications d'intervalles ont été intégrées au système IAO pour les questions où il faut indiquer des valeurs numériques. Si les chiffres indiqués ne s'inscrivent pas dans l'intervalle, une fenêtre apparaît instantanément pour indiquer l'erreur et demander à l'intervieweur de corriger la réponse erronée. Par exemple, si la valeur saisie dans l'ordinateur pour le nombre de nuits passées à l'extérieur au cours du voyage est élevée, un message contextuel apparaîtra demandant à l'intervieweur de confirmer la réponse auprès du répondant.

Vérifications du cheminement de questions
Tous les cheminements de questions sont en mode intégration automatique au système IAO. Par exemple, si le voyage a été défini comme un voyage d'une nuit ou plus, l'application IAO affichera une série de questions au sujet de l'hébergement. Dans le cas contraire, il saute automatiquement ces questions.

Vérifications de la cohérence générale
On a prévu un certain nombre de vérifications de la cohérence dans le système IAO pour permettre aux intervieweurs de revenir à des questions déjà posées et de rectifier les incohérences. Les intervieweurs reçoivent des instructions à l'écran pour traiter ou régler des problèmes de réponse incomplète ou erronée. Le système génère une fenêtre contextuelle qui signale l'erreur et demande à l'intervieweur de revenir à la question pour vérifier les données et apporter les corrections nécessaires.

5.2.2 Vérifications préliminaires

Pour tous les enregistrements où il manque des valeurs (blancs) provenant de la collecte, on insère la valeur « 9 », « 99 », « 999 » etc. pour indiquer qu'aucune information n'a été recueillie. Les entrées « Ne sait pas » retournées par l'application IAO comme « 9 » sont modifiées à « 7 » à l'étape de la vérification préliminaire. De même, on a modifié les questions pour lesquelles on peut lire « Inscrivez toutes les réponses qui s'appliquent » afin de transformer leurs valeurs en réponses « Oui » (« 1 ») ou « Non » (« 2 »). Enfin, toutes les réponses écrites par les répondants sont enlevées du fichier de traitement et sont mises de côté afin d'être traitées séparément.

5.2.3 Vérifications de l'enchaînement

Cette vérification consiste à reproduire le cheminement des questions incluses dans le questionnaire. Les variables qui manquent, en suivant l'enchaînement des questions, sont changées de « Non déclaré » à « Saut valide » (« 6 », « 96 », « 996 » etc.). Pour les sauts fondés sur l'âge ou selon la réponse à certaines questions, les questions sautées sont établies à « Saut valide ». Dans le cas de sauts fondés sur les réponses « Ne sait pas » et les « Refus », celles-ci sont établies à « Non déclaré ».

5.2.4 Vérification de la cohérence

Après la vérification de l'enchaînement, on procède à la vérification de la cohérence qui consiste à vérifier les liens entre deux variables ou plus. On utilise des tables de décision pour préciser les vérifications de la cohérence. Le logiciel LogiPlus sert à saisir l'information dans les tables de décision et à générer le code SAS. Pour les vérifications plus complexes, la programmation SAS est utilisée. On produit un rapport comprenant les comptes « avant » et « après » des variables, de même qu'un rapport précisant le nombre de décisions prises pour chaque table de décision.

5.3 Codage des questions ouvertes

Les intervieweurs enregistrent, sur le questionnaire de l'EVRC, quelques éléments d'information sous forme de réponses à des questions ouvertes. Par exemple, si la destination du voyage ne figure pas sur la liste, l'intervieweur doit saisir manuellement le nom de la localité. Ce texte est codé selon un système interne. De plus, les réponses « Autres – préciser » pour les questions portant sur les activités ont été codées, s'il est établi que ces réponses auraient dû figurer dans une catégorie existante.

5.4 Création de variables dérivées

Pour faciliter l'analyse des données, on a calculé un certain nombre de données élémentaires figurant dans le fichier de microdonnées en combinant des réponses sur le questionnaire. À titre d'exemple, MRDTRIP2 définit la raison principale du voyage. Plusieurs questions sont combinées pour créer cette nouvelle variable.

5.5 Imputation

L'imputation est un processus utilisé pour déterminer et attribuer des valeurs de remplacement, afin de résoudre les problèmes que suscitent les données manquantes, invalides ou incohérentes.

5.5.1 Imputation : dépenses

Le système d'imputation de dépenses de voyage veille à ce que tous les voyages choisis pour être détaillés comptent une valeur de dépense valide pour l'ensemble des catégories de dépenses. Dans l'EVRC, les données sur les dépenses sont soumises à un processus d'imputation, afin que tous les enregistrements comportent une valeur valide pour les dépenses de toutes les catégories. Toutes les autres valeurs manquantes ou erronées sont soit corrigées ou soit remplacées par un code « non déclaré ».

Les données sur les dépenses sont imputées en fonction des dépenses moyennes déclarées à la variable en question pour des voyages affichant des caractéristiques semblables. Les caractéristiques communes sont employées parce que les dépenses varient considérablement selon les caractéristiques des voyages. Des moyennes sont calculées pour les voyages ayant

en commun les caractéristiques suivantes : destination; durée (voyage d'une nuit ou plus ou voyage de même jour); nombre de voyageurs dans le groupe; raison principale du voyage (affaires ou raison personnelle); type(s) d'hébergement; moyen de transport utilisé; activités déclarées. Les moyennes sont calculées séparément pour les voyages déclarés pour le premier et le second mois de rappel.

Il doit y avoir au moins trois enregistrements donneurs pour chaque catégorie d'imputation, sinon les caractéristiques du voyage sont groupées à un niveau de détail inférieur, et une série de moyennes est calculée pour ce deuxième niveau de types de voyages. Si le nombre d'enregistrements reste insuffisant pour ce niveau, les caractéristiques du voyage sont groupées de nouveau, et une autre série de moyennes est calculée. Ce processus est répété jusqu'à ce que des dépenses moyennes aient été calculées pour tous les niveaux de groupement à partir d'au moins trois enregistrements.

La priorité attribuée à chaque caractéristique du voyage dépend de la variable de dépenses devant faire l'objet d'une imputation. Par exemple, le type d'hébergement est considéré comme prioritaire lorsqu'il s'agit de calculer les moyennes des dépenses au titre de l'hébergement, alors que la priorité est accordée au moyen de transport employé lorsqu'on s'intéresse aux dépenses visant le transport commercial. Les moyennes sont calculées par jour, par nuit, par personne et/ou par kilomètre, selon la variable de dépenses devant être calculée. Ainsi, les dépenses moyennes au titre de l'essence et des réparations de véhicules sont calculées par kilomètre parcouru, tandis que les dépenses moyennes de restaurant sont calculées par jour de voyage et par personne. Une fois qu'une série de moyennes a été calculée à tous les niveaux de caractéristiques des voyages, les voyages devant faire l'objet d'une imputation sont appariés aux moyennes des voyages présentant les mêmes caractéristiques, et les dépenses manquantes sont calculées au moyen de la multiplication de la moyenne par le nombre de jours, de nuits, de personnes et/ou de kilomètres, selon ce qui convient à la catégorie de dépenses. Les valeurs imputées sont plafonnées au 5e et au 95e centiles des valeurs déclarées de façon à éviter d'imputer des valeurs extrêmes.

Une autre étape du processus d'imputation consiste à répartir les dépenses comprises dans un forfait entre des catégories de dépenses distinctes. Cette opération s'effectue de la même manière que l'imputation des dépenses : les dépenses moyennes servent à imputer la valeur prévue des postes de dépenses compris dans le forfait. Les rapports des dépenses imputées sont alors redressés de manière à ce que la somme des dépenses corresponde au montant total déclaré pour le forfait.

Enfin, les dépenses imputées font l'objet d'une autre validation visant à faire en sorte qu'aucune valeur aberrante ne soit créée par le processus d'imputation des dépenses.

Une fois cette étape terminée, un ajustement supplémentaire est effectué pour les voyages de même jour considérés comme identiques et dont les dépenses sont élevées. Au nombre de ces voyages de même jour identiques, ceux indiqués comme ayant des dépenses totales élevées et une valeur élevée dans les catégories de dépenses « Essence et réparations », « Vêtements » ou « Autre » sont sujets à cet ajustement. Seules les valeurs déterminées comme élevées dans l'une des trois catégories de dépenses sont modifiées. On présume que le montant déclaré dans ces catégories est exacte et que les dépenses ont été faites durant le voyage déclaré et non dans les voyages identiques subséquents. Ainsi, le montant des dépenses pour chacun des voyages identiques est imputé et un nouveau total est recalculé puisqu'il y a seulement un enregistrement pour réflèter le voyage original et les voyages identiques.

5.5.2 Imputation : voyage

Pour l'EVRC de 2011, une stratégie de sous-échantillonnage a été mise en place. Premièrement, une liste des voyages des répondants est établie et l'information de base sur les voyages est recueillie : la raison principale du voyage, la destination, le principal moyen de transport, le nombre de nuits, le nombre de membre du ménage participant au voyage, le total des dépenses faites pour le voyage et le nombre de voyages identiques.

Ensuite, un sous-ensemble des voyages du répondant est sous-sélectionné (pour les répondant avec trois voyages et plus) pour la collecte de renseignements détaillés et inclus les informations suivantes : les endroits visités au cours du voyage autre que le destination princiaple, le détail sur les hébergements (types et nombre de nuits), le détail des dépenses faites au cours du voyage (pour plusieurs catégories, si le voyage comprenait un forfait, qui a payé pour le voyage), les activités faites pendant le voyage et les autres moyens de transport utilisés pendant le voyage.

Cette stratégie laisse un grand nombre de variables comportant des données manquantes pour les voyages non-sélectionnés, donc toutes les informations détaillées au sujet du voyage.

Contrairement au cas de l'imputation des dépenses, Pour l'EVRC, cette information est imputée en utilisant une stratégie d'imputation par enregistrement donneur. Pour chaque voyage non sélectionné (l'« enregistrement receveur »), un seul voyage (l'« enregistrement donneur ») est choisi pour imputer toutes les variables détaillées. Les renseignements de ce donneur sont empruntés pour remplir les valeurs manquantes du receveur. Ainsi, il est important de bien choisir le donneur. De plus, veuillez noter que l'imputation s'effectue de façon distincte en fonction du mois de collecte.

Le processus dont on se sert pour trouver un donneur pour les voyages non sélectionnés est semblable à la méthode de calcul des moyennes utilisée à l'étape de l'imputation des dépenses. Le donneur est choisi parmi un ensemble de voyages comportant des caractéristiques semblables à celles du receveur, appelé « bassin de donneurs ». Plusieurs caractéristiques sont utilisées pour créer ces bassins :

1. pour les voyages d'une nuit ou plus : origine du voyage (Atlantique, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan, Alberta ou Colombie-Britannique), moyen de transport principal (avion, voiture ou autre) et raison principale (agrément, visites à des amis ou des parents, affaires, magasinage ou autre);
2. pour les voyages de même jour : raison principale, moyen de transport principal, revenu (0 $-50 000 $, 50 000 $-100 000 $ ou 100 000 $ ou plus) et destination principale du voyage (les six mêmes régions que dans le cas de l'origine).

Comme dans le cas de l'imputation des dépenses, s'il n'y a pas suffisamment de donneurs dans le bassin, c.-à-d. moins de 15 voyages pour les voyages d'une nuit ou plus ou moins de 10 pour les voyages de même jour, alors les caractéristiques des voyages sont groupées à un niveau moins précis. Par exemple, la raison principale peut être divisée en deux catégories (pour affaires ou non pour affaires) et le moyen de transport principal peut également être divisé en deux (avion ou autre). Si, après le groupement, le nombre de donneurs du bassin est toujours insuffisant, on laisse tomber des caractéristiques au moyen d'un ordre de priorité, comme dans le cas de l'imputation des dépenses[5].

En outre, seuls les voyages dont le mois de rappel et le type (même jour ou une nuit ou plus) sont les mêmes que ceux du receveur sont considérés comme faisant partie du bassin de

[5] Veuillez noter que pour les voyages de même jour, on laisse d'abord tomber la destination, puis le revenu. Les catégories du moyen de transport principal et de la raison principale ne sont regroupées qu'après cela, puisque ces variables comportent une priorité beaucoup plus élevée que les deux autres.

donneurs. Ce sont des catégories d'appariement obligatoires. De plus, les voyages dont les dépenses totales déclarées étaient élevées sont exclus des bassins de donneurs pour éviter de créer de nouvelles valeurs aberrantes par imputation.

Pour les receveurs d'une nuit ou plus, la destiantion princiaple n'a pas été utlisé dans la création initiale du basiin de donneurs, mais entre en jeu dans l'étape suivante. Dans cette étape, après avoir trouvé un ensemble de donneurs avec des caractéristiques spécifiées qui sont pareilles, on réduit le bassin de donneurs pour ne conserver que les voyages dont la région touristique de la destination principale est la même que celle du receveur. S'il n'y a pas suffisamment de voyages dans le bassin comportant cette caractéristique, les régions touristiques adjacentes sont incluses. Ce processus est répété jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de donneurs dans le bassin. Veuillez noter que cette étape concerne seulement les voyages d'une nuit ou plus, et non les voyages de même jour.

Une fois le bassin de donneurs au point, le donneur final est choisi dans le bassin au moyen d'une fonction de distance qui indique la distance de chaque donneur dans le bassin par rapport à celle du receveur en ce qui a trait à certaines variables continues. Dans le cas des voyages de même jour, le donneur dont la distance de voyage est la plus rapprochée du receveur est choisi. Dans le cas des voyages d'une nuit ou plus, une fonction de distance plus complexe, qui incorpore le nombre de nuits et la distance du voyage, est utilisé pour choisir le donneur.Dans le cas d'une égalité où deux ou plus de donneurs ont la même distance que le receveur, un des donneurs est choisi au hasard.

Enfin, une fois le donneur choisi, tous ces renseignements sont copiés à l'enregistrement receveur. Quelques exceptions seulement demandent certains ajustements. Par exemple, le nombre de nuits par type de logement est calculé au prorata de façon à correspondre au nombre de nuits du voyage déclaré par le receveur à l'étape du listage. Toutefois, dans les cas où les nuits déclarées par le donneur sur la liste ne correspondent pas à celles déclarées lors de la collecte de renseignements détaillés effectuée à la deuxième phase, un ajustement supplémentaire s'impose.Un donneur peut être utilisé plus d'une fois.

De plus, les dépenses d'hébergement sont calculées au prorata en fonction du nombre de nuits payées. Cela se fait en calculant le taux de dépenses d'hébergement du donneur par nuit selon le type d'hébergement payé et en multipliant cette valeur par le nombre de nuits imputées dans les types d'hébergement payé, plafonné à la valeur maximale, dans l'enregistrement receveur. Cette valeur est également arrondie au nombre entier le plus près.

5.6 Contrôle de la divulgation

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Pour cette raison, le fichier ne comporte ni d'identificateurs ni de données associées à certaines variables sociodémographiques qui auraient pu permettre d'identifier les répondants. Les variables sociodémographiques qui se trouvent dans le FMGD ont été regroupées en grandes catégories. De plus, les divisons de recensement (DR) ont été

échangés avec des DR avoisinantes pour certtains répondants. Cet échange a été fait pour 18% des DR ayant de l'échantillon en 2011.

6.0 Qualité des données

Diverses sources expliquent les erreurs d'enquête. Elles peuvent être classées en deux principales catégories : erreur d'échantillonnage et erreurs non dues à l'échantillonnage.

6.1 Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent être définies comme des erreurs pouvant survenir au cours d'à peu près toutes les activités d'enquête, mis à part l'échantillonnage. Ces erreurs se retrouvent dans l'enquête-échantillon et le recensement (contrairement à l'erreur d'échantillonnage qui est présente seulement dans l'enquête-échantillon). Les principales sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage sont les suivantes : non-réponse, couverture, mesure et traitement.

6.1.1 Non-réponse

La non-réponse résulte de l'incapacité de recueillir l'information nécessaire pour toutes les unités sélectionnées dans l'échantillon.

La non-réponse peut occasionner deux types d'erreurs dans l'enquête. D'abord, les non-répondants ont souvent des caractéristiques différentes de celles des répondants, et les estimations de l'enquête seront biaisées si les non-réponses ne sont pas corrigées. Ensuite, la non-réponse diminue la taille réelle de l'échantillon parce qu'il était prévu que davantage d'unités répondraient à l'enquête. La variance d'échantillonnage augmente donc au détriment de la précision des estimations.

Le tableau suivant résume les taux de réponse à l'Enquête sur la population active (EPA) et à l'EVRC. Les totaux indiqués visent l'année de référence 2011.

Province	Ménages sélectionnés de l'EPA	Taux de réponse à l'EPA*	Ménages sélectionnés de l'EVRC	Ménages répondants à l'EVRC	Taux de réponse à l'EVRC**	Taux de réponse global à l'EVRC ***
Terre-Neuve-et-Labrador	8,720	91.6%	8,459	6,782	80.2%	77.8%
Île-du-Prince-Édouard	3,116	90.0%	2,935	2,391	81.5%	76.7%
Nouvelle-Écosse	6,405	91.9%	6,094	5,074	83.3%	79.2%
Nouveau-Brunswick	6,216	92.7%	5,926	4,940	83.4%	79.5%
Québec	21,928	91.3%	20,970	16,628	79.3%	75.8%
Ontario	34,535	89.1%	32,256	23,555	73.0%	68.2%
Manitoba	10,332	90.2%	9,802	7,840	80.0%	75.9%
Saskatchewan	8,433	90.6%	8,068	6,418	79.5%	76.1%
Alberta	12,058	89.7%	11,354	8,142	71.7%	67.5%
Colombie-Britannique	14,165	89.1%	13,250	9,171	69.2%	64.7%
Canada	**125,908**	**90.2%**	**119,114**	**90,941**	**76.3%**	**72.2%**

Nota : Les chiffres comprennent les ménages visés par la collecte de février 2011 à février 2012. La colonne Ménages répondants à l'EVRC représente les ménages ayant répondu au mois de rappel 1 ou au mois de rappel 2, à l'exception de la collecte de février 2011 et de février 2012, pour lesquels seuls ceux ayant répondu respectivement au mois de rappel 1 et au mois de rappel 2 ont été comptés.

Les chiffres de l'EPA s'appliquent aux ménages, alors que les chiffres de l'EVRC s'appliquent aux personnes sélectionnées à l'intérieur des ménages (seulement une personne est sélectionnée par ménage).

* Le taux de réponse à l'EPA est le nombre de ménages ayant répondu au questionnaire de l'EPA exprimé sous forme de pourcentage du nombre de ménages sélectionnés pour l'EPA dans les groupes de renouvellement retenus aux fins du supplément de l'EVRC.

** Le taux de réponse à l'EVRC est le nombre de réponse à l'EVRC exprimé sous forme de pourcentage des ménages admissibles de l'EVRC. Les ménages admissibles sont les ménages ayant pris part à l'EPA, ce qui comprend les répondants reportés du mois précédent.

*** Le taux de réponse global à l'EVRC est le nombre de ménages ayant répondu au questionnaire de l'EVRC exprimé sous forme de pourcentage du nombre de ménages ayant été sélectionnés pour l'EPA.

6.1.2 Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture sont des omissions, des ajouts erronés, des répétitions et des erreurs de classification d'unités dans la base de sondage. Elles ont des répercussions sur chaque estimation de l'enquête et sont donc l'un des plus importants types d'erreur. Elles peuvent même être la principale source d'erreur du recensement. Les erreurs de couverture peuvent susciter des estimations biaisées, et les répercussions peuvent varier pour différents sous-groupes de la population.

Le taux de glissement est une autre mesure du sous-dénombrement fréquemment utilisé. Le taux de glissement de l'EPA correspond à l'écart en pourcentage entre les estimations postcensitaires de la population et les estimations de la population produites à partir de l'EPA.

Pour plus de renseignements sur les mesures des erreurs de couverture, veuillez vous reporter à la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526-X au catalogue) que vous trouverez dans la présente trousse ou à l'adresse Internet suivante :
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-526-X&lang=fra

6.1.3 Erreurs de mesure

L'erreur de mesure (ou erreur de réponse) est la différence entre la réponse inscrite à une question et la « vraie » valeur. Le répondant, l'intervieweur, le questionnaire, la méthode de collecte des données et l'outil de mesure peuvent susciter ce genre d'erreur. Si les erreurs de mesure reflètent systématiquement certaines valeurs ou catégories, un biais se glissera et les estimations de l'enquête seront trompeuses.

Plusieurs mesures sont prises pour réduire le niveau d'erreur de réponse lors de la collecte. Parmi celles-ci figurent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, la formation des intervieweurs sur les procédures et le contenu de l'enquête (initiale et suivi), le rappel mensuel des différents concepts de l'enquête (Pleins feux sur les concepts), l'observation et le suivi réguliers des intervieweurs pour détecter les problèmes découlant de la conception du questionnaire ou d'une mauvaise compréhension des instructions ainsi que le questionnaire d'évaluation qu'on demande aux intervieweurs de remplir pour obtenir leurs commentaires sur l'application de collecte.

De nombreuses caractéristiques ont été incorporées au questionnaire d'interview assistée par ordinateur (IAO) de l'EVRC afin de maximiser la qualité de la collecte des données. Beaucoup de vérifications y sont intégrées pour repérer des valeurs inhabituelles dans les entrées de données et discerner des incohérences de logique. L'IAO contrôle la séquence ou l'enchaînement des questions en fonction des réponses aux questions précédentes. D'autres vérifications sont aussi effectuées au cours de l'interview pour réduire le nombre d'erreurs attribuables aux fautes de frappe ou aux malentendus. Par exemple, si le nombre de nuits passées dans les divers types d'hébergement ne correspond pas au nombre total de nuits passées à l'extérieur du domicile, un message de contrôle apparaîtra à l'écran. L'intervieweur peut alors corriger l'erreur, ce qui réduit les vérifications devant être effectuées au bureau central de Statistique Canada. De plus, pour chaque question, l'intervieweur a la possibilité de choisir « Ne sait pas » ou « Refus » comme réponse valide si le répondant ne répond pas à la question.

6.1.4 Erreurs de traitement

Une erreur de traitement est une erreur associée avec les activités menées une fois les réponses de l'enquête reçues. Cela comprend toutes les activités de manutention des données après la collecte et avant l'estimation. Elles peuvent être aléatoires comme toutes les autres erreurs et accroître ainsi la variance des estimations de l'enquête, ou elles peuvent être systématiques et ajouter un biais. Il est difficile d'obtenir des mesures directes des erreurs de traitement ainsi que leur incidence sur la qualité des données, en particulier parce qu'elles sont mélangées à d'autres types d'erreur (non-réponse, mesure et couverture).

Le traitement des données de l'EVRC a été fait par étape, comprenant la vérification, le codage, le contrôle, l'imputation, etc. Des mesures sont prises à chaque étape pour veiller à produire des données de qualité.

En vue de réduire au minimum les erreurs créées à l'étape du traitement des données, les mesures suivantes sont prises :

- Comparaison des données de l'étape précédente et celles de l'étape suivante pour valider tous les changements
- Utilisation par l'EVRC de sources de fichiers externes pour valider les valeurs géographiques
- Utilisation du nombre des décisions prises pour valider les vérifications et les variables dérivées
- Production et utilisation de tableaux croisés pour la validation

6.2 Erreurs d'échantillonnage

L'erreur d'échantillonnage se dit de l'erreur résultant de l'estimation d'une caractéristique de la population à partir de la mesure d'une partie de la population plutôt que l'ensemble de celle-ci. Des

méthodes de calcul de l’erreur d’échantillonnage s’appliquent à l’enquête-échantillon probabiliste. Ces méthodes découlent directement du plan d’échantillonnage et de la méthode d’estimation de l’enquête.

La mesure appliquée le plus souvent pour quantifier l’erreur d’échantillonnage est la variance d’échantillonnage. La variance d’échantillonnage détermine à quel point les estimations d’une caractéristique de divers échantillons possibles de même taille et de même conception diffèrent les unes des autres. Dans le cas des plans d’échantillonnage qui utilisent l’échantillonnage probabiliste, l’ampleur de la variance d’échantillonnage d’une estimation peut être déterminée. L’enjeu principal est l’ampleur de la variance d’échantillonnage estimée d’une estimation relativement à la taille de l’estimation de l’enquête : si la variance est relativement grande, la précision de l’estimation est donc médiocre et n’est pas fiable.

Les éléments qui ont des répercussions sur l’ampleur de la variance d’échantillonnage comprennent :

1. La variabilité de la caractéristique d’intérêt dans la population : plus la caractéristique dans la population est variable, plus la variance d’échantillonnage est grande.
2. La taille de la population : en général, la taille de la population a des répercussions sur la variance d’échantillonnage seulement pour les populations de petite taille ou de taille moyenne.
3. Le taux de réponse : la variance d’échantillonnage augmente dans la mesure où la taille de l’échantillon diminue. Étant donné que les non-répondants diminuent en fait la taille de l’échantillon, les non-réponses augmentent la variance d’échantillonnage.
4. Le plan d’échantillonnage et les méthodes d’estimation : certains plans d’échantillonnage sont plus efficaces que d’autres parce que, pour la même taille d’échantillon et la même méthode d’estimation, un plan peut donner une variance d’échantillonnage moindre que l’autre.

L’erreur-type d’un estimateur est la racine carrée de cette variance d’échantillonnage. Cette mesure est plus facile à interpréter parce qu’elle donne une indication de l’erreur d’échantillonnage à l’aide de la même échelle que l’estimation, tandis que la variance est basée sur les différences quadratiques.

Même l’erreur-type peut cependant être difficile à interpréter lorsqu’on pose la question « Quelle ampleur d’erreur-type est acceptable? » C’est l’importance de l’estimation qui détermine l’ampleur. Une erreur-type de 100, par exemple, serait considérée grande pour mesurer la moyenne du poids des gens, mais pas pour estimer le revenu annuel moyen.

Il est souvent plus utile d’évaluer la taille de l’erreur-type par rapport à l’estimation de la caractéristique mesurée. Le coefficient de variation donne ce genre de mesure. C’est le rapport entre l’erreur-type de l’estimation de l’enquête et la valeur moyenne de l’estimation elle-même, pour tous les échantillons possibles. Le coefficient de variation est habituellement calculé comme l’estimation de l’erreur-type de l’estimation de l’enquête par rapport à l’estimation elle-même. Cette mesure relative de l’erreur d’échantillonnage est habituellement exprimée en pourcentage (10 % au lieu de 0,1). Elle est très utile pour comparer la précision des estimations de l’échantillon lorsque leurs tailles ou échelles sont différentes l’une de l’autre.

6.2.1 Résultats des estimations principales

Par conséquent, des tableaux de CV approximatifs ont été fournis aux utilisateurs pour leur permettre d’estimer le CV des caractéristiques qui les intéressent. L’annexe B explique comment utiliser les tableaux de CV dans diverses situations et donne des exemples.

7.0 Pondération

Le principe qui sous tend une estimation pour un échantillon probabiliste veut que chacune des unités incluses dans l'échantillon « représente », en plus d'elle-même, plusieurs autres unités qui en sont exclues. Par exemple, dans un échantillon aléatoire simple de 2 % de la population, chaque unité incluse dans l'échantillon représente 50 membres de la population.

L'étape de la pondération est celle qui consiste à calculer le nombre (ou poids) pour chaque enregistrement. Ce poids, qui figure dans le fichier de microdonnées, doit servir à calculer des estimations significatives à partir du sondage.

Un changement important apporté à l'EVRC de 2011 est que les répondants ne doivent pas seulement déclarer les voyages d'une nuit ou plus qui se sont terminés au cours du mois précédent l'interview (comme c'était le cas les années précédentes), mais également ceux d'une nuit ou plus qui se sont terminés deux mois avant l'interview.

Pour chaque mois de référence, l'échantillon est composé de répondants de «premier mois» (interviewés lors du mois de collecte suivant immédiatement le mois de référence, et sondés au sujet de leurs voyages avec nuitées et de leurs voyages d'un seul jour) et de répondants de «deuxième mois» (interviewés un mois plus tard, et sondés uniquement au sujet de leurs voyages avec nuitées). Puisque seulement la moitié de l'échantillon est sondée au sujet des voyages d'un seul jour, utiliser l'échantillon complet mènera à une sous-estimation du taux de voyage d'un seul jour. L'estimation du taux de voyage global basée sur l'échantillon complet serait similairement biaisée. Deux ensembles de poids sont donc associés aux fichiers de données des personnes. Un poids «premier mois», qui n'est défini que pour les répondants de premier mois, et qui peut être utilisé avec n'importe quelle variable des fichiers de données des personnes. Un poids «échantillon complet» est associé à chaque répondant, et ne peut être utilisé qu'avec les caractéristiques des répondants et les variables associées aux voyages avec nuitées. Cependant, lorsque qu'elles sont possibles, les estimations basées sur l'échantillon complet (et les poids pour l'échantillon complet) peuvent être plus précises, car elles sont basées sur un plus grand nombre d'enregistrements.

La présente section renferme des détails au sujet de la méthode utilisée pour calculer les poids pour l'EVRC.

7.1 Procédure de pondération pour l'EPA

Le sous-poids de l'EPA constitue le point de départ de la pondération de l'EVRC. Veuillez vous reporter à la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* (n° 71-526-X au catalogue) pour une description de la pondération de l'EPA jusqu'à présent.
http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=71-526-X&lang=fra

7.2 Procédure de pondération pour l'EVRC

Quatre ensembles de poids sont créés et fournis pour l'EVRC : les poids des personnes du plein échantillonnage, les poids des personnes pour le premier mois, les poids des voyages-personnes et les poids des voyages.

Poids des personnes

Comme on l'a indiqué, le poids initial de l'EVRC correspond au sous-poids de l'EPA rattaché à chaque répondant à l'EPA. Les ménages de l'EPA dont tous les membres sont âgés de moins de 18 ans sont hors du champ d'observation de l'EVRC et sont donc retirés. Dans les ménages admissibles aux fins de l'EVRC, une personne de 18 ans et plus est choisie au hasard.

Le sous-poids de l'EPA est ensuite ajusté en fonction du membre du ménage choisi selon les facteurs suivants :

a) Nombre de groupes de renouvellement de l'EPA (Ajust.1) : ce facteur d'ajustement est de 3 à Terre-Neuve-et-Labrador et de 6 dans les autres provinces.

b) Nombre de personnes admissibles (18 ans et plus) dans le ménage (Ajust.2) : Ce facteur d'ajustement est plafonné à 4 pour contrôler les poids des répondants dans les rares ménages comptant de nombreux membres admissibles âgés de 18 ans et plus.

c) Ajustement pour tenir compte de la non-réponse (Ajust.3a) : pour compenser la non-réponse, l'EVRC crée des classes de non-réponse pour chaque province. Elle crée ces classes en modélisant les probabilités de réponse au moyen des variables démographiques et en utilisant un algorithme de groupement pour créer des classes ayant des probabilités de réponse semblable. Le facteur d'ajustement de la non-réponse pondérée dans chaque classe de non-réponse s'établit ainsi :

$$\frac{(\Sigma_{classe} \text{ (sous- poids de l' EPA * Ajust.1* Ajust.2) pour les répondants à l' EPA)}}{(\Sigma_{classe} \text{ (sous- poids de l' EPA * Ajust.1* Ajust.2) pour les répondants à l' EPA ayant pris part à l' EVRC)}}$$

Ce facteur d'ajustement est plafonné à 2,5. Le plafonnement n'est généralement pas requis puisque très peu de classes de non-réponse ont un facteur d'ajustement initial supérieur à 2,5.

d) Ajustement pour tenir compte de la non-réponse – voyageur (Ajust.3b) : les répondants déclarent parfois des voyages dans le champ de l'enquête, mais n'ont pas de voyage dans les dossiers. Cela peut survenir s'ils dressent une liste d'un voyage ou plus dans le champ de l'enquête, mais mettent fin à l'entrevue avant de donner des détails pour au moins l'un de ces voyages. Cela peut également se produire s'ils donnent une liste d'un voyage ou plus dont des données essentielles sont manquantes (comme la province de destination), mais autrement dans le champ d'enquête, et qu'aucun voyage n'est valide dans le champ. Cet ajustement s'applique aux autres voyageurs dans la province et dans les groupes d'âge-sexe et est également plafonné à 2,5.

e) Ajsutement du biais de rappel (Ajust.4) : lorsque les répondant sont demandés de répondre à des questions relatives aux voyages se terminant deux mois avant l'entrevue, ils sont moins susceptibe de rapportés des voyagements. Pour traiter cet effet de biais, nous ajustons les poids des répondants du deuxième mois pour que le nombre des voyageurs (et des non-voyageurs) à l'intérieur du bassin des répondants du deuxième mois soit identique au nombre de voyageurs dans le bassin des répondants du premier mois.

f) Ajustement par calage (Ajust.5) : Les poids sont ensuite ajustés de manière à concorder avec les totaux de contrôle de la population provinciale. Dans toutes les provinces, à l'exception de l'Î.-P.-É., 10 groupes d'âge-sexe ont été utilisés ainsi que les chiffres des RMR et des non-RMR. À l'Île-du-Prince-Édouard, des taux marginaux distincts sont utilisés pour le sexe et pour cinq groupes d'âge. Les deux mois de collecte sont étalonnés séparément de façon à ce que chacun soit représentatif de la population canadienne. Pour obtenir le poids final de la personne, les deux moitiés étalonnées de l'échantillon sont réunies, et les poids sont divisés par deux.

Le poids des personnes du plein échantillonnage s'établit ainsi :

Poids de la personne = Sous-poids de l'EPA * Ajust.1 * Ajust.2 * Ajust.3a * Ajust.3b * Ajust.4 * Ajust.5 /2

Pour un mois de référence donné, le poids des personnes du premier mois est seulement défini pour les répondants interviewés dans le premier mois de collecte correspondant (celui suivant immédiatement le mois de référence). Ces répondants ont été interrogés au sujet des voyages d'une nuit ou plus et de même jour dans le mois de référence. Pour ces répondants, le poids des personnes du premier mois s'établit ainsi :

Poids de la personne du premier mois = Sous-poids de l'EPA * Ajust.1 * Ajust.2 * Ajust.3a * Ajust.3b * Ajust.5

Poids des voyages-personnes

L'unité d'échantillonnage de l'EVRC est la personne âgée de 18 ans et plus, mais c'est le voyage qui représente la principale unité d'analyse. Une unité d'échantillonnage donnée peut avoir effectué un ou plusieurs voyages, ou même n'en avoir fait aucun. En outre, la personne peut avoir fait un voyage en compagnie d'autres voyageurs. Afin de créer un enregistrement pour le voyage assorti du poids approprié, on définit tout d'abord un voyage-personne, terme désignant tout répondant ayant déclaré avoir fait un voyage (quelque soit le nombre de personnes ayant pris part à ce voyage).

Les poids des personnes sont ajustés de manière à représenter correctement les voyages-personnes par les deux moyens suivants.

g) Voyages identiques vers la même destination principale (Ajust.6) : Ces voyages sont déclarés comme un seul voyage par le répondant, et une variable indique le nombre des autres voyages qui s'apparentent au voyage déclaré. Le poids de la personne doit donc être multiplié par le nombre de voyages que représente chaque voyage déclaré. Ce facteur d'ajustement est appliqué séparément aux voyages de même jour et aux voyages d'une nuit ou plus. Il est plafonné à 14 pour les voyages de même jour et à 8 pour les voyages d'une nuit ou plus.

h) Ajustement du rapport des voyages initialement déclarés aux voyages rapportés (Ajust.7a) : Ce facteur d'ajustement s'applique séparément aux voyages de même jour et aux voyages d'une nuit ou plus, lorsque cela est possible, sinon il est calculé globalement. Il est plafonné à 2, mais il convient de noter que pour la grande majorité des répondants, l'Ajust.7=1.

i) Ajustement des voyages ayant des données essentielles manquantes (Ajust.7b) : Si le répondant a déclaré à la fois des voyages appartenant au champ de l'enquête et des voyages appartenant au champ de l'enquête dont des données essentielles étaient manquantes, le poids des voyages dont les données essentielles étaient manquantes sera redistribué dans les voyages valides. Dans la mesure du possible, cet ajustement se fait de façon distincte pour les voyages de même jour et ceux d'une nuit ou plus. Il est plafonné à 2, mais il convient de noter que pour la grande majorité des répondants, l'adjust.7b=1.

j) Ajustement de non-réponse au niveau des voyages (Ajust.8) : Il arrive, rarement, qu'un enregistrement de voyage valide et appartenant au champ de l'enquête soit choisi comme cible de questions détaillées au cours de l'interview, mais ne figure pas dans les fichiers finaux. Généralement, cette situation se présente lorsque le répondant a terminé de dresser la liste des voyages, mais a raccroché avant de terminer l'interview. De tels enregistrements de voyage sont considérés comme des non-réponses, et leur poids est redistribué dans l'ensemble des voyages semblables.

k) Certains enregistrements de voyage ayant des poids de voyage-personne très grands sont considérés comme des valeurs aberrantes (Ajust.9). Le poids des valeurs aberrantes sont identifié à l'aide de la distribution des poids. Le poids des valeurs aberrantes est réduit. Le poids excédentaire (la différence entre le poids original et le poids réduit) est redistribué dans l'ensemble des voyages ayant le même

lieu d'origine, la même destination et le même mois de rappel. Les valeurs aberrantes de voyage de même jour et d'une nuit ou plus sont détectées et traitées séparément.

l) Ajsutement du biais de rappel (Ajust.10) : comme mentionné précédemment, les répondant à sont demandés de répondre à des questions relatives aux voyages se terminant deux mois avant l'entrevue, sont moins susceptibe de rapportés des voyages. Également, les voyageurs du deuxième mois de rappel déclarent, en moyenne, moins de voyages que ceux du premier mois de rappel. Pour traiter cet effet de biais, les totaux du nombre d'enregistrements de voyages du second mois sont égalisés avec les totaux du premier mois par province d'origine du voyage et de la raison principale du voyage. Les enregistrements du deuxième mois sont ensuite revérifiés pour identifier les valeurs aberrantes et traités, si nécessaire.

Poids du voyage-personne = Poids de la personne * Ajust.6 * Ajust.7a * Ajust.7b * Ajust.8 * Ajust.9 * Ajust.10

Poids du voyage

m) Le poids des voyages-personnes est ensuite ajusté pour tenir compte du nombre de personnes du même ménage âgées de 18 ans et plus et ayant pris part au voyage (y compris le répondant), afin de déterminer la probabilité de sélection du voyage Ajust.11 égale 1 / (nombre d'adultes du ménage ayant pris part au voyage).

Poids du voyage = Poids du voyage-personne * Ajust.11

Correction du biais de rappel

Lorsque l'on demande aux répondants des renseignements sur les voyages qui se sont terminés deux mois avant l'interview, ils sont moins susceptibles de déclarer un tel voyage. Lorsqu'ils le font, ils en déclarent, en moyenne, moins. Pour corriger cet effet sur le rappel, nous ajustons le poids des personnes des répondants du deuxième mois de façon à ce que la fréquence des voyages d'une nuit ou plus d'un mois de référence donné soit le même à la fois pour les répondants du premier mois et du deuxième mois. Le poids des voyages-personnes est ensuite calculé à nouveau et ajusté pour tenir compte de la sous-déclaration des voyages des répondants du deuxième mois.

Le tableau suivant résume l'utilisation des différents poids pour les ensembles de données et les variables de l'EVRC.

	Poids		
	Personne	Personne - voyage	Voyage
Fichiers de données			
Personne	√		
Voyage		√	√
Visite[6]		√	√
Variables			
<u>Caractéristiques socio-démographiques</u>			
Groupe d'âge	√	√	
Sexe	√	√	
Statut matrimonial	√	√	
Lien avec la personne de référence	√	√	
Type de travailleur	√	√	
Éducation	√	√	
Statut sur le marché du travail	√	√	
Revenu du ménage	√	√	
Langue de l'entrevue	√	√	
<u>Caractéristiques des voyages</u>			
Province d'origine		√	√
DR d'origine		√	√
RMR d'origin		√	√
Région touristique d'origine		√	√
Province de destination		√	√
DR de destination		√	√
RMR de destination		√	√
Région touristique de destination		√	√
Distance (un sens)		√	√
Nombre total de nuits		√	√
Nuitées passées dans les lieux (ex. Terre-Neuve)		√	√
Nuitées passées dans les types hébergements (ex. hôtel)		√	√
Mode de transport		√	√
Raison principale du voyage		√	√
Activités		√	√

[6] Aucun poids n'est disponible dans ce fichier de données, il faut utiliser ceux qui se trouvent dans le fichier voyage.

Trimestre		√	√
Mois		√	√
Taille du groupe de voyageurs		√	√
<u>Caractéristiques des visites</u>			
Nombre de visites-nuitées		√	√
Nombre de visites-nuitées dans les types d'hébergements (ex. hôtel)		√	√
<u>Variables sur les dépenses</u>			
Coût total des forfaits			√
Variables des dépenses déclarées			√
Variables des dépenses réallouées			√

† : Le poids des personnes de l'échantillonnage complet ou du premier mois devrait être utilisé pour les caractéristiques sociodémographiques des répondants ou des voyageurs d'une nuit ou plus. Seulement le poids des personnes du premier mois devrait être utilisé pour les caractéristiques sociodémographiques des voyageurs d'un jour ou des voyageurs (de même jour et d'une nuit ou plus). De même, le poids des personnes de l'échantillonnage complet et du premier mois peuvent être utilisés pour compiler les taux de voyage d'une nuit ou plus, tandis que les taux de voyage de même jour et généraux requièrent l'utilisation de poids des personnes du premier mois. Cela est dû au fait que seuls les répondants du premier mois ont eu à répondre à des questions portant sur les voyages de même jour.

8.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion de données

Ce chapitre de la documentation renferme un aperçu des lignes directrices que doivent respecter les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données calculées à partir des fichiers de microdonnées de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs de microdonnées de produire des chiffres semblables que ceux produits par Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir des chiffres actuellement inédits de façon conforme à ces lignes directrices établies. Dans certains cas les chiffres peuvent être légèrement différents car ces chiffres produits par Statistique Canada le sont en utilisant les fichiers maîtres et non le FMGD.

8.1 Lignes directrices pour l’arrondissement d’estimations

Afin que les estimations qui sont destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont calculées à partir de ces fichiers de microdonnées correspondent à celles produites par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de respecter les lignes directrices qui suivent en ce qui concerne l’arrondissement de telles estimations :

a) Les estimations dans le corps principal d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près à l’aide de la technique d'arrondissement normale. Selon cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, le dernier chiffre à conserver est augmenté de 1. Par exemple, selon la technique d’arrondissement normale à la centaine près, si les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, ils sont remplacés par 00 et le chiffre précédent (le chiffre des centaines) reste inchangé. Si les derniers chiffres se situent entre 50 et 99, ils sont remplacés par 00 et le chiffre précédent est augmenté de 1.

b) Les totaux partiels marginaux et des totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis ensuite être arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale.

c) Les moyennes, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir de composantes non arrondies (c'est-à-dire des numérateurs et/ou des dénominateurs), puis être arrondis à leur tour à une décimale à l’aide de la technique d'arrondissement normale. Dans le cas d’un arrondissement normal à un seul chiffre, si le dernier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, le dernier chiffre à conserver est augmenté de 1. Les proportions et rapports doivent d’abord être calculés à partir de composantes non arrondies puis être arrondis à leur tour à la troisième décimale à l’aide de la technique d'arrondissement normale.

d) Les sommes et les différences d'agrégats doivent être calculées à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis être arrondies à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Les sommes et les différences de pourcentages (ou rapports) doivent être calculées à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis être arrondies à leur tour à la décimale près (ou troisième décimale) à l'aide de la technique d'arrondissement normale.

e) Dans les cas, où, en raison de limitations d’ordre techniques ou de toutes autres limites, une technique d'arrondissement autre que la technique normale est utilisée produisant des estimations à être publiées ou autrement diffusées différentes des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d’indiquer la raison de ces différences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.

f) En aucun cas, les utilisateurs ne doivent publier ou autrement diffuser des estimations non arrondies. Des estimations non arrondies laissent entendre qu'elles sont plus précises qu’elles le sont en réalité.

8.2 Lignes directrices pour la pondération de l'échantillon en vue de la totalisation

Le plan d'échantillonnage utilisé pour l'EVRC n'était pas autopondéré. Lorsqu'ils produisent des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs **doivent** appliquer le poids d'enquête approprié.

Si les poids utilisés ne sont pas appropriés, les estimations calculées à partir des fichiers de microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population visée par l'enquête et ne correspondront pas à celles produites par Statistique Canada.

Les utilisateurs devraient également prendre note que certains progiciels pourraient ne pas permettre la production d'estimations correspondant exactement à celles qu'offre Statistique Canada, en raison de leur mode de traitement des poids de l'enquête.

8.3 Lignes directrices pour l'analyse statistique

L'EVRC repose sur un plan d'échantillonnage complexe comportant une stratification, de multiples étapes de sélection ainsi que des probabilités inégales de sélection des répondants. L'utilisation des données provenant d'enquêtes aussi complexes présentent des problèmes pour les analystes, parce que le plan d'enquête et les probabilités de sélection influent sur les procédures d'estimation et de calcul de la variance qui devraient être utilisées. Il faut utiliser le bon poids de l'enquête pour que les estimations et les analyses des données de l'enquête soient exemptes de biais.

Bien que de nombreuses procédures d'analyse de progiciels statistiques permettent d'utiliser des poids, la signification ou la définition du poids établie dans ces procédures peut différer de ce qui convient dans le contexte d'une enquête-échantillon, de telle sorte que dans bien des cas, les estimations produites au moyen de ces progiciels sont correctes, mais les variances calculées sont piètres.

Pour d'autres techniques d'analyse (de régression linéaire, de régression logistique et de l'analyse de variance, par exemple), il existe une méthode qui peut rendre les variances calculées par l'application des progiciels normalisés plus significatives, en intégrant les probabilités inégales de sélection. L'application de cette méthode entraîne une remise à l'échelle des poids de façon à ce que le poids moyen soit de 1.

Supposons, par exemple, qu'il faille effectuer l'analyse de tous les répondants de sexe masculin. Les étapes à suivre pour remettre à l'échelle les poids sont les suivantes :

1. sélectionner tous les répondants du fichier qui sont déclarés SEXE = homme;
2. calculer le poids MOYEN de ces enregistrements en additionnant les poids originaux des personnes établis à partir du fichier de microdonnées pour ces enregistrements puis diviser cette somme par le nombre de répondants ayant déclaré SEXE = homme;
3. pour chacun de ces répondants, calculer un poids REMIS À L'ÉCHELLE égal au poids original de la personne divisé par le poids MOYEN;
4. effectuer l'analyse portant sur ces répondants en utilisant le poids REMIS À L'ÉCHELLE.

Parce qu'on ne tient pas toujours compte ni de la stratification ni des grappes du plan d'échantillonnage, les estimations des variances calculées avec cette méthode risquent cependant d'être des sous-estimations.

Il faut connaître les détails du plan d'enquête pour calculer des estimations des variances plus précises. De tels détails ne peuvent être fournis dans le fichier de microdonnées en raison de la confidentialité. Statistique Canada peut, contre remboursement des frais, calculer des variances qui tiennent compte du plan complet d'échantillonnage.

8.4 Lignes directrices pour la diffusion de coefficients de variation

Avant de diffuser et/ou de tirer une conclusion et/ou de publier toute estimation établie à partir de l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada, les utilisateurs devraient premièrement déterminer le niveau de qualité de cette estimation. Les niveaux de qualité sont *acceptable, médiocre* et *inacceptable.* Comme mentionné au chapitre 6.0, tant les erreurs d'échantillonnage que les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des données. Aux fins du présent document, cependant, on ne déterminera le niveau de qualité d'une estimation qu'à partir d'une erreur d'échantillonnage dont rend compte le coefficient de variation indiqué à l'intérieur du tableau qui figure ci-dessous. Les utilisateurs devraient néanmoins lire le chapitre 6.0 pour être pleinement informés des caractéristiques relatives à la qualité des données.

On devrait premièrement déterminer le nombre de répondants retenus pour le calcul de l'estimation. En règle générale, si ce nombre est inférieur à 30, il faudrait considérer l'estimation pondérée comme étant de qualité inacceptable.

Pour les estimations pondérées fondées sur les tailles d'échantillon de 30 ou plus, les utilisateurs devraient déterminer le coefficient de variation de l'estimation et suivre la ligne directrice relative au niveau de qualité qui figure ci-dessous. Celles-ci devraient être appliquées, pour la détermination du niveau de qualité d'une estimation, aux estimations pondérées arrondies.

On peut considérer qu'il est possible de divulguer toutes les estimations. Celles d'un niveau de qualité médiocre ou inacceptable doivent cependant être accompagnées d'une mise en garde pour avertir les futurs utilisateurs.

Lignes directrices relatives au niveau de qualité de l'estimation

Catégorie 1 – Acceptable
Les estimations présentent de faibles coefficients de variation, de l'ordre de 0,0 à 16,5 %. Aucune restriction de diffusion : les données sont suffisamment exactes, si bien qu'un avertissement particulier aux utilisateurs ou d'autres restrictions ne sont pas nécessaires.

Catégorie 2 – Médiocre
Les estimations présentent des coefficients de variation élevés, de l'ordre de 16,6 à 33,3 %. Diffusion avec mise en garde : les données sont potentiellement utiles à certaines fins, mais devraient être accompagnées d'un avertissement aux utilisateurs concernant leur exactitude.

Ces estimations devraient être signalées par la lettre E (ou un quelconque identificateur similaire).

Catégorie 3 – Inacceptable
Les estimations présentent des coefficients de variation très élevés, supérieurs à 33,3 %. Diffusion déconseillée : les données contiennent un niveau d'erreur élevé au point qu'elles ne devraient pas être diffusées dans la plupart des circonstances afin d'éviter d'induire les utilisateurs eu erreur. Si les utilisateurs insistent pour inclure les données de la catégorie 3 dans un produit non normalisé,

même après avoir été informé de leur exactitude, les données devraient être accompagnées d'un avis de non-responsabilité. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter ni déclarer des données, directement ou indirectement, sans cet avis de non-responsabilité.

Ces estimations devraient alors être signalées à l'aide de la lettre F (ou d'un quelconque identificateur similaire) et devraient être accompagnées de la mise en garde suivante :

« Nous informons l'utilisateur que ces estimations (désignées avec la lettre F) ne respectent pas les normes de qualité de Statistique Canada. Les conclusions qui reposeront sur ces données ne seront pas fiables, elles seront très probablement invalides. »

Annexe A – Estimation de la variance pour les fichiers maîtres

Pour juger de la qualité des estimations et en calculer le CV, on doit d'abord établir l'écart type. On a aussi besoin de l'écart-type d'estimations pour les intervalles de confiance. Dans l'EVRC, on utilise des plans d'échantillonnage et d'étalonnage à plusieurs degrés et, par conséquent, il n'y a pas de formule simple d'estimation de variance qu'on puisse appliquer. Il faut donc procéder par approximation, la méthode bootstrap. Par l'utilisation des poids bootstrap et du programme BOOTVAR, dont il est question à la prochaine section, on peut calculer avec exactitude les coefficients de variation et d'autres estimations de la variance.

Méthode bootstrap pour estimer la variance

On prélève indépendamment sur chaque strate un échantillon aléatoire simple de (n!1) des unités primaires d'échantillonnage (UPE) n de l'échantillon avec remplacement, accompagné de tous les ménages de l'échantillon appartenant à ces UPE. À noter que, comme la sélection s'opère avec remise, une unité peut être choisie plus d'une fois. On calcule une valeur moyenne initiale de pondération bootstrap à partir des échantillons pour chaque unité échantillonnée de la strate. Toute l'opération (prélèvement d'échantillons aléatoires simples et repondération de chaque strate) *a* lieu à *B* reprises, *B* étant une valeur élevée, ce qui donne *B* valeurs initiales de pondération bootstrap.

Le paragraphe précédent donne une description de la méthode bootstrap générale. Dans le cas de l'EVRC, la plupart des strates comprennent une seule UPE. Les strates sont donc groupées en super-strates, et les strates *n*-1 sont sélectionnées au hasard dans chaque super-strate pour chacun des rééchantillonnages bootstrap *B*. On doit également procéder à la coordination des échantillons bootstrap pour tenir compte, dans le calcul de la variance, de la dépendance entre les échantillons au cours de deux cycles d'enquête. À Terre-Neuve-et-Labrador, les ménages sont interviewés deux fois. De plus, chaque interview menée contribue aux estimations de deux mois de référence consécutifs, puisque les répondants doivent maintenant déclarer les voyages d'une nuit ou plus qui se sont terminés un mois et deux mois avant l'interview. En vue de tenir compte de ce chevauchement des échantillons, le même ensemble de sélection *B* des strates *n*!1 par super-strate est reporté de mois en mois.

Une fois que l'on a sélectionné les échantillons bootstrap et créé les poids bootstrap initiaux, on ajuste ces poids selon la même procédure de pondération que pour les poids ordinaires : ajustement pour tenir compte de la non-réponse, calibrage, etc. On obtient *B* valeurs de pondération bootstrop finale pour chaque unité de l'échantillon. On reporte la variation des *B* estimations possibles correspondant aux *B* valeurs bootstrap à la variance de l'estimateur par pondération courante, la variance peut être estimée par ce moyen.

Les estimations de la variance diffusées par Statistique Canada sont calculées à partir des poids bootstrap.

Progiciels statistiques pour estimer la variance

Bootvar

On signale aux utilisateurs que des poids bootstrap sont fournis et devraient être utilisés pour l'estimation de la variance. BOOTVAR est un programme de macro qui peut être utilisé pour calculer la variance au moyen de poids bootstrap. Le programme Bootvar est disponible en format SAS ou SPSS. Il est formé de macro instructions d'estimation de variance pour les totaux, les rapports et les différences entre rapports, ainsi que de régression linéaire et logistique.

Le Bootvar peut être téléchargé à partir du site Internet des Centres de données de recherche (CDR) de Statistique Canada. Il faut accepter la licence d'adhésion automatique Bootvar avant de pouvoir lire les fichiers. Il y a un document sur le site expliquant comment adapter le système aux besoins des utilisateurs.

SAS : http://www.statcan.gc.ca/rdc-cdr/bootvar_sas-fra.htm
SPSS : http://www.statcan.gc.ca/rdc-cdr/bootvar_spss-fra.htm

Autres progiciels
Outre Bootvar, il existe des progiciels commerciaux différents qui peuvent effectuer une certaine analyse fondée sur le plan d'enquête pour estimer la variance; Stata 9 ou 10, SUDAAN et WesVar.

Annexe B – Estimation de la variance pour les fichiers de microdonnées à grande diffusion

Tables de variabilité d'échantillonnage approximative
Afin de fournir des coefficients de variation (CV) qui pourraient s'appliquer à une vaste gamme d'estimations produites à partir de ce fichier de microdonnées et auxquels il serait facilement possible pour l'utilisateur d'avoir accès, deux ensembles de tables de variabilité d'échantillonnage approximative ont été produits. Ces tables de CV permettent à l'utilisateur d'obtenir un coefficient de variation approximatif fondé sur la taille de l'estimation calculée à partir des données de l'enquête. Chacun de ces deux ensembles de tables devrait être utilisé pour un type particulier d'estimations. L'un des ensembles de tables ne doit servir que pour les estimations catégoriques, comme les estimations des pourcentages d'agrégats, tandis que l'autre ne doit servir que pour les estimations de variables continues, par exemple, les dépenses, les nuitées-personnes, les voyages-personnes ou les voyages-ménages.

Comment utiliser les tables de coefficients de variation pour des estimations catégoriques
Les règles qui suivent devraient permettre à l'utilisateur de déterminer les coefficients de variation approximatifs à partir des tables de variabilité d'échantillonnage approximative pour des estimations du nombre, de la proportion ou du pourcentage de membres de la population visée par l'enquête possédant une certaine caractéristique et pour des rapports et des différences entre de telles estimations. Il convient de noter que ces tables ne peuvent être utilisées que pour les estimations mensuelles.

Règle 1 : Estimations du nombre de personnes possédant une caractéristique donnée (agrégats)
Le coefficient de variation dépend uniquement de la taille de l'estimation elle-même. Dans la table de variabilité d'échantillonnage approximative pour la région géographique appropriée, repérez le nombre estimé dans la colonne la plus à gauche (intitulée « Numérateur du pourcentage ») et suivez les astérisques (le cas échéant) jusqu'au premier chiffre rencontré. Ce chiffre est le coefficient de variation approximatif.

Règle 2 : Estimations de proportions ou de pourcentages de personnes possédant une caractéristique donnée
Le coefficient de variation d'une proportion estimée ou d'un pourcentage estimé dépend à la fois de la taille de la proportion ou du pourcentage et de la taille du total sur lequel la proportion ou le pourcentage repose. Les proportions estimées ou les pourcentages estimés sont relativement plus fiables que les estimations correspondantes du numérateur de la proportion ou du pourcentage, lorsque la proportion ou que le pourcentage repose sur un sous-groupe de la population. Par exemple, pour une période et une région géographique données, la proportion de femmes ayant fait un voyage est plus fiable que le nombre estimé de femmes ayant voyagé. (Remarquez que dans les tables la valeur des coefficients de variation diminue lorsqu'on les lit de gauche à droite.)

Lorsque la proportion ou que le pourcentage repose sur la population totale de la région géographique visée par la table, le CV de la proportion ou du pourcentage est le même que le CV du numérateur de la proportion ou du pourcentage. Dans ce cas, la règle 1 peut être appliquée.

Lorsque la proportion ou que le pourcentage repose sur un sous-ensemble de la population totale (p. ex., comme ses membres d'un sexe ou d'un groupe d'âge particulier), on devrait faire référence à la proportion ou au pourcentage (dans le haut de la table) et au numérateur de la proportion ou du pourcentage (dans la colonne de gauche de la table). L'intersection de la rangée et de la colonne appropriées donne le coefficient de variation.

Règle 3 : Estimations de différences entre des agrégats ou des pourcentages
L'erreur-type d'une différence entre deux estimations est approximativement égale à la racine carrée de la somme des carrés de chaque erreur-type considérée séparément. C'est-à-dire que l'erreur-type d'une différence $\left(\hat{d} = \hat{X}_1 - \hat{X}_2\right)$ est :

$$\sigma_{\hat{d}} = \sqrt{\left(\hat{X}_1\alpha_1\right)^2 + \left(\hat{X}_2\alpha_2\right)^2}$$

où $\hat{X}_1$ est l'estimation 1, $\hat{X}_2$ est l'estimation 2 et α_1 et α_2 sont les coefficients de variation de $\hat{X}_1$ et $\hat{X}_2$ respectivement. Le coefficient de variation de $\hat{d}$ est donné par $\sigma_{\hat{d}} / \hat{d}$. Cette formule est exacte pour la différence entre des caractéristiques distinctes et non corrélées, mais n'est autrement qu'approximative.

Règle 4 : Estimations de rapports
Dans le cas où le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur, le rapport devrait être converti en un pourcentage et la règle 2 appliquée. Cela s'appliquerait, par exemple, au cas où le dénominateur est le nombre de voyageurs et le numérateur, le nombre de voyageurs ayant fait un voyage d'une nuit ou plus.

Dans le cas où le numérateur n'est pas un sous-ensemble du dénominateur, comme dans l'exemple du rapport du nombre de voyageurs ayant fait un voyage du même jour comparativement au nombre de voyageurs ayant fait un voyage d'une nuit ou plus, l'erreur-type du rapport des estimations est approximativement égale à la racine carrée de la somme des carrés de chaque coefficient de variation considéré séparément multipliée par $\hat{R}$. C'est-à-dire que l'erreur-type d'un rapport $\left(\hat{R} = \hat{X}_1 / \hat{X}_2\right)$ est :

$$\sigma_{\hat{R}} = \hat{R}\sqrt{\alpha_1^{\ 2} + \alpha_2^{\ 2}}$$

où α_1 et α_2 sont les coefficients de variation de $\hat{X}_1$ et de $\hat{X}_2$ respectivement. Le coefficient de variation de $\hat{R}$ est donné par $\sigma_{\hat{R}} / \hat{R}$. La formule tendra à surestimer l'erreur si $\hat{X}_1$ et $\hat{X}_2$ sont corrélés positivement et à la sous-estimer si $\hat{X}_1$ et $\hat{X}_2$ sont corrélés négativement.

Règle 5 : Estimations de différences entre des rapports
Dans ce cas, les règles 3 et 4 sont combinées. On détermine premièrement les CV pour les deux rapports à l'aide de la règle 4, puis on trouve le CV de leur différence au moyen de la règle 3.

Exemples d'utilisation des tables de coefficients de variation pour des estimations catégoriques
Les exemples ci-dessous sont fondés sur des données fictives d'une enquête sur les voyages intérieurs menées en 2009 dans un pays imaginaire appelé « Pangea ». Ces exemples sont destinés à aider les utilisateurs à appliquer les règles que nous venons de présenter. Veuillez noter que les données utilisées dans ces exemples diffèrent des véritables résultats d'enquête et tiennent seulement lieu de guide.

Exemple 1 : Estimations du nombre de personnes possédant une caractéristique donnée (agrégats)

Supposons qu'un utilisateur estime que 5 414 335 personnes ont fait un voyage au Pangea en avril 2009. Comment l'utilisateur détermine-t-il le coefficient de variation de cette estimation?

1) Reportez-vous à la table des coefficients de variation des personnes pour le Pangea.

Tableaux de la Variabilité d'échantillonnage Approximative - Pondération de personne
Enquête sur les voyages intérieurs en Pangea - Mensuel - 2008
Pangaea

Numérateur du Pourcentage ('000)	Pourcentage Estimé 0.10%	1.00%	2.00%	5.00%	10.00%	15.00%	20.00%	25.00%	30.00%	35.00%	40.00%	50.00%	70.00%	90.00%
1	213.1	212.1	211.1	207.8	202.3	196.6	190.7	184.6	178.4	171.9	165.1	150.8	116.8	67.4
2	150.7	150.0	149.2	146.9	143.0	139.0	134.8	130.6	126.1	121.5	116.8	106.6	82.6	47.7
3	123.0	122.5	121.9	120.0	116.8	113.5	110.1	106.6	103.0	99.2	95.3	87.0	67.4	38.9
4	106.5	106.1	105.5	103.9	101.1	98.3	95.3	92.3	89.2	85.9	82.6	75.4	58.4	33.7
5	95.3	94.9	94.4	92.9	90.5	87.9	85.3	82.6	79.8	76.9	73.9	67.4	52.2	30.2
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
75	********	24.5	24.4	24.0	23.4	22.7	22.0	21.3	20.6	19.8	19.1	17.4	13.5	7.8
80	********	23.7	23.6	23.2	22.6	22.0	21.3	20.6	19.9	19.2	18.5	16.9	13.1	7.5
85	********	23.0	22.9	22.5	21.9	21.3	20.7	20.0	19.3	18.6	17.9	16.4	12.7	7.3
90	********	22.4	22.2	21.9	21.3	20.7	20.1	19.5	18.8	18.1	17.4	15.9	12.3	7.1
95	********	21.8	21.7	21.3	20.8	20.2	19.6	18.9	18.3	17.6	16.9	15.5	12.0	6.9
100	********	21.2	21.1	20.8	20.2	19.7	19.1	18.5	17.8	17.2	16.5	15.1	11.7	6.7
125	********	19.0	18.9	18.6	18.1	17.6	17.1	16.5	16.0	15.4	14.8	13.5	10.4	6.0
150	********	17.3	17.2	17.0	16.5	16.0	15.6	15.1	14.6	14.0	13.5	12.3	9.5	5.5
200	********	15.0	14.9	14.7	14.3	13.9	13.5	13.1	12.6	12.2	11.7	10.7	8.3	4.8
250	********	********	13.3	13.1	12.8	12.4	12.1	11.7	11.3	10.9	10.4	9.5	7.4	4.3
300	********	********	12.2	12.0	11.7	11.3	11.0	10.7	10.3	9.9	9.5	8.7	6.7	3.9
350	********	********	11.3	11.1	10.8	10.5	10.2	9.9	9.5	9.2	8.8	8.1	6.2	3.6
400	********	********	10.6	10.4	10.1	9.8	9.5	9.2	8.9	8.6	8.3	7.5	5.8	3.4
450	********	********	9.9	9.8	9.5	9.3	9.0	8.7	8.4	8.1	7.8	7.1	5.5	3.2
500	********	********	********	9.3	9.0	8.8	8.5	8.3	8.0	7.7	7.4	6.7	5.2	3.0
750	********	********	********	7.6	7.4	7.2	7.0	6.7	6.5	6.3	6.0	5.5	4.3	2.5
1,000	********	********	********	********	6.4	6.2	6.0	5.8	5.6	5.4	5.2	4.8	3.7	2.1
1,500	********	********	********	********	5.2	5.1	4.9	4.8	4.6	4.4	4.3	3.9	3.0	1.7
2,000	********	********	********	********	********	4.4	4.3	4.1	4.0	3.8	3.7	3.4	2.6	1.5
3,000	********	********	********	********	********	********	3.5	3.4	3.3	3.1	3.0	2.8	2.1	1.2
4,000	********	********	********	********	********	********	3.0	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4	1.8	1.1
5,000	********	********	********	********	********	********	********	2.6	2.5	2.4	2.3	2.1	1.7	1.0
6,000	********	********	********	********	********	********	********	********	2.3	2.2	2.1	1.9	1.5	0.9
7,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	2.1	2.0	1.8	1.4	0.8
8,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	1.8	1.7	1.3	0.8
9,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	1.7	1.6	1.2	0.7
10,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	1.5	1.2	0.7
12,500	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	1.5	1.0	0.6
15,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	1.0	0.6
20,000	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	********	0.5

NOTE: POUR BIEN UTILISER CES TABLES. VEUILLEZ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LES MICRODONNÉES

2) L'agrégat estimé (5 414 335) ne figure pas dans la colonne de gauche (la colonne « Numérateur du pourcentage »); il faut donc utiliser le chiffre qui s'en rapproche le plus, c'est-à-dire 5 000 000.

3) On trouve le coefficient de variation pour un agrégat estimé en se reportant à la première entrée autre que des astérisques sur cette rangée, c'est-à-dire 2,6 %.

4) Le coefficient de variation approximatif de l'estimation est donc 2,6 %. Le résultat selon lequel il y avait 5 414 335 (à être arrondi selon les lignes directrices pour l'arrondissement figurant à la section 8.1) voyageurs durant la période de référence peut être publié sans réserve.

Exemple 2 : Estimations de proportions ou de pourcentages de personnes possédant une caractéristique donnée

Supposons qu'un utilisateur estime à 516 365 / 2 865 929 = 18 % la proportion d'hommes qui ont fait une randonnée au cours de leur voyage au Pangea en janvier 2009. Comment l'utilisateur détermine-t-il le coefficient de variation de cette estimation?

1) Reportez-vous à la table des coefficients de variation pour le Pangea du fichier des personnes (voir ci-dessus). La table au niveau du Pangea devrait être utilisée parce qu'il s'agit de la plus petite table qui contient le domaine de l'estimation, tous les hommes qui ont fait un voyage au Pangea en janvier 2009. Si, par exemple, le pourcentage se rapporte aux hommes qui ont fait un voyage dans une province donnée du Pangea, il faudra utiliser la table de cette province.

2) Parce que l'estimation est un pourcentage fondé sur un sous-ensemble de la population totale (c'est-à-dire les hommes qui ont fait un voyage au Pangea en janvier 2009), il faut utiliser à la fois le pourcentage (18 %) et la portion numérateur du pourcentage (516 365) pour déterminer le coefficient de variation.

3) Le numérateur, 516 365, ne figure pas dans la colonne de gauche (la colonne « Numérateur du pourcentage »); il faut donc utiliser le chiffre qui s'en rapproche le plus, soit 500 000. De même, l'estimation du pourcentage ne figure dans l'en-tête d'aucune colonne; il faut donc utiliser la proportion qui s'en rapproche le plus, soit 20,0 %.

4) Le chiffre indiqué à l'intersection de la rangée et de la colonne utilisées, soit 8,5 %, est le coefficient de variation à employer.

5) Le coefficient de variation approximatif de l'estimation est donc 8,5 %. Le résultat selon lequel 18 % des hommes qui ont voyagé au Pangea en janvier 2009 ont fait une randonnée durant leur voyage peut être publié sans réserve.

Exemple 3 : Estimations de différences entre des agrégats ou des pourcentages

Supposons qu'un utilisateur estime à 2 548 406 / 11 814 359 = 21,6 % la proportion de femmes qui ont fait un voyage au Pangea en janvier 2009 et à 2 865 929 / 11 436 728 = 25,1 % la proportion correspondante pour les hommes. Comment l'utilisateur détermine-t-il le coefficient de variation de la différence entre ces deux estimations?

1) L'utilisation de la table des coefficients de variation pour le Pangea du fichier des personnes (voir ci-dessus) de la même façon que celle décrite dans l'exemple 2 donne un CV de l'estimation pour les femmes de 3,4 % et un CV de l'estimation pour les hommes de 3,3 %.

2) En utilisant la règle 3, l'erreur-type d'une différence $\left(\hat{d} = \hat{X}_1 - \hat{X}_2\right)$ est :

$$\sigma_{\hat{d}} = \sqrt{\left(\hat{X}_1\alpha_1\right)^2 + \left(\hat{X}_2\alpha_2\right)^2}$$

où $\hat{X}_1$ est l'estimation 1 (hommes), $\hat{X}_2$ est l'estimation 2 (femmes), et α_1 et α_2 sont les coefficients de variation de $\hat{X}_1$ et de $\hat{X}_2$ respectivement.

3) C'est-à-dire que l'erreur-type de la différence $\hat{d}$ = 0,251 – 0,216 = 0,035 est :

$$\sigma_{\hat{d}} = \sqrt{[(0{,}251)(0{,}033)]^2 + [(0{,}216)(0{,}034)]^2}$$
$$= \sqrt{0{,}000069 + 0{,}000054}$$
$$= 0{,}011$$

Le coefficient de variation de $\hat{d}$ est donné par $\sigma_{\hat{d}} / \hat{d}$ = 0,011 / 0,035 = 0,314.

Le coefficient de variation approximatif de la différence entre les estimations est donc 31,4 %. La différence entre les estimations est considérée comme médiocre, et Statistique Canada recommande de faire preuve de prudence lors de la diffusion de cette estimation et de mettre en garde les utilisateurs quant à l'exactitude de l'estimation.

Exemple 4 : Estimations de rapports

Supposons qu'un utilisateur estime à 807 261 le nombre de femmes qui ont fait au moins un voyage d'une nuit ou plus au Pangea en novembre 2009 et à 968 511 le nombre d'hommes qui ont fait au moins un voyage d'une nuit ou plus au Pangea au cours de la même période. L'utilisateur veut comparer l'estimation des femmes à celle des hommes sous la forme d'un rapport. Comment détermine-t-il le coefficient de variation de cette estimation?

1) Tout d'abord, cette estimation est une estimation d'un rapport, où le numérateur de l'estimation ($\hat{X}_1$) est le nombre de femmes ayant fait au moins un voyage d'une nuit ou plus au Pangea en novembre 2009. Le dénominateur de l'estimation ($\hat{X}_2$) est le nombre d'hommes ayant fait au moins un voyage d'une nuit ou plus au Pangea au cours de la même période.

2) Reportez-vous à la table des coefficients de variation pour le Pangea du fichier des personnes.

3) Le numérateur de cette estimation de rapport est 807 261. Le chiffre qui s'en rapproche le plus est 750 000. On trouve le coefficient de variation pour cette estimation en se reportant à la première entrée autre que des astérisques sur cette rangée, soit 7,6 % (voir ci-dessus).

4) Le dénominateur de cette estimation de rapport est 968 511. Le chiffre qui s'en rapproche le plus est 1 000 000. On trouve le coefficient de variation pour cette estimation en se reportant à la

première entrée autre que des astérisques sur cette rangée, soit 6,4 %.

5) Le coefficient de variation approximatif de l'estimation du rapport est donc donné par la règle 4, qui est :

$$\alpha_{\hat{R}} = \sqrt{\alpha_1^{\ 2} + \alpha_2^{\ 2}}$$

où α_1 et α_2 sont les coefficients de variation de $\hat{X}_1$ et $\hat{X}_2$ respectivement. C'est-à-dire que :

$$\alpha_{\hat{R}} = \sqrt{(0{,}076)^2 + (0{,}064)^2}$$
$$= \sqrt{0{,}0058 + 0{,}0041}$$
$$= 0{,}099$$

6) Le rapport obtenu entre les femmes et les hommes qui ont fait au moins un voyage d'une nuit ou plus au Pangea en novembre 2009 est 807 261/ 968 511, c'est-à-dire 0,83 (à être arrondi selon les lignes directrices pour l'arrondissement figurant à la section 8.1). Le coefficient de variation de cette estimation est 9,9 %, ce qui fait qu'on peut la diffuser sans réserve.

Comment utiliser les tables de coefficients de variation pour obtenir des limites de confiance

Bien que les coefficients de variation soient beaucoup utilisés, l'intervalle de confiance d'une estimation est une mesure plus intuitivement significative de l'erreur d'échantillonnage. Un intervalle de confiance constitue une déclaration du niveau de confiance selon laquelle la valeur vraie pour la population se situe à l'intérieur d'une gamme précisée de valeurs. Par exemple, un intervalle de confiance de 95 % peut être décrit comme suit :

Si l'échantillonnage de la population est répété indéfiniment, chaque échantillon menant à un nouvel intervalle de confiance pour une estimation, l'intervalle englobera alors dans 95 % des échantillons la valeur vraie de la population.

En utilisant l'erreur-type d'une estimation, des intervalles de confiance pour des estimations peuvent être obtenus en partant de l'hypothèse qu'aux termes d'un échantillonnage répété de la population, les diverses estimations obtenues pour une caractéristique donnée de la population se répartiront normalement autour de la valeur vraie de la population. Selon cette hypothèse, il y a environ 68 chances sur 100 que l'écart entre une estimation de l'échantillon et la valeur vraie pour la population soit inférieur à une erreur-type, environ 95 chances sur 100 que l'écart soit inférieur à deux erreurs-types et environ 99 chances sur 100 que l'écart soit inférieur à trois erreurs-types. Ces différents degrés de confiance sont désignés sous le nom de niveaux de confiance.

Des intervalles de confiance pour une estimation $\hat{X}$ sont généralement exprimés sous forme de deux chiffres, un inférieur et un supérieur à l'estimation, comme étant $(\hat{X} - k,\ \hat{X} + k)$, où k est déterminé suivant le niveau de confiance désiré et l'erreur d'échantillonnage de l'estimation.

Des intervalles de confiance pour une estimation peuvent être calculés directement à partir des tables de variabilité d'échantillonnage approximative, en déterminant d'abord à partir de la table appropriée le coefficient de variation de l'estimation $\hat{X}$, puis en utilisant la formule suivante pour le convertir à un intervalle de confiance $(IC_{\hat{X}})$:

$$IC_{\hat{x}} = \left(\hat{X} - t\hat{X}\alpha_{\hat{x}},\ \hat{X} + t\hat{X}\alpha_{\hat{x}}\right)$$

où $\alpha_{\hat{x}}$ est le coefficient de variation déterminé de $\hat{X}$, et

t = 1 si l'on désire un intervalle de confiance de 68 %;
t = 1,6 si l'on désire un intervalle de confiance de 90 %;
t = 2 si l'on désire un intervalle de confiance de 95 %;
t = 2,6 si l'on désire un intervalle de confiance de 99 %.

Nota : Les lignes directrices pour la diffusion des estimations s'appliquent également aux intervalles de confiance. S'il est impossible, par exemple, de diffuser une estimation, on ne peut alors pas non plus communiquer un intervalle de confiance.

Exemple d'utilisation des tables de coefficients de variation pour obtenir des limites de confiance

Un intervalle de confiance de 95 % pour la proportion estimée des hommes qui ont fait une randonnée lors de leur voyage au Pangea en janvier 2009 (d'après l'exemple 2) serait calculé comme suit :

$\hat{X}$ = 18 % (ou exprimé sous forme de 0,18)

t = 2

$\alpha_{\hat{x}}$ = 8,5 % (0,085 exprimé sous forme de proportion) est le coefficient de variation de cette estimation, tel que déterminé à partir des tables.

$CI_{\hat{x}}$ = {0,18 - (2) (0,18) (0,085), 0,18 + (2) (0,18) (0,085)}

$CI_{\hat{x}}$ = (0,18 - 0,031, 0,18 + 0,031)

$CI_{\hat{x}}$ = (0,149, 0,211)

Avec un intervalle de confiance de 95 %, on peut dire qu'entre 14,9 % et 21,1 % des hommes qui ont voyagé au Pangea en janvier 2009 ont fait une randonnée durant leur voyage.

Comment utiliser les tables de coefficients de variation pour effectuer un test t

Des erreurs-types peuvent aussi être utilisées pour effectuer des tests d'hypothèses, une procédure destinée à distinguer des paramètres d'une population à l'aide d'estimations d'un échantillon. Ces estimations peuvent être des chiffres, des moyennes, des pourcentages, des rapports, etc. Les tests peuvent être effectués à divers niveaux de signification, où un niveau de signification est la probabilité de conclure que les caractéristiques sont différentes quand, en fait, elles sont identiques.

Supposons que $\hat{X}_1$ et $\hat{X}_2$ sont des estimations d'un échantillon pour deux caractéristiques qui nous intéressent. Supposons également que l'erreur-type de la différence $\hat{X}_1 - \hat{X}_2$ est $\sigma_{\hat{d}}$.

Si $t = \dfrac{\hat{X}_1 - \hat{X}_2}{\sigma_{\hat{d}}}$ se situe entre -2 et 2, aucune conclusion à propos de la différence entre les caractéristiques n'est alors justifiée au niveau de signification de 5 %. Si, cependant, ce rapport est inférieur à -2 ou supérieur à +2, la différence observée est significative au niveau de 0,05. C'est-à-dire que la différence entre les

estimations est significative.

Exemple d'utilisation des tables de coefficients de variation pour effectuer un test t
Supposons que l'utilisateur désire tester, au niveau de signification de 5 %, l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas de différence entre la proportion de femmes qui ont fait un voyage au Pangea en janvier 2009 et la proportion d'hommes qui ont fait un voyage au pays au cours de la même période. D'après l'exemple 3, l'erreur-type de la différence entre ces deux estimations s'est établie à 0,011. Par conséquent,

$$t = \frac{\hat{X}_1 - \hat{X}_2}{\sigma_{\hat{d}}} = \frac{0{,}251 - 0{,}216}{0{,}011} = \frac{0{,}035}{0{,}011} = 3{,}18$$

Puisque t = 3,18 ne se trouve pas entre -2 et 2, il faut en conclure qu'il existe une différence significative entre les deux estimations au niveau de signification de 0,05.

Comment utiliser les tables de coefficients de variation pour des estimations de variables continues
On peut obtenir les coefficients de variation approximatifs à partir des tables de variabilité d'échantillonnage approximative pour les estimations du nombre de voyages-ménages, de voyages-personne, de nuitées-personnes, et pour les dépenses (c'est-à-dire pour les variables continues) en utilisant un autre ensemble de tables qui diffèrent légèrement des tables présentées pour les agrégats et les pourcentages. En ce qui concerne le calcul des coefficients de variation des rapports ou des différences entre les estimations de variables continues, les règles 3 à 5 présentées ci-dessus s'appliquent également.

Estimations de variables continues
Comme dans les cas discutés plus haut, le coefficient de variation dépend uniquement de la taille de l'estimation elle-même. Dans la table de variabilité d'échantillonnage approximative pour la région géographique et la période appropriées, repérez tout d'abord la colonne qui correspond à la variable qui vous intéresse (voyages-ménages, voyages-personnes, nuitées-ménages ou dépenses). L'intersection de cette colonne et de la taille correspondante de l'estimation elle-même devrait donner le CV que vous cherchez. Il convient de noter qu'il y a deux colonnes distinctes présentant des échelles différentes pour les estimations. La dernière colonne à droite doit être utilisée pour les estimations des dépenses seulement, tandis que la première colonne à gauche doit servir pour les estimations des autres variables continues.

Estimations des différences pour des variables continues
Reportez-vous à la règle 3 plus haut pour les estimations de différences entre des agrégats ou des pourcentages.

Estimations de rapports
Reportez-vous à la règle 4 plus haut pour les estimations de rapports.

Estimations de différences entre des rapports
Reportez-vous à la règle 5 plus haut pour les estimations de différences entre des rapports.

Exemples d'utilisation des tables de coefficients de variation pour des estimations de variables continues
Une série d'exemples fondés sur les mêmes données fictives de l'Enquête sur les voyages intérieurs au Pangea de 2009 est présentée ci-dessous pour aider l'utilisateur à se servir des tables visant les estimations de variables continues. Dans la mesure où les règles 3 à 5 s'appliquant aux estimations d'agrégats s'appliquent également aux estimations de variables continues, on ne donne pas dans le présent manuel d'exemples des

différences ou des rapports entre des estimations de variables continues. On ne présente pas non plus d'exemples de calcul des intervalles de confiance ou de test t pour les mêmes raisons. Veuillez noter que les données utilisées dans ces exemples diffèrent des véritables résultats d'enquête.

Exemple 5 : Estimations des dépenses

Supposons qu'un utilisateur estime que les résidents du Pangea ont dépensé 786 millions de dollars au titre des voyages intérieurs en mai 2009. Comment l'utilisateur détermine-t-il le coefficient de variation de cette estimation?

1) Reportez-vous à la table des coefficients de variation des personnes pour le Pangea – Mai 2009 ci-dessous. Notez que, contrairement aux tables se rapportant aux estimations catégoriques, des tables distinctes sont produites pour chaque mois. Il existe en outre des tables pour les trimestres et pour l'ensemble de l'année.

2) Puisqu'il s'agit d'une estimation des dépenses, la valeur de l'estimation se trouve à la dernière colonne à la droite de la table.

3) La valeur de l'estimation elle-même (786 millions de dollars) n'apparaît pas dans la table, de sorte qu'elle doit être arrondie à 800 millions de dollars.

4) La colonne « Dépenses » indique que le coefficient de variation approximatif est 10,3 %. Le résultat selon lequel la population du Pangea a dépensé 786 millions de dollars (à être arrondi selon les lignes directrices pour l'arrondissement figurant à la section 8.1) au titre des voyages intérieurs peut être publié sans réserve.

Tableaux de la variabilité d'échantillonnage approximative Enquête sur les voyages intérieurs en Pangea : mai 2008 Pangea					
Estimation ('000)	***Coefficient de variation pour:***				***Estimation ('000,000)***
	Voyages de Ménage	***Voyages de Personne***	***Nuitées de Personne***	***Dépenses***	
5	70.2	80.2	142.3	43.7	5
10	57.4	64.4	109.8	35.8	10
20	47.0	51.8	84.7	29.4	20
30	41.7	45.6	72.7	26.2	30
40	38.4	41.6	65.3	24.1	40
50	36.0	38.8	60.1	22.6	50
60	34.1	36.6	56.1	21.5	60
70	32.6	34.9	52.9	20.6	70
80	31.4	33.4	50.4	19.8	80
90	30.3	32.2	48.2	19.1	90
100	29.4	31.2	46.3	18.6	100
200	24.1	25.0	35.7	15.2	200
300	21.4	22.0	30.7	13.6	300
400	19.7	20.1	27.5	12.5	400
500	18.4	18.7	25.3	11.7	500
600	17.5	17.7	23.7	11.1	600
700	16.7	16.9	22.3	10.7	700
800	16.1	16.2	21.2	10.3	800
900	15.5	15.6	20.3	9.9	900
1,000	15.1	15.1	19.5	9.6	1,000
2,000	12.3	12.1	15.1	7.9	2,000
3,000	11.0	10.6	12.9	7.0	3,000
4,000	10.1	9.7	11.6		4,000
5,000	9.4	9.1	10.7		5,000
6,000	9.0	8.6	10.0		6,000
7,000	8.6	8.1	9.4		7,000
8,000	8.2	7.8	9.0		8,000
9,000	8.0	7.5	8.6		9,000
10,000	7.7	7.3	8.2		10,000
15,000	6.9	6.4	7.1		15,000
20,000		5.8			20,000
25,000					25,000
NOTE: POUR BIEN UTILISER CES TABLES. VEUILLEZ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LES MICRODONNÉES					

Exemple 6 : **Estimations des voyages-personnes**

Supposons qu'un utilisateur estime que les résidents du Pangea âgés de 18 à 24 ans ont fait 63 226 voyages-personnes du même jour en mai 2009. Comment l'utilisateur détermine-t-il le coefficient de variation de cette estimation?

1) À partir de la table utilisée à l'exemple 5, repérez la valeur de l'estimation dans la première colonne à la gauche puisqu'elle vise les voyages-personnes. Il en irait de même pour les estimations des nuitées-personnes et des voyages-ménages.

2) Comme dans l'exemple précédent, la valeur de l'estimation elle-même (63 226) n'apparaît pas dans la table, de sorte qu'elle doit être arrondie à 60 000.

3) La colonne « Voyages-personnes » indique que le coefficient de variation approximatif de l'estimation est 36,6 %. Cette estimation est considérée comme inacceptable et Statistique Canada recommande de ne pas la diffuser.

Annexe C – Différences entre l'EVRC remaniée de 2011 et l'EVRC de 2010

L'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC) est une enquête à participation volontaire qui est menée depuis 2005, remplaçant l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC). L'EVRC est réalisée à titre de supplément mensuel de l'Enquête sur la population active (EPA). Elle est expressément conçue pour mesurer les voyages intérieurs des résidents canadiens, y compris les caractéristiques du voyageur, de même que les caractéristiques et les dépenses de voyages particuliers.

Vers la fin de 2008, en raison de problèmes associés au financement de l'enquête, les partenaires du financement de l'EVRC ont décidé de supprimer un des renouvellements de l'échantillon de l'enquête de la plate-forme de l'EPA, réduisant la taille de l'échantillon prélevé d'environ la moitié des enregistrements. Ce changement est entré en vigueur au début de février 2009. Étant donné la réduction attendue du nombre d'enregistrements et de la fiabilité des estimations infraprovinciales subséquentes du tourisme, le Groupe de travail de l'EVRC s'est engagé à examiner les possibilités d'une mise en commun de données pluriannuelles pour améliorer les estimations infraprovinciales du tourisme.

Statistique Canada a travaillé à fournir à ses partenaires de financement une variété de scénarios de remaniement de l'EVRC. En bout de ligne, il a été décidé d'aller de l'avant avec un remaniement prévoyant une plus longue période de rappel, une liste des voyages, de même qu'une procédure de sélection des voyages. Ces changements permettront d'accroître nettement le nombre total de voyages déclarés, de mieux contrôler la durée totale des interviews et de mettre à jour une partie du contenu de l'enquête. Par contre, ces changements pourraient causer une rupture de certaines séries chronologiques et exigeront des facteurs de correction de biais, des imputations, ainsi que d'importants changements liés au système de totalisation de l'EVRC.

Pour faire ressortir les changements apportés au questionnaire, les tableaux ci-après expliquent les principales différences entre l'EVRC actuelle (version remaniée de 2011) et la version précédente de l'EVRC (2005-2010), de même que les répercussions possibles de chacun des changements. Les changements énumérés sont séparés en deux genres : opérationnel ou conceptuel.

Tableau 1

Changements opérationnels	EVRC de 2011	EVRC de 2010	Incidences/ répercussions
Durée de l'interview	La durée de l'interview est limitée à 15 minutes pour tous les suppléments de l'Enquête sur la population active.	L'interview ne comporte aucune limite de temps.	- Réduction du fardeau imposé au répondant. - Les grands voyageurs ne se verront pas demander de renseignements détaillés sur tous leurs voyages.
Période de rappel de deux mois pour les voyages d'une nuit ou plus	Les répondants à l'EVRC sont interrogés sur les voyages se terminant le mois dernier (voyages de même jour et d'une nuit ou plus) et sur les voyages d'une nuit ou plus finissant lors des deux mois auparavant.	Les répondants à l'EVRC sont seulement interrogés sur les voyages se terminant le mois dernier (voyages de même jour et d'une nuit ou plus).	- Plus de voyages d'une nuit ou plus seront recueillies. - Le fait de demander au répondant de se rappeler les voyages se terminant deux mois auparavant pourrait introduire un biais de rappel dans les données. Ceci devra être examiné pour déterminé si une correction est requise.
Liste des voyages faits pendant la période de référence	Au début de l'interview menée dans le cadre de l'EVRC, une liste de tous les voyages que le répondant a faits pendant le premier et le deuxième mois est établie. Les renseignements recueillis portent sur : la destination principale, la raison principale, la durée, le moment auquel le voyage s'est terminé, le nombre de personnes ayant fait le voyage et le moyen de transport. La liste sert à recueillir des renseignements sur les voyages intérieurs et sur la partie canadienne des voyages internationaux. L'intervieweur a accès à un écran sommaire des renseignements recueillis sur les voyages dans la liste à des fins de vérification pendant l'interview.	Pas de liste des voyages. Des renseignements détaillés sont recueillis sur tous les voyages intérieurs et internationaux admissibles se terminant lors du mois de référence.	- Si l'interview est interrompue après la compilation des voyages, certains renseignements sur les voyages sont déjà recueillis. - Les voyages hors du champ de l'enquête sont identifiés et retirés du processus de sélection. - Fournit un cadre dans lequel la sélection du voyage ou des voyages se fait pour ensuite recueillir plus d'information sur ce ou ces voyages.
Sous-sélection des	À partir de la liste, entre	Pas de sous-sélection de	- Meilleur contrôle de la

voyages inscrits à la liste	un à trois voyages admissibles sont sélectionnés au hasard, et des renseignements détaillés sont demandés sur : le mode de transport secondaire, le groupe de voyageurs, les dépenses, les activités faites lors du voyage ainsi que les lieux et hébergements pour les voyages d'une nuit ou plus. La sous-sélection du voyage est fondée sur un algorithme qui tient compte de la nature des voyages : mois de référence, voyage interprovincial ou intraprovincial, voyage d'une nuit ou plus ou voyage de même jour et le nombre de voyages identiques.	voyages. Des renseignements détaillés sur tous les voyages intérieurs et internationaux admissibles sont recueillis.	durée de l'interview et du fardeau imposé au répondant. - Les grands voyageurs seront plus affectés par ce changement car ils ne donneront des informations que sur un maximum de trois voyages. - Un deuxième poids (appelé poids voyage sélectionné) sera ajouté au fichier de données pour les voyages sélectionnés.

Moyen de transport utilisé à l'occasion du voyage Veuillez consulter la liste détaillée des catégories de moyen de transport à l'annexe C	Des changements ont été apportés à la liste des catégories de moyen de transport : • « Automobile ou camion », « Camionnette de camping ou véhicule récréatif » et « Bateau à moteur, voilier, canot, etc. » sont maintenant accompagnés de la mention « propriété privée » ou « loué ». • « Avion privé » est devenu « Autre avion (propriété privée, avion d'une compagnie, hélicoptère, montgolfière, etc.) ». • « Traversier » est devenu « Navire ou traversier commercial ». • « Bateau, canot, etc. » est devenu « Bateau à moteur, voilier, canot, etc. ». • En anglais seulement, « commercial aircraft » a été changé pour « commercial airplane ». « Bicyclette » et « Motocyclette » ont été supprimées.	La question sur le moyen de transport utilisé à l'occasion du voyage est suivie d'une question distincte qui sert à déterminer si le moyen de transport est une propriété privée ou louée	- La nouvelle liste de réponses tient compte des catégories de transport utilisées dans le fichier de microdonnées. - Une question a été enlevé ce qui réduit du temps d'interview ainsi que la manipulation des données dont doivent faire l'objet les variables de la collecte au fichier de sortie. - L'ajout en anglais seulement du terme « airplane » dans la deuxième catégorie de réponse réduira le codage manuel lors du traitement des données car « airplane » se retrouvait très souvent sous la catégorie « autre ». - « Bicyclette » et « Motocyclette » sont maintenant recueillies sous la catégorie « autre ».
Activités pendant le voyage Veuillez consulter les listes détaillées des catégories d'activités à l'annexe D.	Pour les voyages d'une nuit ou plus, on utilise trois listes d'activités saisonnières qui dépendent du mois de référence visé pour définir les catégories de réponse que l'intervieweur doit lire au répondant. Si la catégorie de réponse « Autre activité » est choisie, l'intervieweur verra s'afficher une autre liste d'activités possibles parmi lesquelles choisir avant de passer par défaut à une inscription manuelle. La deuxième liste, qui n'est pas lue à voix haute au répondant, a été établie à partir des activités les plus	Pour les voyages d'une nuit ou plus, on utilise seulement deux listes d'activités saisonnières qui dépendent du mois de référence visé pour définir les catégories de réponse que l'intervieweur doit lire au répondant. Si la catégorie de réponse « Autre activité » est choisie, l'intervieweur inscrit manuellement la réponse précisée dans le questionnaire. Pour les voyages de même jour, on demande au répondant d'indiquer l'activité la plus importante à laquelle il a	- Diminution du fardeau du répondant. - L'utilisation d'une deuxième liste d'activités fait gagner du temps pendant l'interview et le traitement des données. - Cette approche, en plus de faire gagner du temps, permets d'avoir une disponibilité plus élevée de données sur les activités pour l'analyse et un meilleur contrôle de la qualité de ces données. - L'élimination du codage manuel des activités menées pendant les voyages de même jour réduit les erreurs de traitement possibles. Il permet également

	communément mentionnées dans les réponses « Autre – Précisez » des années précédentes. L'option « Autre – Précisez » demeure un choix de réponse de dernier recours. Pour les voyages de même jour, l'intervieweur choisit l'activité la plus importante à partir d'une liste. La liste des activités n'est pas lue aux répondants et comprend toutes les activités de la liste complète utilisée pour les voyages d'une nuit ou plus (fusion de la première et deuxième liste).	participé pendant le voyage. L'intervieweur inscrit manuellement la réponse dans le questionnaire.	d'éliminer les coûts du codage.
Recherche automatique de codes à trois lettres pour les endroits (lieux)	Pour toutes les questions où le répondant doit indiquer un endroit (destination du voyage, endroit de la visite ou pour la nuit, lieu d'origine du voyage s'il diffère de l'adresse actuelle), la fonction de recherche automatique de codes à trois lettres du questionnaire est utilisée pour l'extraction du nom de la ville ou de la municipalité. Après le choix de la province ou du territoire, une liste alphabétique préétablie de noms de lieu (y compris l'option « Autre – Précisez ») devient accessible à l'intervieweur à des fins de sélection. La liste inclus le nom des villes, des municipalités, des parcs, des postes frontières et des aéroports. L'attribution d'un code	L'intervieweur tape les renseignements sur l'endroit (lieu) pendant l'interview, et un code géographique est attribué manuellement pendant le traitement des données.	- Augmentation de la qualité des données grâce à la réduction des erreurs de traitement. -Augmentation de la cohérence des données. - En limitant le plus possible le nombre de questions auxquelles une réponse doit être tapée par l'intervieweur, on réduit la durée de l'interview. - Diminution du recours au codage géographique manuel requis pour la catégorie « Autre – Précisez ». - Diminution des coûts du codage des données géographiques.

	géographique se fait automatiquement pendant le traitement des données.		
Habitudes générales de voyage	La question permettant de savoir si le répondant a fait au cours des 11 derniers mois un voyage d'une nuit ou plus à l'extérieur de la ville dont la raison était les vacances, un congé ou l'agrément ne peut être posée au répondant.	La question sur les habitudes générales de voyage était posée aux répondants du mois de référence 12 (décembre). Les données découlant de cette question ont servi à calculer les taux annuels de fréquence des voyages.	- Les taux annuels de fréquence des voyages seront calculés au moyen des taux mensuels de voyage. - Diminution du temps de l'interview pour les répondants du mois de référence 12 (décembre).

Tableau 2

Changements conceptuels	**EVRC de 2011**	**EVRC de 2010**	**Incidences/ répercussions**
Voyages internationaux	Seulement les renseignements détaillés sur le temps passé au Canada pendant un voyage international sont recueillis.	Des renseignements détaillés sur tous les voyages internationaux comportant ou pas des nuits passées au Canada sont recueillis.	- Aucun renseignement ne sera recueilli sur les dépenses engagées à l'extérieur du Canada, ce qui réduira la durée de l'interview et le fardeau imposé au répondant. - L'argent dépensé pour des frais de transport commercial sera réattribué aux transporteurs canadiens seulement si la destination du voyage se situe au Canada.
Voyages dans le champ de l'enquête et hors du champ de l'enquête Veuillez consulter la liste détaillée des voyages hors du champ de l'enquête à l'annexe A.	Est hors du champ de l'enquête un voyage pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose qui n'est pas un déplacement de routine. Est dans le champ de l'enquête un voyage de routine pour toute autre raison reliée au travail.	Était dans le champ de l'enquête un voyage pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose qui n'est pas un déplacement de routine. Était hors du champ de l'enquête un voyage de routine pour toute autre raison reliée au travail.	- Augmentation des estimations du volume et des dépenses. - Augmentation ou réduction du temps d'interview pour ces répondants.
Renseignements supplémentaires sur les voyages touristiques hors du champ de l'enquête	Les répondants qui ont fait un ou des voyages touristiques hors du champ de l'enquête se voient poser une nouvelle question sur l'argent total dépensé au cours du ou de ces voyages. Les informations demandées lors de la section sur la liste des voyages sont recueillis pour ces voyages.	Pas de question supplémentaire.	- Les renseignements recueillis au sujet des voyages touristiques hors du champ de l'enquête sont réservés à l'usage du Système de comptabilité nationale pour mesurer l'écart entre les voyages touristiques et les autres types de voyage. Cette information ne sera pas accessible dans le fichier des données définitives. - Augmentation du temps d'interview pour ces répondants.
Raison principale (but) du voyage	La question sur la raison principale comporte deux	La question sur la raison principale comporte	- Cette approche permet de gagner du temps et

Veuillez consulter la liste détaillée des raisons principales du voyage à l'annexe B.	catégories : 1. Pour des raisons personnelles 2. Pour affaires ou pour des raisons reliées au travail On pose ensuite au répondant une autre question à sous-catégories pour obtenir une raison plus précise du voyage. La sous-catégorie « Pour des ventes ou des appels de service de routine (y compris les membres du personnel travaillant à bord d'un véhicule de transport commercial ou de transit) » est devenu « Pour des ventes ou des appels de service de routine » et « Conducteur ou membre du personnel travaillant à bord d'un véhicule de transport commercial ou de transit ». En anglais, le terme « routine » a été remplacé par « regular ».	quatre catégories : 1. Pour des vacances, un congé ou l'agrément 2. Pour visiter des amis ou de la parenté 3. Pour affaires ou pour le travail 4. Pour une autre raison On pose ensuite au répondant une autre question à sous-catégories pour obtenir une raison plus précise du voyage.	d'éviter de lire des catégories de réponse non pertinentes au répondant. - L'effet des changements apportés au libellé et à l'enchaînement des questions sera évalué au bout d'un certain nombre de mois sur le terrain. - On a changé la première catégorie (raisons personnelles) pour mieux répondre aux normes de l'Organisation mondiale du tourisme sur ce qui est considéré comme un voyage de vacances, d'agrément et de loisirs.
Voyages similaires et identiques	Le répondant peut seulement déclarer des voyages identiques. Pour être identique, un voyage doit avoir la même raison principale, la même destination principale, le même moyen de transport, le même nombre de membres du ménage, le même nombre de nuits et les mêmes endroits pour la nuit dans le cas des voyages d'une nuit ou plus.	Le répondant pouvait déclarer des voyages identiques et similaires. Pour être similaire, un voyage doit comporter les mêmes éléments que le voyage identique, sauf que la destination est différente.	- Augmentation de l'exactitude des données étant donné que les intervieweurs ont indiqué que le concept des voyages similaires n'était pas clair pour les répondants. - Augmentation du temps de l'interview pour les répondants avec des voyages similaires mais non identiques.
Dépenses pendant le voyage	Les renseignements permettant de déterminer qui a payé le voyage sont recueillis en posant une	Les renseignements permettant de déterminer qui a payé le voyage sont recueillis en posant trois	- Il devrait être plus facile pour les intervieweurs et les répondants de comprendre la question demandant qui a payé

	seule question : *Quel pourcentage ou montant en dollars des coûts que vous venez de déclarer a été payé par « vous-même » ou « vous-même ou d'autres membres de votre ménage »?* Pour les forfaits de voyage, une nouvelle question est demandée pour savoir combien de nuits ont été passées au Canada.	questions : *Quel pourcentage de ces coûts a été payé par des personnes qui vivent dans d'autres ménages et qui n'ont pas fait le voyage avec vous?* *Quel pourcentage de ces coûts a été payé par une entreprise ou un organisme du secteur privé?* *Quel pourcentage de ces coûts a été payé par un gouvernement?* Pour les forfaits de voyage, aucune question n'est demandée pour savoir combien de nuits ont été passées au Canada.	pour le voyage. - Augmentation de l'exactitude de la réattribution des dépenses pour les forfaits de voyage.
Refuse ou ne sais pas le revenu total du ménage Veuillez consulter la liste détaillée des catégories de revenu à l'annexe E.	Les catégories de revenu utilisées dans le questionnaire lorsqu'un répondant refuse de répondre à la question sur le revenu total du ménage ou lorsqu'il ne le sait pas sont plus détaillées et sont conformes aux exigences de l'initiative du contenu harmonisé de Statistique Canada.	Les catégories de revenu utilisées dans le questionnaire pour obtenir le revenu total du ménage sont comparables à celles utilisées historiquement dans l'enquête antérieure.	- Les fourchettes de revenu ne se compareront pas entre les deux versions du questionnaire de l'enquête, ce qui entraînera un bris dans la série chronologique. - Pour les répondants qui refusent ou qui ne savent pas le revenu total du ménage, l'interview sera plus longue car les sous-catégories sont plus détaillées. - Le contenu sera harmonisé avec les autres enquêtes sociales de Statistique Canada.

Annexe A: Voyages hors du champ de l'enquête

EVRC 2010 – Liste des voyages hors du champ de l'enquête	**EVRC 2011 – Liste des voyages hors du champ de l'enquête**
Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine (incluant les membres d'équipage de véhicule de transport commercial ou de transit) Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques Déplacements pour déménager ou aider d'autres personnes à déménager Déplacements pour aller à des funérailles Déplacements en ambulance Déplacements régulier pour se rendre à l'école Traitement de routine ou un examen médical périodique Pratiques religieuses habituelles Pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose Autres déplacements de routine Pour toute autre raison reliée au travail - routine Achats réguliers d'articles ménagers ou d'épicerie	**<u>Voyages non touristiques hors du champ de l'enquête</u>** Déplacements en ambulance Déplacements pour aller à des funérailles Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques **<u>Voyages touristiques hors du champ de l'enquête</u>** Achats réguliers d'articles ménagers ou d'épicerie Déplacements régulier pour se rendre à l'école Traitement de routine ou un examen médical périodique Pratiques religieuses habituelles Pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose Déplacements pour déménager ou aider d'autres personnes à déménager Autres déplacements de routine Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine Conducteur ou membre du personnel travaillant à bord d'un véhicule de transport commercial ou de transit

Annexe B: Raison principale du voyage

EVRC 2010 – Questions Raison Principale	EVRC 2011 – Questions Raison Principale
MR_Q01 Parmi les raisons suivantes, laquelle décrit le mieux la raison principale de ce voyage. Était- ce...? 1 – Pour des vacances, un congé ou l'agrément 2 – Pour visiter des amis ou de la parenté 3 – Pour affaires ou pour le travail (Passez à *MR_Q02*) 4 – Pour une autre raison (Passez à *MR_Q03*) **MR_Q02 Plus précisément, est-ce que la raison de ce voyage était ...?** 1 – Pour assister à un congrès, une conférence ou une foire commerciale (ce qui n'inclut pas les réunions reliées au travail) 2 – Pour se rendre au travail 3 – Pour des ventes ou des appels de service de routine (y compris les membres du personnel travaillant à bord d'un véhicule de transport commercial ou de transit) 4 – Pour des raisons militaires ou diplomatiques 5 – Pour toute autre raison reliée au travail **MR_Q03 Plus précisément, est-ce que la raison de ce voyage était ...?** 1 – Pour magasiner (Achats réguliers d'articles ménagers ou d'épicerie ou autre genre de magasinage) 2 – Pour assister à un congrès, une conférence ou une foire commerciale (comme un club, association ou passe-temps) 3 – Pour un déménagement dans une nouvelle résidence (ou pour aider d'autres personnes à déménager) 4 – Pour fins d'étude ou fréquenter une école 5 – Pour des raisons médicales ou de santé 6 – Pour des raisons d'ordre religieux 7 – Pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose 8 – Pour aller à des funérailles 9 – Pour une autre raison	**MR_Q01 Parmi les raisons suivantes, laquelle décrit le mieux la raison principale de ce voyage. Était- ce...?** 1- Pour des raisons personnelles (Passez à *MR_Q02*) 2- Pour affaires ou pour des raisons reliées au travail (Passez à *MR_Q09*) **MR_Q02 Plus précisément, est-ce que la raison de ce voyage était ...?** 1 – Pour des vacances, loisirs ou agrément 2 – Pour visiter des amis ou de la parenté 3 – Pour magasiner 4 – Pour assister à un congrès, une conférence ou une foire commerciale (comme un club, association ou passe-temps) 5 - Pour toute autre raison personnelle (Passez à *MR_Q04*) **MR_Q04 Était-ce ... ?** 1 – Pour des études ou fréquenter une école 2 – Pour des raisons médicales ou de santé 3 – Pour des raisons d'ordre religieux 4 – Pour aller chercher ou déposer quelqu'un ou quelque chose 5 – Pour aller à des funérailles 6 - Pour un déménagement ou pour aider d'autres personnes à déménager 7 – Pour une autre raison personnelle **MR_Q09 Plus précisément, est-ce que la raison de ce voyage était ... ?** 1 – Pour se rendre au travail 2 – Pour des ventes ou des appels de service de routine 3 – Conducteur ou membre du personnel travaillant à bord d'un véhicule de transport commercial ou de transit 4 – Pour assister à un congrès, une conférence ou une foire commerciale 5 – Pour des raisons militaires ou diplomatiques 6 – Pour toute autre raison reliée au travail

Annexe C: Moyens de transport

EVRC 2010 – Moyens de transport	**EVRC 2011 – Moyens de transport**
Catégories de réponses: Automobile ou camion Avion commercial Camionnette de camping ou véhicule récréatif Autobus Train Navire Bateau, canot, etc Taxi Motocyclette Bicyclette Avion privé Traversier Autre - Précisez Aucune de ces réponses NSP/RF	Catégories de réponses: Automobile ou camion (propriété privée) Automobile ou camion (loué) Avion commercial Camionnette de camping ou véhicule récréatif (propriété privée) Camionnette de camping ou véhicule récréatif (loué) Autobus Taxi Train Navire ou traversier commercial Bateau à moteur, voilier, canot, etc. (propriété privée) Bateau à moteur, voilier, canot, etc. (loué) Autre avion (propriété privée, avion d'une compagnie, hélicoptère, montgolfière, etc.) Autre - Précisez NSP/RF

Annexe D: Activités

EVRC 2010 –Liste détaillée des activités

Pour Juin à Septembre si le voyage avec nuitées.

Réponses (AT_Q01):
01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel
02 Fait du camping
03 Fait du canot ou du kayak
04 Fait du bateau de plaisance
05 Été à la plage
06 Été à la pêche
07 Observé la faune ou les oiseaux
08 Fait une excursion ou une grande randonnée pédestre
09 Fait de la bicyclette
10 Joué au golf
11 Été à la chasse
12 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert
13 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre)
14 Assisté à un festival ou à une foire
15 Visité un site historique
16 Visité un musée ou une galerie d'art
17 Visité un parc thématique ou un parc d'amusement
18 Visité un zoo ou un aquarium
19 Été au casino
20 Pratiqué des sports d'équipe
21 Assisté à une manifestation sportive comme spectateur
26 Aucune de ces réponses
27 Avez-vous fait d'autre activité? (précisez)
NSP RF

Pour Octobre à Mai si le voyage avec nuitées.

Réponses (AT_Q02):
01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel
02 Fait du camping
03 Fait du canot ou du kayak
04 Fait du bateau de plaisance
05 Été à la plage
06 Été à la pêche
07 Observé la faune ou les oiseaux
08 Fait une excursion ou une grande randonnée pédestre
09 Fait de la bicyclette
10 Joué au golf
11 Été à la chasse
12 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert

EVRC 2011 – Liste détaillée des activités

Pour mai à novembre si le voyage est avec nuitées ou nuitées internationales avec au moins une nuit au Canada.

Réponses (ACT_Q01A):
01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel
02 Visité un site historique
03 Visité un musée ou une galerie d'art
04 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert
05 Assisté à un évènement sportif comme spectateur
06 Fait une excursion ou une randonnée pédestre
07 Observé la faune ou les oiseaux
08 Été à la plage
09 Fait du camping
10 Fait du bateau de plaisance
11 Été à la pêche
12 Été à la chasse
13 Joué au golf
14 Fait de la bicyclette
15 Fait du canot ou du kayak
16 Été au casino
17 Assisté à un festival ou à une foire
18 Visité un parc thématique ou un parc d'amusement
19 Visité un zoo ou un aquarium
20 Pratiqué des sports individuels ou d'équipe
24 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre)
33 Pas fait aucune activité
34 Autre - Précisez
NSP/RF

Réponses: autres activités (ACT_Q01B):
21 Fait du ski alpin ou de la planche à neige
22 Fait du ski du fond ou de la raquette
23 Fait de la motoneige
25 Visité des amis ou de la famille (inclure mariage, graduation, anniversaire, réunion ou dîner de famille, gardiennage, etc.)
26 Magasiné (inclure tous les marchés)
27 Pour affaires/autre réunion/conférence/séminaire
28 Été à un rendez-vous médical/dentaire, conduit des gens à un rendez-vous
29 Fait une visite touristique
30 Été au cinéma
31 Repas à l'extérieur/au restaurant/bar/club
32 Fait du VTT (véhicule tout terrain, 4X4, 4 roues)
35 Autre - Précisez

13 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre) 14 Assisté à un festival ou à une foire 15 Visité un site historique 16 Visité un musée ou une galerie d’art 17 Visité un parc thématique ou un parc d’amusement 18 Visité un zoo ou un aquarium 19 Été au casino 20 Pratiqué des sports d’équipe 21 Assisté à une manifestation sportive comme spectateur 22 Fait de la motoneige 23 Fait du ski du fond 24 Fait du ski alpin 25 Fait de la planche à neige 26 Aucune de ces réponses 27 Avez-vous fait d’autre activité? (précisez) NSP/RF	***Pour décembre, janvier, ou février si le voyage est avec nuitées ou nuitées internationales avec au moins une nuitée au Canada.*** Réponses (ACT_Q02A): 01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel 02 Visité un site historique 03 Visité un musée ou une galerie d'art 04 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert 05 Assisté à un évènement sportif comme spectateur 06 Fait une excursion ou une randonnée pédestre 07 Observé la faune ou les oiseaux 08 Été à la plage 10 Fait du bateau de plaisance 11 Été à la pêche 12 Été à la chasse 15 Fait du canot ou du kayak 16 Été au casino 17 Assisté à un festival ou à une foire 18 Visité un parc thématique ou un parc d'amusement 19 Visité un zoo ou un aquarium 20 Pratiqué des sports individuels ou d'équipe 21 Fait du ski alpin ou de la planche à neige 22 Fait du ski de fond ou de la raquette 23 Fait de la motoneige 33 N'a fait aucune activité 34 Autre - Précisez NSP/RF Réponses – Autres activités (ACT_Q02B): 09 Fait du camping 13 Joué au golf 14 Fait de la bicyclette 24 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre) 25 Visité des amis ou de la famille (inclure mariage, graduation, anniversaire, réunion ou dîner de famille, gardiennage, etc.) 26 Magasiné (inclure tous les marchés) 27 Pour affaires/autre réunion/conférence/séminaire 28 Été a un rendez-vous médical/dentaire, conduit des gens à un rendez-vous 29 Fait une visite touristique 30 Été au cinéma 31 Repas à l'extérieur/restaurant/bar/club 32 Fait du VTT (véhicule tout terrain, 4X4, 4 roues) 34 Autre - Précisez

	Pour mars ou avril si le voyage est international avec du temps passé au Canada ou avec nuitées. Réponses (ACT_Q03A): 01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel 02 Visité un site historique 03 Visité un musée ou une galerie d'art 04 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert 05 Assisté à un évènement sportif comme spectateur 06 Fait une excursion ou une randonnée pédestre 07 Observé la faune ou les oiseaux 08 Été à la plage 09 Fait du camping 10 Fait du bateau de plaisance 11 Été à la pêche 12 Été à la chasse 13 Joué au golf 14 Fait de la bicyclette 15 Fait du canot ou du kayak 16 Été au casino 17 Assisté à un festival ou à une foire 18 Visité un parc thématique ou un parc d'amusement 19 Visité un zoo ou un aquarium 20 Pratiqué des sports individuels ou d'équipe 21 Fait du ski alpin ou de la planche à neige 22 Fait du ski du fond ou de la raquette 23 Fait de la motoneige 24 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre) 33 Pas fait aucune activité 34 Autre - Précisez Réponses Autres activités(ACT_Q03B): 25 Visité des amis ou de la famille (inclure mariage, graduation, anniversaire, réunion ou dîner de famille, gardiennage, etc.) 26 Magasiné (inclure tous les marchés) 27 Pour affaires/autre réunion/conférence/séminaire 28 Été à un rendez-vous médical/dentaire, conduit des gens à un rendez-vous 29 Fait une visite touristique 30 Été au cinéma 31 Repas à l'extérieur/au restaurant/bar/club 32 Fait du VTT (véhicule tout terrain, 4X4, 4 roues) 34 Autre - Précisez ***Voyage même jour pour tous les mois.*** Réponses (ACT_Q04)

	01 Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel 02 Visité un site historique 03 Visité un musée ou une galerie d'art 04 Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert 05 Assisté à un évènement sportif comme spectateur 06 Fait une excursion ou une randonnée pédestre 07 Observé la faune ou les oiseaux 08 Été à la plage 09 Fait du camping 10 Fait du bateau de plaisance 11 Été à la pêche 12 Été à la chasse 13 Joué au golf 14 Fait de la bicyclette 15 Fait du canot ou du kayak 16 Été au casino 17 Assisté à un festival ou à une foire 18 Visité un parc thématique ou un parc d'amusement 19 Visité un zoo ou un aquarium 20 Pratiqué des sports individuels ou d'équipe 21 Fait du ski alpin ou de la planche à neige 22 Fait du ski du fond ou de la raquette 23 Fait de la motoneige 24 Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow-wow, autre) 25 Visité des amis ou de la famille (inclure mariage, graduation, anniversaire, réunion ou dîner de famille, gardiennage, etc.) 26 Magasiné (inclure tous les marchés) 27 Pour affaires/autre réunion/conférence/séminaire 28 Été à un rendez-vous médical/dentaire, conduit des gens à un rendez-vous 29 Fait une visite touristique 30 Été au cinéma 31 Repas à l'extérieur/au restaurant/bar/club 32 Fait du VTT (véhicule tout terrain, 4X4, 4 roues) 33 Pas fait aucune activité 34 Autre - Précisez NSP/RF

Annexe E: Revenu total du ménage

EVRC 2010 Module revenu	EVRC 2011 Module harmonisé sur le revenu
IN_Q01 **Au mieux de vos connaissances, à combien estimez-vous le revenu total de tous les membres du ménage provenant de toutes sources, avant impôts et autres retenues, en (année précédent l'année de référence) ?** |_|_|_|_|_|_|_| (Passez à IN_STP) (Min: 0 Max: 9999995) NSP, RF (Passez à IN_Q02) *Univers : Tous les répondants.* **IN_Q02 Pouvez-vous estimer dans quelle tranche parmi les suivantes le revenu de votre ménage se situe? Le revenu total du ménage était-il de moins de 50 000 $ ou de 50 000 $ ou plus?** **1 Moins de 50 000 $ (Passez à IN_Q03)** **2 50 000 $ ou plus (Passez à IN_Q04)** **NSP, RF (Passez à IN_STP)** *Univers : Les répondants qui n'ont pas répondu à IN_Q01.* **IN_Q03 Était-il de moins de 25 000 $ ou de 25 000 $ ou plus? (Revenu total du ménage de toutes les sources)** **1 Moins de $25, 000** **2 $25, 000 ou plus** **NSP, RF** Défaut : (Passez à IN_STP) *Univers : Les répondants qui ont répondu ''Moins de 50 000 $'' in IN_Q02.* **IN_Q04 Était-il de moins de 75 000 $ ou de 75 000 $ ou plus? (Revenu total du ménage de toutes les sources)**	**Maintenant une question sur le revenu total de votre ménage.** **INC_Q01: Au meilleur de votre connaissance, à combien estimez-vous le revenu total de tous les membres de votre ménage, provenant de toutes les sources, avant impôts et autres déductions, au cours de l'année se terminant le 31 décembre ^IN_YEAR?** **Le revenu peut provenir de diverses sources comme le travail, les investissements, les pensions ou le gouvernement. Les exemples incluent l'assurance-emploi, l'aide sociale, les prestations fiscales pour enfants et d'autres revenus tels que les pensions alimentaires et le revenu locatif.** INTERVIEWEUR : Les gains en capital ne doivent pas être inclus dans le revenu du ménage. I_I_I_I_I_I_I_I_I [Min: -9,000,000 Max: 90,000,000] NSP, RF *INTERVIEWEUR: Si le répondant a répondu NSP, RF, passez à INC_Q02, autrement passez à INC_END.* **INC_Q02: Pouvez-vous estimer dans lequel des groupes suivants se situe le revenu de votre ménage? Le revenu total du ménage au cours de l'année se terminant le 31**

1 Moins de $75, 000
2 $75, 000 ou plus (Passez à IN_Q05)
NSP, RF

Défaut : (Passez à IN_STP)

Univers : Les répondants qui ont répondu ''50 000 $ ou plus'' à IN_Q02.

IN_Q05 Était-il de moins de 100 000 $ ou de 100 000 $ ou plus? (Revenu total du ménage de toutes les sources)

1 Moins de $100, 000
2 $100, 000 ou plus
NSP, RF

Univers : Les répondants qui ont répondu ''75 000 $ ou plus'' à IN_Q04.

IN_STP FIN DU BLOC

décembre ^IN_YEAR était-il... ?

INTERVIEWEUR : Lisez les catégories au répondant.

1 Inférieur à 50 000$ (incluant les pertes de revenu) (Passez à INC_Q03)

2 $50,000 ou plus (Passez à INC_Q04)

NSP, RF (Passez à INC_END)

INC_Q03: Veuillez m'arrêter dès que j'aurai lu la catégorie qui s'applique à votre ménage.

Était-ce... ?

INTERVIEWEUR : Lisez les catégories au répondant.

1 Moins de $5000

2 $5,000 to less than $10,000

3 De $10,000 à moins de $15,000

4 De $15,000 à moins de $20,000

5 De $20,000 à moins de $30,000

6 De $30,000 à moins de $40,000

7 De $40,000 à moins de $50,000

NSP, RF

INC_Q04: Veuillez m'arrêter dès que j'aurai lu la catégorie qui s'applique à votre ménage.

INTERVIEWEUR : Lisez les catégories au répondant.

1 De $50, 000 à moins de $60, 000
2 De $60, 000 à moins de $70, 000
3 De $70, 000 à moins de $80, 000
4 De $80, 000 à moins de $90, 000
5 De $90, 000 à moins de $100, 000
6 De $100, 000 à moins de $150, 000
7 Égal ou supérieur à 150 000$

	NSP/DK

Annexe D – Détails sur les différences conceptuelles entre l'EVRC et l'EVC

À partir de novembre 2008, les organisations touristiques et les autres analystes pourront évaluer les volumes, les valeurs et les caractéristiques des voyages intérieurs des Canadiens en 2007, pour différentes destinations au Canada, à partir de **l'Enquête sur les voyages des résidents du Canada (EVRC)**. Ils pourront aussi faire des comparaisons d'une année à l'autre, à partir des résultats de l'EVRC pour l'année civile 2006[7].

L'EVRC est menée par Statistique Canada pour leur Système de comptabilité nationale ainsi que pour les responsables nationaux et provinciaux du tourisme. Il s'agit d'une enquête téléphonique mensuelle qui se tient auprès d'environ 14 000 membres de ménages sélectionnés de façon aléatoire. Les répondants sont tirés de l'échantillon des ménages de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Les adultes choisis (18 ans et plus) sont questionnés au sujet des voyages qu'ils ont faits en dehors de la ville au cours du mois ayant précédé immédiatement l'interview. Des détails sont obtenus au sujet de chaque voyage se qualifiant comme voyage *touristique*.

L'année 2006 est la nouvelle année de référence pour le tourisme intérieur au Canada. L'approche de L'EVRC pour définir le tourisme intérieur est différente de celle l'enquête précédente, soit l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC), qui fut menée pour la dernière fois en 2004. De plus, les données recueillies couvrent un sous-ensemble *différent* de la population canadienne. C'est pourquoi les estimations du volume, de la valeur et des caractéristiques du tourisme intérieur de l'EVRC ne sont pas directement comparables avec les estimations historiques de l'EVC. Les principales différences entre l'EVRC et l'EVC sont indiquées dans le graphique 1[8].

Définition du tourisme

Organisation mondiale du tourisme (OMT)

Les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.*

* Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, « Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé », 2001.

---

7 L'EVRC a été lancée en 2005. Des comparaisons limitées seulement peuvent être faites entre les estimations pour 2005 et les années de référence subséquentes (p. ex., 2006, 2007), en raison des rajustements de la méthodologie requis au cours de la première année de l'EVRC.

8 D'autres différences entre les deux enquêtes contribuent à l'absence de comparabilité directe entre les estimations du volume et de la valeur du tourisme intérieur de l'EVC de 2004 et de l'EVRC de 2006 et 2007 (voir l'annexe pour plus de détails).

GRAPHIQUE 1 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC ET L'EVC[9]

	EVRC	EVC
Les voyages de qui mesure-t-on?	Résidents adultes des dix provinces du Canada (18 ans et plus).	Les résidents des dix provinces du Canada âgés de 15 ans et plus sont échantillonnés et les voyages des enfants sont estimés.
Voyages touristiques – raison principale	Voyages à l'extérieur de la ville, dont la raison principale est de visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (raison principale du voyage).	Voyages effectués pour visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires (principale raison pour laquelle le répondant a fait le voyage).
Catégories de raisons principales disponibles pour l'analyse	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Conférence ou congrès (relié ou non au travail) 4. Autre raison reliée au travail, déplacement autre que de routine 5. Magasinage, autre que de routine 6. Autre	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Affaires 4. Autre raison 5. Congrès (relié ou non au travail)
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête)	Déplacements des membres d'équipage d'avions, de trains, de bateaux, etc. Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail Déplacements pour se rendre à l'école Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada Voyages d'une durée supérieure à un an Déplacements des conducteurs de camion Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques Déplacements de routine[10] (p. ex., courses, épicerie du ménage, rendez-vous, etc.). Déplacement pour déménager (ou aider d'autres personnes à déménager) dans une nouvelle résidence (ou école)	Déplacements des membres d'équipage d'autobus, d'avions, de bateaux, etc. Déplacements vers l'école ou le travail (Voir ci-dessus) Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada Voyages d'une durée supérieure à un an Voyages servant à déménager d'une résidence à l'autre (sauf la recherche de logement avant le déménagement proprement dit)

[9] Voir l'annexe 1 pour des renseignements plus détaillés sur les différences entre l'EVC et l'EVRC.

[10] Voir l'annexe 2 pour des renseignements plus détaillés sur les voyages « hors du champ de l'enquête ».

Autres voyages hors du champ de l'enquête	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont *exclus du* traitement/des estimations de l'EVRC.	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont *inclus* dans les estimations de l'EVC.
Notion d'*environnement habituel* – voyage d'une nuit ou plus	À l'extérieur de la ville (aucune distance minimale).	80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. Aucune distance minimale – Ontario.
Notion d'*environnement habituel* – voyage le même jour	À l'extérieur de la ville et 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison (toutes les provinces).	80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison – Ontario.
Endroits auxquels les tarifs aériens sont attribués	Attribués à la division et sub-division de recensement du principal aéroport pour chacun des éléments suivants : (1) lieu de départ du voyage, (2) lieux au Canada où des arrêts d'une nuit ont été effectués, et (3) destination au Canada.	Attribués à la division et sub-division de recensement du lieu de départ du voyage.

Annexe 1

Le graphique A-1 comprend plus de détails concernant les changements qui se sont produits entre l'EVRC et l'EVC et certaines des répercussions possibles sur les estimations auxquelles on pourrait s'attendre par suite de ces changements.

GRAPHIQUE A-1	**DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)**		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
Les voyages de qui mesure-t-on?	**Résidents adultes** (âgés de 18 ans et plus) des dix provinces du Canada, sauf les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements.	**Les résidents** (âgés de 15 ans et plus) des dix provinces du Canada, sauf les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements, sont échantillonnés. L'activité touristique des enfants est estimée.	Les **volumes totaux** des voyages et des visites des personnes déclarés dans l'EVRC seront *plus faibles* que si les voyages des enfants au pays avaient aussi été mesurés (comme dans l'EVC). Les **dépenses** relatives aux voyages et aux visites des personnes déclarées dans l'EVRC *ne seront pas touchées* par l'exclusion des voyages des enfants au pays, parce que des estimations des dépenses sont fournies pour *toutes* les personnes du ménage qui ont effectué un voyage compris dans le champ de l'enquête. La même approche reposant sur les *membres du ménage en voyage* a été utilisée pour recueillir les données sur les dépenses dans l'EVC.
Voyages touristiques – raison principale	*Voyages **à l'extérieur de la vill**e dont la raison principale est de visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires* (<u>raison</u> <u>principale</u> <u>*du voyage*</u>*).*	*Voyages effectués pour visiter des amis ou des parents, pour l'agrément, des vacances ou un congé, pour des raisons personnelles ou pour affaires* <u>*(raison principale pour laquelle le*</u> <u>répondant *a fait le voyage).*</u>	Les proportions relatives de voyages pour diverses raisons peuvent changer, étant donné que l'objectif de l'EVRC est lié à la raison *sans laquelle le voyage n'aurait pas eu lieu*, tandis que le libellé de l'EVC a trait à la raison qui motive le répondant à effectuer un voyage. Par exemple, si un conjoint accompagne l'autre conjoint en voyage d'affaires, les « affaires » sont la raison pour laquelle le voyage a eu lieu (EVRC) et devraient être la raison déclarée par l'un ou l'autre conjoint. Dans l'EVC, il se peut que le conjoint qui accompagne n'ait pas déclaré que le voyage était un voyage d'affaires.
Catégories de raisons principales disponibles	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Conférence ou congrès (relié ou non au travail)	1. Agrément, vacances ou congé 2. Visite d'amis ou de parents 3. Affaires 4. Autre raison	Le « magasinage » figure parmi les raisons principales dans l'EVRC. Pour une comparaison directe avec l'EVC, le magasinage devrait être combiné avec « *agrément, vacances ou congé* ». Pour obtenir un total des voyages d'affaires dans l'EVRC, les

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
pour l'analyse	4. Autre raison reliée au travail, déplacement autre que de routine 5. Magasinage, autre que de routine 6. Autre	5. Congrès relié ou non au travail	utilisateurs devraient combiner *conférence ou congrès* et *autre raison reliée au travail,* tout en reconnaissant que cette combinaison comportera un « bruit », en raison des congrès non reliés au travail.
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête)[11]	Exclusion des déplacements *de routine* pour diverses raisons propres au ménage, médicales et religieuses (voir l'annexe 2 pour une liste détaillée).	Voir l'annexe 2 pour une liste détaillée	Les estimations du **volume** et des **dépenses** dans l'EVRC seront probablement *plus faibles* que si les déplacements de routine des ménages pour le magasinage, des raisons médicales, religieuses et des courses étaient inclus dans les voyages *touristiques*, comme dans l'EVC.
Notion d'*environnement habituel* – voyage d'une nuit ou plus	À l'extérieur de la ville (aucune distance minimale).	80 km ou plus à l'aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. Aucune distance minimale – Ontario.	Les estimations du **volume** et des **dépenses** pour les voyages d'une nuit ou plus dans l'EVRC seront probablement *plus élevées* que si une distance minimale de 80 km *en dehors de l'environnement habituel* avait été maintenue (comme dans l'EVC).
Notion d'*environnement habituel* – voyage le même jour	À l'extérieur de la ville et 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison (toutes les provinces).	80 km ou plus à aller à partir de la maison – toutes les provinces, sauf l'Ontario. 40 km ou plus à l'aller à partir de la maison – Ontario.	Les estimations du **volume** et des **dépenses** pour les voyages effectués le même jour dans l'EVRC seront probablement *plus élevées* que si une distance minimale de 80 km *en dehors de l'environnement habituel* avait été maintenue (comme dans l'EVC). Le ratio des voyages d'une nuit ou plus et des voyages le même jour devrait changer, en faveur des voyages effectués le même jour parce que la distance minimale pour les voyages de même jour a diminué, passant de 80 km à 40 km.

[11] Les éléments énumérés pour l'EVRC sont tirés de la communication du 24 janvier 2007 de StatCan.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
Endroits auxquels les tarifs aériens Canadiens sont attribués	Attribués à la division et sub-division de recensement du **principal aéroport** pour chacun des éléments suivants : (1) lieu de départ du voyage, (2) lieux au Canada où des arrêts d'une nuit ont été effectués, et (3) destination au Canada.	Attribués à la division et sub-division de recensement du **lieu de départ du voyage.**	La direction des répercussions sur les dépenses auprès des transporteurs canadiens est difficile à prédire pour les endroits où sont situés les *principaux* aéroports canadiens. Il est certain, toutefois, que la plupart des régions rurales et des petits centres urbains (divisions de recensement) ne seront plus des endroits auxquels les tarifs aériens *auraient été* attribués historiquement (EVC), mais plutôt des endroits auxquels aucun tarif aérien ne sera attribué. Par exemple, les tarifs aériens qui sont attribués à l'aéroport d'Halifax dans l'EVRC auraient pu être attribués à 14 comtés différents en Nouvelle-Écosse selon la règle d'*attribution au lieu de départ* de l'EVC. Dans l'EVRC, les tarifs sont attribués uniquement au comté dans lequel est situé le principal aéroport désigné pour couvrir les 13 autres comtés par Transports Canada[12]. Dans les faits, les tarifs aériens intérieurs seront attribués uniquement aux endroits énumérés à l'annexe 3. Les « zones desservies » par chaque aéroport principal sont indiquées dans la documentation de l'EVRC de Statistique Canada.
Attribution des dépenses relatives aux autres catégories	Mises à part les catégories du transport, les dépenses sont réparties entre les endroits , selon le nombre de *nuits passées*, pour les voyages d'une nuit ou plus, et	Comme dans l'EVC.	

[12] Les tarifs aériens qui auraient pu être attribués aux 14 comtés suivants de la Nouvelle-Écosse dans l'EVC seront attribués uniquement au comté d'Halifax dans l'EVRC : Shelburne, Yarmouth, Digby, Queens, Annapolis, Lunenburg, Kings, Hants, Halifax, Colchester, Cumberland, Pictou, Guysborough, Antigonish.

GRAPHIQUE A-1	DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
	à la destination principale, pour les voyages de même jour. Les dépenses d'hébergement sont attribuées *uniquement* aux endroits où des établissements d'hébergement commerciaux ont été utilisés. L'utilisation et la location d'un véhicule et le transport local sont attribués au lieu de départ, aux endroits visités et/ou à la principale destination, selon le type de transport utilisé pour le voyage.		
Type d'hébergement utilisé pendant le voyage	Hôtel; motel; lieu de villégiature, chalet, cabine ou maison de villégiature; terrain de camping, parc de roulottes ou camping sauvage; bed & breakfast ou maison de chambres pour touristes; camp de chasse et de pêche, camp ou avant-poste; bateau ou paquebot de croisière; spa; ferme ou ranch de tourisme; autres types d'hébergement commercial (auberge, dortoir, etc.); autres types d'hébergement sans frais (aéroport, avion, couchette de train, véhicule de plaisance hors d'un terrain de camping ou d'un	Hôtel; motel; bed & breakfast (y compris maison de chambres pour touristes); camp de chasse et de pêche; lieu de villégiature, terrain de camping ou parc de roulottes; domicile d'amis ou de parents; chalet ou maison de villégiature privés, chalet ou cabine commerciaux; autre (auberge, université,etc.).	Les catégories additionnelles comprises dans l'EVRC (en surlignement) permettront une analyse plus détaillée des données sur l'hébergement commercial et non commercial.

GRAPHIQUE A-1	**DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)**		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
	parc de roulottes, ou véhicule tel qu'une automobile ou un camion).		
Catégories de dépenses	Nouvelle ventilation des dépenses en « loisirs/divertissements » entre les catégories suivantes : (1) *sports et loisirs, incluant la location d'équipement pour ces activités; et (2) activités culturelles ou de divertissement, ou attractions.*	Catégorie unique « Loisirs et divertissements »	
Activités pendant le voyage	**EVRC 2006** Mises à part les questions supplémentaires pour deux catégories d'activités (voir ci-dessous), la question sur les « activités pendant le voyage » ne repose pas sur une liste/des questions supplémentaires dans l'EVRC de 2006. On a demandé aux répondants d'*indiquer spontanément* « à quelles activités *sportives, de plein air ou de nature*, activités *culturelles, d'amusement ou de divertissement* et *autres activités* ils avaient participé pendant le voyage le **même jour ou d'une nuit ou plus**. Les	Liste d'activités lue par les intervieweurs aux répondants.	Les taux de participation aux diverses activités devraient changer de façon substantielle parce que l'EVRC repose sur des réponses indiquées spontanément par les répondants, tandis que l'EVC repose sur une liste d'activités particulières.

GRAPHIQUE A-1	**DIFFÉRENCES ENTRE L'EVRC (2006, 2007) ET L'EVC (2004)**		
	EVRC (2007, 2006)	**EVC (2004)**	**Répercussions**
	mentions particulières soumises dans ce contexte ont été cochées sur une liste déjà codée ou inscrites par les intervieweurs, en vue de leur codage subséquent. Nota : La question sur les activités a été modifiée pour l'année de référence 2007.		
Activités pendant le voyage	**EVRC 2007** On a lu aux répondants une liste d'activités et on leur a demandé s'ils y avaient *participé personnellement* pendant leur voyage **d'une nuit ou plus** (seulement). La liste comprenait des activités extérieures d'hiver particulières pour la période d'octobre à mai seulement. Voir l'annexe 4 pour la liste. Pour les voyages effectués le même jour, seule l'activité principale a été demandée.		Les taux de participation aux activités ne sont pas comparables entre l'EVRC de 2006 et l'EVRC de 2007, en raison de la façon très différente dont les questions ont été posées dans les enquêtes respectives.

Annexe 2 : Principale raison du voyage – Différences entre l'EVC et l'EVRC

Principale raison	EVRC (2007, 2006)	EVC (2004)
Voyages non touristiques (hors du champ de l'enquête)[13]	Déplacements des membres d'équipage d'avions, de trains, de bateaux, etc.	Déplacements des conducteurs et membres d'équipage d'autobus, d'avion, d'embarcation, etc.
	Déplacements réguliers entre la maison et le lieu de travail	Déplacements entre la maison et le lieu de travail ou de l'école (c'est-à-dire le navettage)
	Déplacements pour se rendre à l'école	Voir ci-dessus
	Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique	Déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique
	Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada	Voyages qui ont débuté à l'extérieur du Canada
	Voyages d'une durée supérieure à un an	Voyages d'une durée supérieure à un an
	Déplacements des conducteurs de camion	
	Déplacements pour effectuer de la vente ou répondre à des appels de service de routine	
	Déplacements pour des raisons militaires et diplomatiques	
	Déplacements pour effectuer des achats réguliers d'articles ménagers ou d'épicerie	
	Déplacements pour déménager (ou aider d'autres personnes à déménager) dans une nouvelle résidence (ou école)	Voyages servant à déménager d'une résidence à une autre(sauf la recherche de logements avant le déménagement proprement dit)
	Déplacements pour se rendre à un examen/rendez-vous périodique médical ou chez le dentiste	
	Déplacements pour assister régulièrement à des pratiques/services d'ordre religieux	
	Déplacements pour s'acquitter de différentes obligations régulières comme aller chercher quelqu'un à l'aréna	
Funérailles – voyages *touristiques* considérés	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont *exclus* des estimations de l'EVRC[14].	Les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles sont *inclus* dans les estimations de l'EVC.

[13] Les éléments énumérés pour l'EVRC sont tirés de la communication du 24 janvier 2007 de StatCan.

[14] Nota : La justification de l'exclusion des voyages pour aller à des funérailles du traitement de l'EVRC est liée au caractère délicat de la collecte de données détaillées concernant ces voyages, plutôt qu'au fait qu'ils respectent ou non les lignes directrices de l'OMT concernant les voyages touristiques. Les voyages pour aller à des funérailles sont *dans le champ de*

comme hors du champ de l'EVRC pour le traitement	

Annexe 3 : Principaux aéroports auxquels *tous* les tarifs de transporteurs aériens intérieurs au Canada sont attribués dans l'EVRC

Aéroport principal	PR/DR	SDR
Terre-Neuve-et-Labrador		
ST. JOHN'S	1001	001
STEPHENVILLE	1004	016
DEER LAKE	1005	007
GANDER	1006	009
Île-du-Prince-Édouard		
CHARLOTTETOWN	1102	075
Nouvelle-Écosse		
HALIFAX	1209	034
SYDNEY	1217	030
Nouveau-Brunswick		
SAINT JOHN	1301	006
FREDERICTON	1303	008
MONCTON	1307	019
Québec		
ÎLES DE LA MADELEINE	2401	030
MONT-JOLI	2409	075
QUÉBEC	2423	025
MONTRÉAL	2466	085
VAL D'OR	2489	005

Aéroport principal	PR/DR	SDR
Manitoba		
WINNIPEG	4611	040
THOMPSON	4622	026
Saskatchewan		
REGINA	4706	026
SASKATOON	4711	066
Alberta		
MEDICINE HAT	4801	006
CALGARY	4806	016
EDMONTON	4811	012
GRANDE PRAIRIE	4819	006
Colombie-Britannique		
VANCOUVER	5915	015
VICTORIA	5917	005
NANAIMO	5921	020
PRINCE GEORGE	5923	023
KELOWNA	5935	010
Territoires		
YELLOWKNIFE	6106	023
WHITEHORSE	6001	009

l'enquête du point de vue de la définition. Les données sur les funérailles sont recueillies par l'application de l'EVRC, mais sont considérées comme hors du champ de l'enquête pour l'ensemble du traitement. Cela signifie que nous disposons de chiffres bruts sur les voyages dont la raison principale est d'aller à des funérailles, mais que ces voyages ne sont pas pondérés et qu'aucune imputation n'est faite pour les dépenses.

LA GRANDE RIVIÈRE	2498	904
Ontario		
OTTAWA	3506	008
TORONTO	3521	005
LONDON	3539	036
SUDBURY	3553	005
THUNDER BAY	3558	004

Annexe 4 : Questions sur les activités pendant le voyage – EVRC 2007

Je vais maintenant vous poser des questions au sujet des activités auxquelles vous avez personnellement participé pendant ce voyage.
Activités (AT)
AT_Q01-02 Avez-vous.... (Les questions sont posées uniquement si le répondant a effectué un voyage d'une nuit ou plus.)
Liste des activités lue par l'intervieweur :

1. Visité un parc national ou provincial ou un autre parc naturel
2. Fait du camping
3. Fait du canot ou du kayak
4. Fait du bateau de plaisance
5. Été à la plage
6. Été à la pêche
7. Observé la faune ou les oiseaux
8. Fait une excursion ou une grande randonnée pédestre
9. Fait de la bicyclette
10. Joué au golf
11. Été à la chasse
12. Assisté à une représentation, par exemple, une pièce de théâtre ou un concert
13. Assisté à un événement autochtone (spectacle, pow wow, autre)
14. Assisté à un festival ou à une foire
15. Visité un site historique
16. Visité un musée ou une galerie d'art
17. Visité un parc thématique ou un parc d'amusement
18. Visité un zoo ou un aquarium
19. Été au casino
20. Pratiqué des sports d'équipe
21. Assisté à une manifestation sportive comme spectateur
22. Fait de la motoneige (*)
23. Fait du ski de fond (*)
24. Fait du ski alpin (*)
25. Fait de la planche à neige (*)
26. Aucune de ces réponses
27. Avez-vous fait d'autres activités? (Précisez)

___Oui ___ Non___ Activité
(*) Les catégories 22 à 25 seront demandées seulement pour les mois d'octobre à mai.